

Service des finances

BUDGET 2018

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT





GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Distinguished
Budget Presentation
Award*

DÉCERNÉ À

**Ville de Québec
(Québec)**

Pour l'exercice financier débutant
le 1^{er} janvier 2017

Directeur administratif

La *Government Finance Officers Association (GFOA)* des États-Unis et du Canada a décerné le prix *Distinguished Budget Presentation Award* à la Ville de Québec (Québec) pour son budget annuel débutant le 1^{er} janvier 2017.

Pour mériter ce prix, l'administration visée doit publier un document budgétaire qui répond aux critères du programme et qui remplit les fonctions de document de politique, de guide d'exploitation, de plan financier et d'outil de communication.

Ce prix est valide pour une période d'un an seulement. Nous croyons que le budget actuel continue de satisfaire aux exigences du programme et nous comptons le soumettre à la GFOA pour déterminer s'il se qualifie pour un autre prix.

La Ville de Québec obtient ce prix annuellement depuis la publication du document budgétaire 2012.

AVIS AU LECTEUR

Les données présentées dans ce document sont en millions de dollars.

Les résultats de fonctionnement 2015 et 2016, la projection de résultats 2017 et le budget de fonctionnement 2017 ont été ajustés suivant les différentes réorganisations administratives afin de les rendre comparables, dans la mesure du possible, au budget de fonctionnement 2018. Ils sont présentés à titre indicatif.

L'arrondissement des données au millions de dollars peut faire en sorte que les montants totaux diffèrent des sommes présentées.

Table des matières

Budget en bref	11
Faits saillants	13
Taxation	15
Dette nette	15
Cadre financier.....	15
Financement des immobilisations	16
Régimes de retraite.....	16
Effectif	17
Capitale nationale	17
Vos taxes comptent!.....	18
Activités de fonctionnement.....	19
Sommaire du budget	19
Faits saillants – fonctionnement	21
Activités d’investissement	25
Faits saillants – investissement	25
Profil de Québec	27
Carte du territoire	29
Québec en quelques chiffres	30
Québec en quelques mots	31
Organigramme.....	32
Composition du conseil municipal	33
Composition du comité exécutif	33
Perspectives économiques	34
Contexte économique	34
Perspectives pour la ville de Québec	35
Planification stratégique et financière à long terme	39
Planification stratégique	41
Mission.....	41
Valeurs	41
Orientations stratégiques.....	42
Alignement stratégique	43
Vision stratégique	43
Planification financière	45

Principales hypothèses à la base des orientations budgétaires (janvier 2017)	46
Structure financière, politiques et processus	47
Normes budgétaires et comptables	49
Structure financière	49
Fonds de fonctionnement et d'investissement	49
Excédents de fonctionnement affectés et non affectés, réserves financières et fonds réservés	50
Cadre financier et politiques financières	51
Processus budgétaire	56
Budget de fonctionnement 2018	57
Analyse des revenus	59
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	59
Quotes-parts	61
Transferts	62
Services rendus	63
Imposition de droits	64
Amendes et pénalités	65
Intérêts	66
Autres revenus	67
Affectations	67
Analyse des dépenses	69
Dépenses des unités administratives	69
Direction générale	75
Services de proximité	83
Soutien institutionnel	93
Eau et valorisation énergétique	99
Qualité de vie urbaine	103
Dépenses de financement et autres dépenses	107
Service de la dette brute	109
Paiement comptant d'immobilisations	109
Charges de l'employeur	110
Contributions aux organismes	110
Autres frais	111
Analyses complémentaires	113
Taux de taxe foncière et tarification	115
Taux de la taxe foncière générale et de la taxe spéciale relative au remboursement des dettes des anciennes villes	115

Tarification des matières résiduelles	115
Tarification de l'aqueduc et des égouts	116
Variation d'un compte de taxes	116
Effet découlant d'un nouveau rôle d'évaluation foncière	116
Variation découlant de décisions budgétaires	116
Variation découlant de la situation financière des anciennes villes	117
Variation des taxes résidentielles en 2018	117
Effet découlant d'un nouveau rôle d'évaluation foncière	117
Variation découlant de décisions budgétaires	117
Variation découlant de la situation financière des anciennes villes	117
Exemples de variation du compte de taxes pour un immeuble résidentiel	117
Dépenses par objet	118
Rémunération globale	119
Rémunération	119
Charges de l'employeur	120
Effectif	125
Plan de main-d'œuvre (PMO) 2013-2018	127
Excédents de fonctionnement affectés (réserves)	128
Excédent de fonctionnement affecté à l'autoassurance	128
Excédent de fonctionnement affecté aux opérations de déneigement	128
Excédent de fonctionnement affecté à la prévoyance	128
Partage de compétences	130
Investissements et dette	133
Investissements en immobilisations (PTI 2018-2020)	135
Grands projets du PTI 2018-2020	136
Projets d'investissement annuels	137
Structure financière, politiques et processus	137
Processus d'élaboration du PTI	138
Cadre financier	139
Impact des investissements en immobilisations sur les dépenses de fonctionnement	140
Actifs de la Ville de Québec	140
Inventaire des actifs	141
Faits saillants du processus de gestion des actifs	143
Investissements de la Ville de Québec	152
Détail des investissements	152
Maintien de la pérennité des actifs	153

Investissements en transport collectif.....	154
Financement des immobilisations.....	155
Mode de financement.....	155
Dettes et planification financière à long terme	156
Dettes	156
Dettes nettes par rapport au potentiel fiscal.....	158
Poids de la dette.....	158
Hypothèses d'emprunt	159
Service de la dette	160
Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement.....	161
Paiement comptant d'immobilisations et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette	161
Annexes	163
Historique budgétaire.....	165
Revenus	165
Dépenses.....	165
Rémunération globale.....	166
Effectif.....	167
Glossaire.....	169
Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations	174

BUDGET 2018

EN BREF



► BUDGET

Le budget de fonctionnement comprend les revenus et les dépenses annuels associés à la prestation de services municipaux. La principale source de financement provient des taxes municipales et des compensations tenant lieu de taxes.

Le budget d'investissement (programme triennal d'immobilisation) regroupe les projets d'immobilisation que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour réaliser la réfection de ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Il inclut également les investissements en transport collectif.

FAITS SAILLANTS

Vision 2020 de la Ville de Québec

« FAIRE DE QUÉBEC UNE VILLE OPTIMALE DÉLIVRANT DES SERVICES D'EXCELLENCE, À LA HAUTEUR DES MEILLEURES VILLES DU MONDE GRÂCE À DES EMPLOYÉS DE TALENT ENGAGÉS ENVERS LE CITOYEN »



1 438,4 M\$
BUDGET DE
FONCTIONNEMENT 2018
Équilibré et en hausse de 1,3%

1 689,8 M\$
PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2018-2020 (INCLUANT RTC)
Respectant les engagements



BUDGET DE FONCTIONNEMENT de 1 438,4 M\$, en hausse de 1,3%

BUDGET DES REVENUS 2017 1 419,4

↓ de la taxation résidentielle de -0,4%	-0,2%	-2,4
↑ de la taxation non résidentielle à l'inflation projetée à 1,7%	0,6%	8,3
↑ des ajouts prévus au rôle d'évaluation	1,0%	14,6
↓ de l'affectation du surplus accumulé	-0,3%	-4,0
↑ des autres revenus	0,2%	2,5

VARIATION BUDGÉTAIRE TOTALE 1,3% 19,0

BUDGET DES REVENUS 2018 1 438,4



BUDGET DES DÉPENSES 2017 1 419,4

↑ des dépenses des services et des arrondissements	1,6%	23,4
↑ de la contribution de la Ville au RTC	0,2%	3,3
↓ des autres dépenses	-2,0%	-28,3

VARIATION BUDGÉTAIRE AVANT EFFORTS POUR PCI ET PAIEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA DETTE -0,1% -1,6

↑ de l'effort supplémentaire pour PCI et paiement accéléré de la dette	1,5%	20,6
--	------	------

VARIATION BUDGÉTAIRE TOTALE 1,3% 19,0

BUDGET DES DÉPENSES 2018 1 438,4

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS de 1 689,8 M\$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2018	2019	2020	TOTAL	
INVESTISSEMENTS					
Ville de Québec	457,6	477,2	451,3	1 386,1	82%
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	65,7	116,5	121,5	303,6	18%
Investissements totaux	523,3	593,7	572,8	1 689,8	100%
FINANCEMENT					
Emprunts par obligations	237,0	281,3	255,9	774,2	46%
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	13,7	3,9	4,8	22,4	1%
Budget de fonctionnement (PCI)	120,3	126,6	141,2	388,1	23%
Financement à la charge de la Ville et du RTC	370,9	411,7	402,0	1 184,6	70%
Financement externe	152,4	182,0	170,8	505,1	30%
Financement total	523,3	593,7	572,8	1 689,8	100%

TAXATION

-0,4%	<p>GEL ou BAISSE (selon les secteurs) des TAXES RÉSIDEN- TIELLES en 2018</p> <p>En janvier 2016, la Ville a annoncé un gel des taxes résidentielles pour les années 2017 et 2018 afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée, qui sert habituellement de référence pour le calcul de la hausse annuelle des taxes, et l'inflation réellement observée entre 2008 et 2015.</p> <p>De 2008 à 2017, l'augmentation cumulative des hausses de taxes résidentielles de la Ville de Québec est de 16,8%. Pour la même période (2008-2017), la moyenne cumulative des hausses de taxes résidentielles des grandes villes québécoises (excluant Québec) est de 25,9%, soit 54,2% SUPÉRIEURE à celle de la Ville.</p>
1,7 %	<p>Hausse des TAXES NON RÉSIDEN- TIELLES selon l'INFLATION PROJÉTÉE, basé sur le panier habituel de prévisions.</p> <p>Afin de réduire l'impact d'un fardeau fiscal plus important imposé aux immeubles non résidentiels sur le développement et la compétitivité économique de Québec, la Ville maintient son choix de limiter la hausse des taxes pour les immeubles non résidentiels à l'inflation projetée, estimée à 1,7%.</p>

DETTE NETTE

1 577,9 M\$	<p>↓ -15,2 M\$ (-1,0%) par rapport au précédent budget</p> <p>Conformément à la planification du cadre financier, il est prévu que la dette nette maintienne la DIMINUTION amorcée en 2016.</p>
--------------------	---

CADRE FINANCIER

RESPECT du **CADRE FINANCIER** depuis son implantation en 2009, élément important de la notation de crédit de la Ville par l'agence Moody's. La notation de crédit est maintenue à **Aa2** depuis 2011.

1,7%	<p>Dette nette par rapport au potentiel fiscal < 3,5%</p> <p>Cible respectée depuis l'implantation du cadre financier</p>
16,7%	<p>Service de la dette nette par rapport au budget de fonctionnement < 20%</p> <p>Cible respectée depuis l'implantation du cadre financier</p>
97,2%	<p>Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées < 100%</p> <p>Cible respectée</p>
111,2 M\$	<p>Paiement comptant d'immobilisations en ↑ de 15 M\$</p> <p>L'atteinte de la cible de 175 M\$/an est prévue pour 2022</p> <p>Depuis l'implantation du cadre financier, la dotation budgétaire cumulée des PCI totalise 621,5 M\$¹</p>
50,0 M\$	<p>Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette en ↑ de 5,6 M\$</p> <p>Tel que prévu, la cible de 50 M\$/an est atteinte en 2018</p> <p>Depuis l'implantation du cadre financier, la dotation budgétaire cumulée de la réserve totalise 205,4 M\$</p>
48,7 M\$	<p>Excédents de fonctionnement affectés selon les cibles</p> <p>20,0 M\$ au déneigement, 8,7 M\$ à l'autoassurance et 20,0 M\$ à la prévoyance</p>

¹ Incluant le remboursement partiel de la TVQ depuis 2014

FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

46% Proportion des immobilisations financées par emprunt (incluant le RTC) < 50% tout en investissant 1 689,8 M\$ dans les infrastructures

54% proportion des immobilisations en financement à la charge de tiers et comptant
Recours à l'emprunt contrôlé



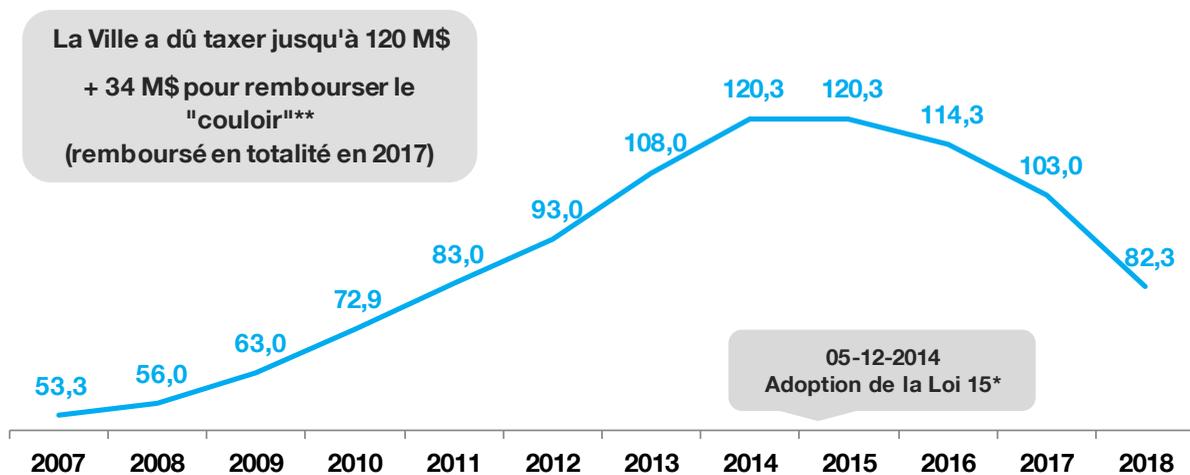
RÉGIMES DE RETRAITE

82,3 M\$ ↓ -20,7 M\$ (-20,1%) par rapport au précédent budget

Impact de la Loi 15 (Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal) et remboursement complet du montant à pourvoir dans le futur (couloir) en 2017

Graphique 1 - Régimes de retraite selon les budgets adoptés

(en M\$)



La Ville a dû taxer jusqu'à 120 M\$

+ 34 M\$ pour rembourser le "couloir"***
(remboursé en totalité en 2017)

05-12-2014
Adoption de la Loi 15*

* Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

** Mesure permise par le MAMOT permettant de différer dans le temps une partie de la taxation. Le remboursement complet du "couloir" doit être effectué au plus tard en 2022

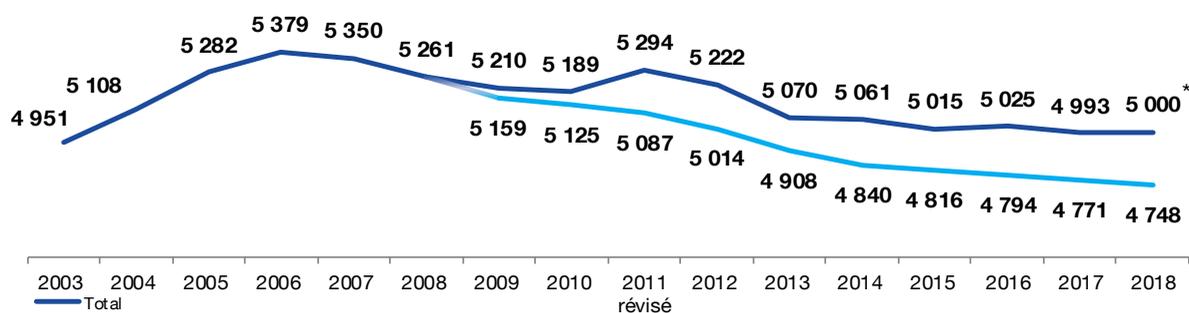
— Total Régimes de retraite (taxation de l'année)

EFFECTIF

4 748 p.a.	Effectif inférieur à ce qu'il était lors des fusions municipales
5 000 p.a.	Effectif total prévu pour 2018 5 003 p.a. objectif PMO ➔ 3 p.a. écart favorable avec le PMO
808 postes	Abolis depuis 2007

Graphique 2 - Effectif selon les budgets adoptés

(en p.a.²)



2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018

— Total

— Excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, ExpoCité, l'effectif provenant de projets recouvrables, les ajustements à la suite du règlement des conventions collectives et créations de postes hors PMO**

* Incluant la création de 30,2 ETC en lien avec le Service du transport et mobilité intelligente et l'arrêt Jordan
 ** Postes hors PMO (incinérateur, CLD, Service du transport et mobilité intelligente, arrêt Jordan et manuels)

CAPITALE NATIONALE

Loi accordant le statut de Capitale Nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (projet de loi n° 109)

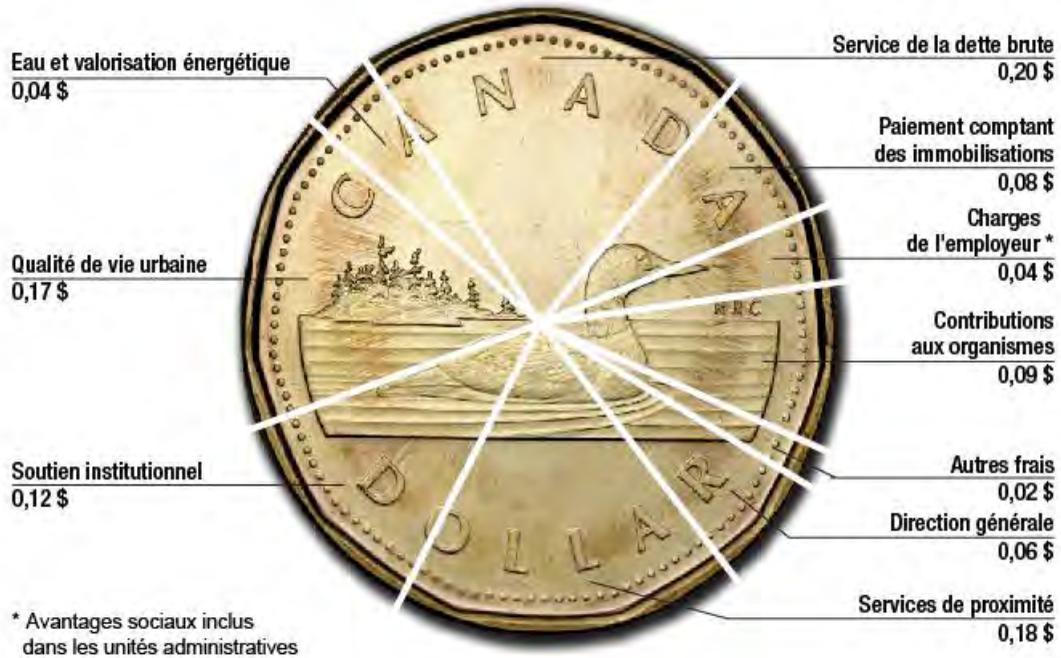
Cette loi constitue la première pièce législative donnant suite à la volonté du gouvernement du Québec de redéfinir ses relations avec les municipalités, ainsi que d'accroître leur autonomie et d'élargir certaines de leurs compétences. Elle a été sanctionnée le 9 décembre 2016. Les différentes mesures mises de l'avant touchent :

- Le renforcement du statut de Capitale Nationale
- Le développement économique
- La structure municipale et la gouvernance
- La culture et le patrimoine
- Les finances et la fiscalité
- L'aménagement et la gestion du territoire
- Les transports
- Le portail des règlements

² Personnes/année : Nombre d'employés convertis en employés à temps plein (nombre d'heures travaillées / nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail)

VOS TAXES COMPTENT!

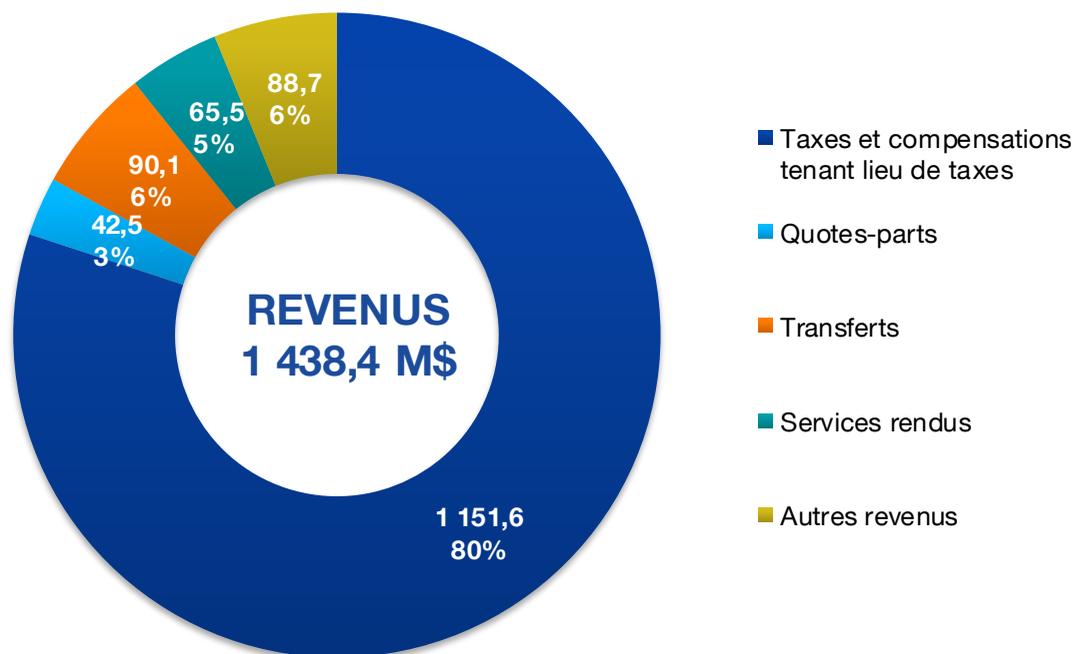
Budget 2018
1 438,4 M\$



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

SOMMAIRE DU BUDGET

Graphique 3 – Provenance des revenus
(en millions de dollars)



Graphique 4 – Répartition des dépenses
(en millions de dollars)

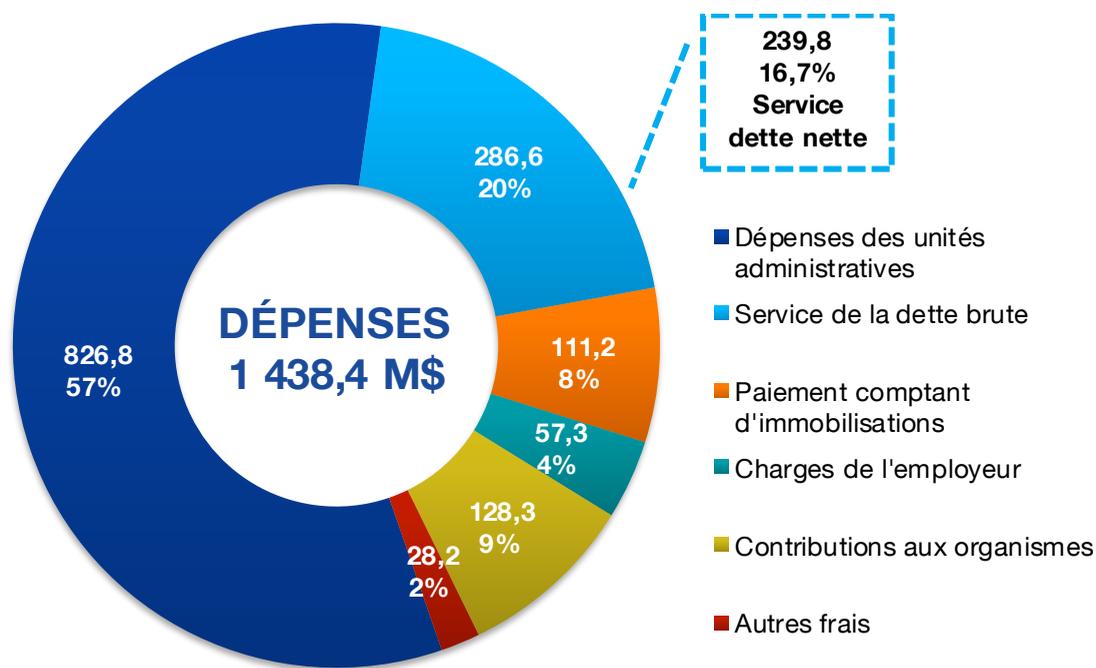


Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement
(en millions de dollars)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	Réel		Projeté	Budget		Écart	
	2015* **	2016*	2017*	2017*	2018	2017-2018	
REVENUS							
Taxes et compensation tenant lieu de taxes	1 067,5	1 108,7	1 129,0	1 129,0	1 151,6	2,0%	22,6
Quotes-parts	40,4	40,3	40,0	40,0	42,5	6,3%	2,5
Transferts	89,0	108,1	95,2	97,2	90,1	-7,3%	-7,1
Services rendus	60,6	62,1	64,1	61,1	65,5	7,2%	4,4
Imposition de droits	35,0	37,0	36,1	36,8	37,4	1,6%	0,6
Amendes et pénalités	20,4	20,2	20,4	21,4	20,0	-6,5%	-1,4
Intérêts	10,8	12,8	14,4	10,4	11,4	9,6%	1,0
Autres revenus	23,6	20,9	12,3	11,3	12,0	6,2%	0,7
Affectations	11,3	4,8	32,2	12,2	7,9	-35,2%	-4,3
Total revenus	1 358,6	1 414,9	1 443,7	1 419,4	1 438,4	1,3%	19,0
DÉPENSES							
Dépenses des unités administratives							
Direction générale	82,3	87,6	91,9	92,0	88,8	-3,5%	-3,2
Services de proximité	224,9	249,1	265,7	256,3	266,6	4,0%	10,3
Soutien institutionnel	160,4	155,1	163,2	164,6	169,8	3,1%	5,1
Qualité de vie urbaine	220,0	230,7	234,9	232,8	241,5	3,7%	8,7
Eau et valorisation énergétique	<u>74,5</u>	<u>57,7</u>	<u>60,8</u>	<u>57,8</u>	<u>60,2</u>	4,2%	2,4
Total dépenses des unités administratives	762,1	780,1	816,5	803,5	826,8	2,9%	23,4
Dépenses de financement							
Service de la dette brute	270,3	280,7	287,6	289,4	286,6	-1,0%	-2,9
Paiement comptant d'immobilisations	<u>63,7</u>	<u>77,8</u>	<u>96,2</u>	<u>96,2</u>	<u>111,2</u>	15,6%	15,0
Total dépenses de financement	334,0	358,5	383,8	385,6	397,8	3,1%	12,1
Autres dépenses							
Charges de l'employeur	95,9	89,6	86,1	77,2	57,3	-25,8%	-20,0
Contributions aux organismes	117,0	121,1	124,1	124,1	128,3	3,3%	4,1
Autres frais	<u>32,3</u>	<u>27,0</u>	<u>28,8</u>	<u>28,9</u>	<u>28,2</u>	-2,3%	-0,7
Total autres dépenses	245,2	237,7	239,0	230,3	213,8	-7,2%	-16,5
Total dépenses	1 341,3	1 376,3	1 439,3	1 419,4	1 438,4	1,3%	19,0
EXCÉDENT AVANT ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES	17,3	38,6	4,4	0,0	0,0		
ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES							
Revenus	14,0	15,4	n/d	n/d	n/d		
Dépenses	<u>12,5</u>	<u>14,5</u>	<u>n/d</u>	<u>n/d</u>	<u>n/d</u>		
Écart des revenus sur les dépenses	1,5	0,9	n/d	n/d	n/d		
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	18,8	39,5	4,4	0,0	0,0		

* Les résultats ont été redressés suivant les différentes réorganisations administratives. L'année 2015 est redressée, mais non comparable aux autres années. L'année 2016 et le projeté 2017 ont été redressés en partie afin de refléter le plus fidèlement possible les dernières restructurations. Les budgets 2017 et 2018 sont comparables entre eux.

** Résultats 2015 redressés afin de refléter le remboursement d'obligations municipales émises envers les caisses de retraite (PL-54) déjà provisionnée antérieurement pour 5,1 M\$ au service de la dette brute, haussant l'excédent de fonctionnement de 13,7 M\$ à 18,8 M\$.

FAITS SAILLANTS – FONCTIONNEMENT

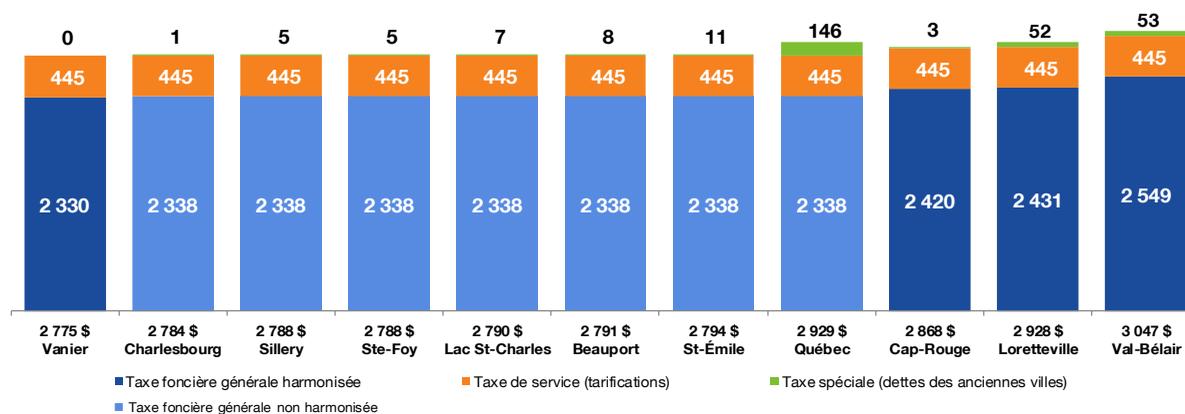
REVENUS

Taxation résidentielle

Il y a **GEL** ou **BAISSE** (selon les secteurs) des **TAXES RÉSIDENIELLES** au budget 2018.

En janvier 2016, la Ville a annoncé un gel des taxes résidentielles pour les années 2017 et 2018 afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée, qui sert habituellement de référence pour le calcul de la hausse annuelle des taxes, et l'inflation réellement observée entre 2008 et 2015.

Graphique 5 – Répartition de la facture de taxes de la résidence unifamiliale moyenne de 283 000 \$ (incluant condo) (en \$)



Facteur de variation de la facture de taxes d'un immeuble résidentiel

En plus du gel de taxes annoncé, la Ville a ajusté les montants de contributions pour le remboursement des dettes des anciennes villes. L'effet combiné de ces deux facteurs entraîne une baisse de taxes pour les propriétaires d'immeubles résidentiels dans neuf des onze secteurs de la ville. Ces ajustements engendrent une diminution des revenus de taxes de 2,4 M\$ en 2018.

Tableau 2 – Variation de la facture de taxes de la résidence unifamiliale moyenne (incluant condo)

Selon l'évaluation moyenne : 283 000 \$											
	Vanier	Charlesbourg	Sillery	Ste-Foy	Lac St-Charles	Beauport	St-Émile	Ex-Québec	Cap-Rouge	Loretteville	Val-Bélair
Taxes 2016	2 775 \$	2 801 \$	2 799 \$	2 810 \$	2 790 \$	2 811 \$	2 805 \$	2 987 \$	2 906 \$	2 972 \$	3 079 \$
Taxes 2017											
Taxes foncières générales (montant de base)	2 330 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 420 \$	2 431 \$	2 549 \$
Taxes spéciales (dettes des anciennes villes)	0 \$	7 \$	6 \$	24 \$	7 \$	15 \$	13 \$	168 \$	6 \$	61 \$	68 \$
Taxes de service (tarifications)	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$
Taxes 2017	2 775 \$	2 790 \$	2 789 \$	2 807 \$	2 790 \$	2 798 \$	2 796 \$	2 951 \$	2 871 \$	2 937 \$	3 062 \$
Taxes 2018											
Taxes foncières générales (montant de base)	2 330 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$	2 420 \$	2 431 \$	2 549 \$
Taxes spéciales (dettes des anciennes villes)	0 \$	1 \$	5 \$	5 \$	7 \$	8 \$	11 \$	146 \$	3 \$	52 \$	53 \$
Taxes de service (tarifications)	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$
Taxes 2018	2 775 \$	2 784 \$	2 788 \$	2 788 \$	2 790 \$	2 791 \$	2 794 \$	2 929 \$	2 868 \$	2 928 \$	3 047 \$
Variations	0,00%	-0,22%	-0,04%	-0,68%	0,00%	-0,25%	-0,07%	-0,75%	-0,10%	-0,31%	-0,49%
	0 \$	-6 \$	-1 \$	-19 \$	0 \$	-7 \$	-2 \$	-22 \$	-3 \$	-9 \$	-15 \$

Taxation non résidentielle

Pour une troisième année consécutive, la Ville limite la hausse des taxes pour les immeubles non résidentiels à l'inflation projetée, estimée à 1,7% en 2018, basé sur le panier habituel de prévisions.

En 2016, la Ville a fait le choix de se prévaloir d'une disposition de la Loi sur la fiscalité municipale et de fixer trois taux de taxation distincts pour les immeubles non résidentiels. En 2017, l'impact de ces changements a été réduit de moitié. En 2018, en vertu des dispositions de la loi, un seul taux de taxation est imposé dans tous les secteurs.

AMÉLIORATION CONTINUE

La culture d'amélioration continue implantée depuis quelques années à la Ville demeure à la base des actions des unités administratives et elle permet à la Ville d'atteindre les objectifs de performance qu'elle s'est fixés. Ces objectifs se regroupent sous cinq axes, soit : santé-sécurité, qualité, productivité, coûts et employés-partenaires.

DÉPENSES

Unités administratives

826,8 M\$	↑ 23,4 M\$ (2,9%) par rapport au précédent budget (incluant les variations liées à la rémunération globale)
	↑ 18,56 M\$ Rémunération (incluant avantages sociaux)
	↑ 11,76 M\$ Biens et services
	↓ -6,91 M\$ Affectations de dépenses

Grands événements

9,5 M\$	↓ -0,6 M\$ (-6,1%) par rapport au précédent budget
	Événements non récurrents de 2017, tel que Bordeaux fête le vin à Québec, les Olympiques spéciaux d'été 2017, le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique et les Grands voiliers 2017.
	Ajustement d'enveloppes, tel que les Fonds d'aide aux activités structurantes d'arrondissement, le soutien production cinéma et télé, le Grand prix cycliste de Québec et les Grands Feux Loto-Québec.

Culture

25,1 M\$	↑ 0,7 M\$ (2,8%) par rapport au précédent budget (incluant les variations liées à la rémunération globale)
	Maintien des budgets en culture, tel que promis lors du colloque Vision Culture 2025

Énergie

37,1 M\$	Budget comparable au précédent budget
-----------------	--

Rémunération globale

555,9 M\$	↓ -1,3 M\$ (-0,2%) par rapport au précédent budget
38,6% des dépenses	Proportion de la rémunération globale par rapport aux dépenses en baisse de -0,6% par rapport au précédent budget, soit la proportion la plus basse depuis 2003
	↑ 19,4 M\$ Rémunération globale excluant les régimes de retraite
	↓ -20,7 M\$ Régimes de retraite
	En excluant la dépense liée au déficit des régimes de retraite ³ , la proportion passe à 35,4%, soit en deçà de ce qu'elle était au moment des fusions municipales de 2002 (37,0%)

Service de la dette nette et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette

239,8 M\$	↓ -3,6 M\$ (-1,5%) par rapport au précédent budget
	↓ -9,2 M\$ Service de dette nette
	↑ 5,6 M\$ Dotation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette
	La cible annuelle de 50 M\$ étant atteinte, la hausse se limite à 5,6 M\$ en 2018 au lieu de 7,4 M\$, tel que prévu au cadre financier

Paiement comptant d'immobilisations

111,2 M\$	↑ 15,0 M\$ (15,6%) par rapport au précédent budget
	Conformément au cadre financier

Transport collectif

118,5 M\$	↑ 3,3 M\$ (2,9%) par rapport au précédent budget
	Augmentation de la contribution de la Ville au Réseau de transport de la Capitale

Gouvernance et hausse du budget des services de proximité

L'implantation du mode de gestion unifiée des activités visant à optimiser l'organisation de la prestation des services aux citoyens poursuit son déploiement à l'ensemble des services de proximité. Axé sur la transversalité, cette façon de faire vise entre autres à harmoniser et standardiser les pratiques et à optimiser l'utilisation des ressources. Des responsables de processus sont identifiés afin d'assurer une coordination intégrée de l'action de tous les arrondissements. En plus de l'administration quotidienne, les gestionnaires se voient confier des responsabilités transversales pour tous les arrondissements. Ce mode de gestion, qui a fait ses preuves, permet d'optimiser les ressources humaines et financières en plus d'offrir des services uniformes et de grande qualité à la grandeur du territoire.

³ Charge d'équilibre

Le budget des services de proximités prévu en 2018 atteint 266,6 M\$, soit une augmentation de 10,3 M\$ (4,0%) par rapport au précédent budget. Les grandes activités regroupées sous les services de proximité sont (les variations incluent les variations liées à la rémunération globale) :

‣ **Déneigement**

45,6 M\$ ↑ 1,9 M\$ (4,3%) par rapport au précédent budget

‣ **Aqueduc, égouts et voirie**

42,9 M\$ ↑ 2,4 M\$ (5,9%) par rapport au précédent budget

‣ **Matières résiduelles**

29,4 M\$ ↑ 1,8 M\$ (6,5%) par rapport au précédent budget

‣ **Activités culturelles et sportives**

24,0 M\$ ↑ 0,7 M\$ (3,0%) par rapport au précédent budget

‣ **Piscines, patinoires et parcs**

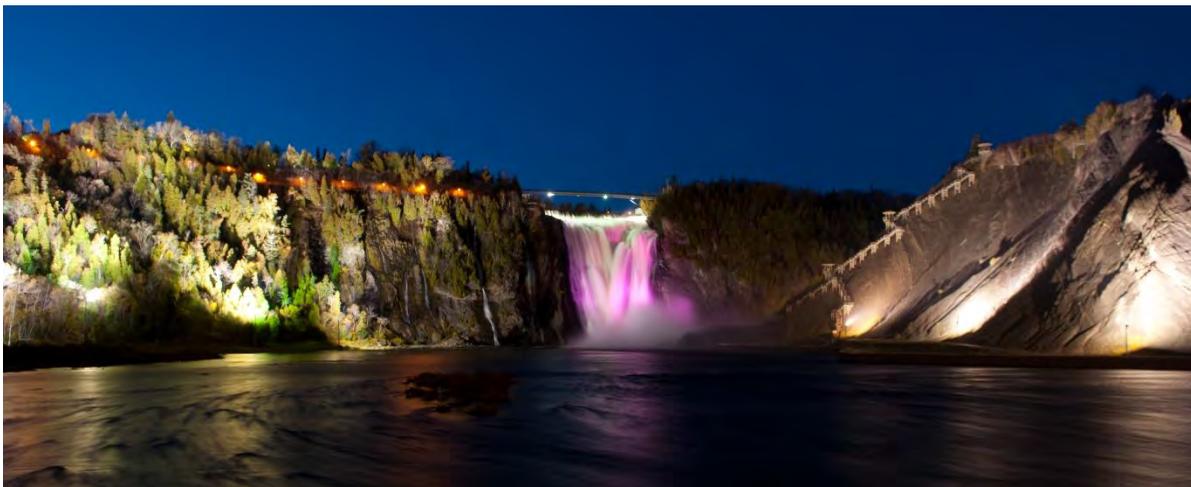
22,1 M\$ ↑ 0,9 M\$ (4,2%) par rapport au précédent budget

‣ **Foresterie urbaine et horticulture**

9,4 M\$ ↑ 0,9 M\$ (10,5%) par rapport au précédent budget

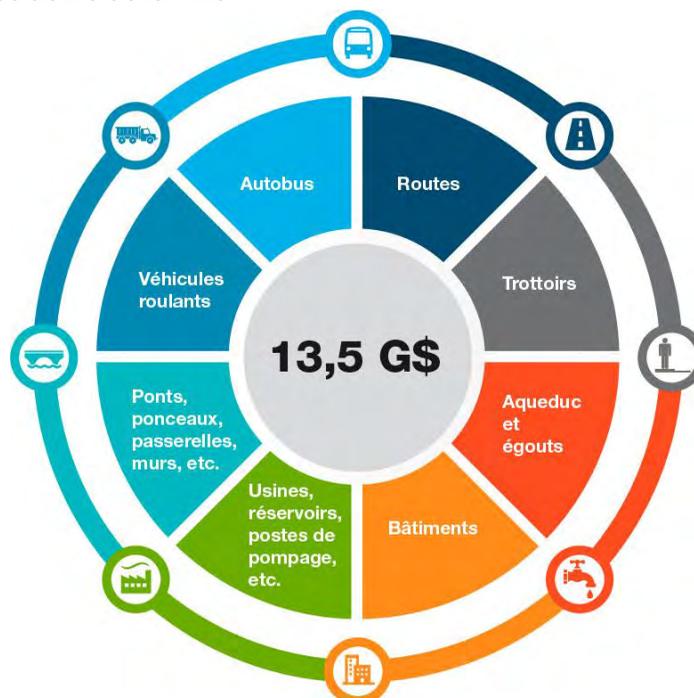
‣ **Qualité du milieu**

2,9 M\$ Budget comparable au précédent budget



ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Figure 1 – Valeur des actifs de la Ville



FAITS SAILLANTS – INVESTISSEMENT

1 689,8 M\$ d'investissements prévus pour 2018, 2019 et 2020
(incluant le RTC)

Tableau 3 – Sommaire des investissements (incluant le RTC)
(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2018	2019	2020	TOTAL	
INVESTISSEMENTS					
Ville de Québec	457,6	477,2	451,3	1 386,1	82%
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	65,7	116,5	121,5	303,6	18%
Investissements totaux	523,3	593,7	572,8	1 689,8	100%
FINANCEMENT					
Emprunts par obligations	237,0	281,3	255,9	774,2	46%
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	13,7	3,9	4,8	22,4	1%
Budget de fonctionnement (PCI)	120,3	126,6	141,2	388,1	23%
Financement à la charge de la Ville et du RTC	370,9	411,7	402,0	1 184,6	70%
Financement externe	152,4	182,0	170,8	505,1	30%
Financement total	523,3	593,7	572,8	1 689,8	100%

Il est prévu que la Ville investisse 1 689,8 M\$ (incluant le RTC) dans ses immobilisations sur la période 2018-2020, dont moins de 50% seront financées par emprunt.

Les investissements du PTI 2018-2020 (incluant le RTC) se répartissent en deux catégories, soit le maintien de la pérennité des actifs de la Ville pour 768,2 M\$ (45,5%) et le développement des infrastructures pour 921,6 M\$ (54,5%).

INVESTISSEMENTS VILLE DE QUÉBEC

1 386,1 M\$ d'investissements prévus pour 2018, 2019 et 2020

Tableau 4 – Sommaire des investissements de la Ville de Québec (excluant le RTC)

(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2018	2019	2020	TOTAL	
INVESTISSEMENTS VILLE DE QUÉBEC	457,6	477,2	451,3	1 386,1	100%
FINANCEMENT VILLE DE QUÉBEC					
Emprunts par obligations	218,6	248,7	221,9	689,2	50%
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	13,7	3,9	4,8	22,4	2%
Budget de fonctionnement (PCI)	120,3	126,6	141,2	388,1	28%
Financement à la charge de la Ville	352,5	379,1	368,0	1 099,6	79%
Financement externe	105,1	98,1	83,3	286,5	21%
Financement total	457,6	477,2	451,3	1 386,1	100%

En 2018, il est prévu que la Ville investisse 457,6 M\$ dans ses immobilisations, dont 105,1 M\$ (23,0%) seront financés par différents programmes gouvernementaux d'aide financière.

Les investissements 2018-2020 se répartissent en deux catégories, soit le maintien de la pérennité des actifs pour 592,6 M\$ (42,8%) et le développement des infrastructures pour 793,5 M\$ (57,2%).

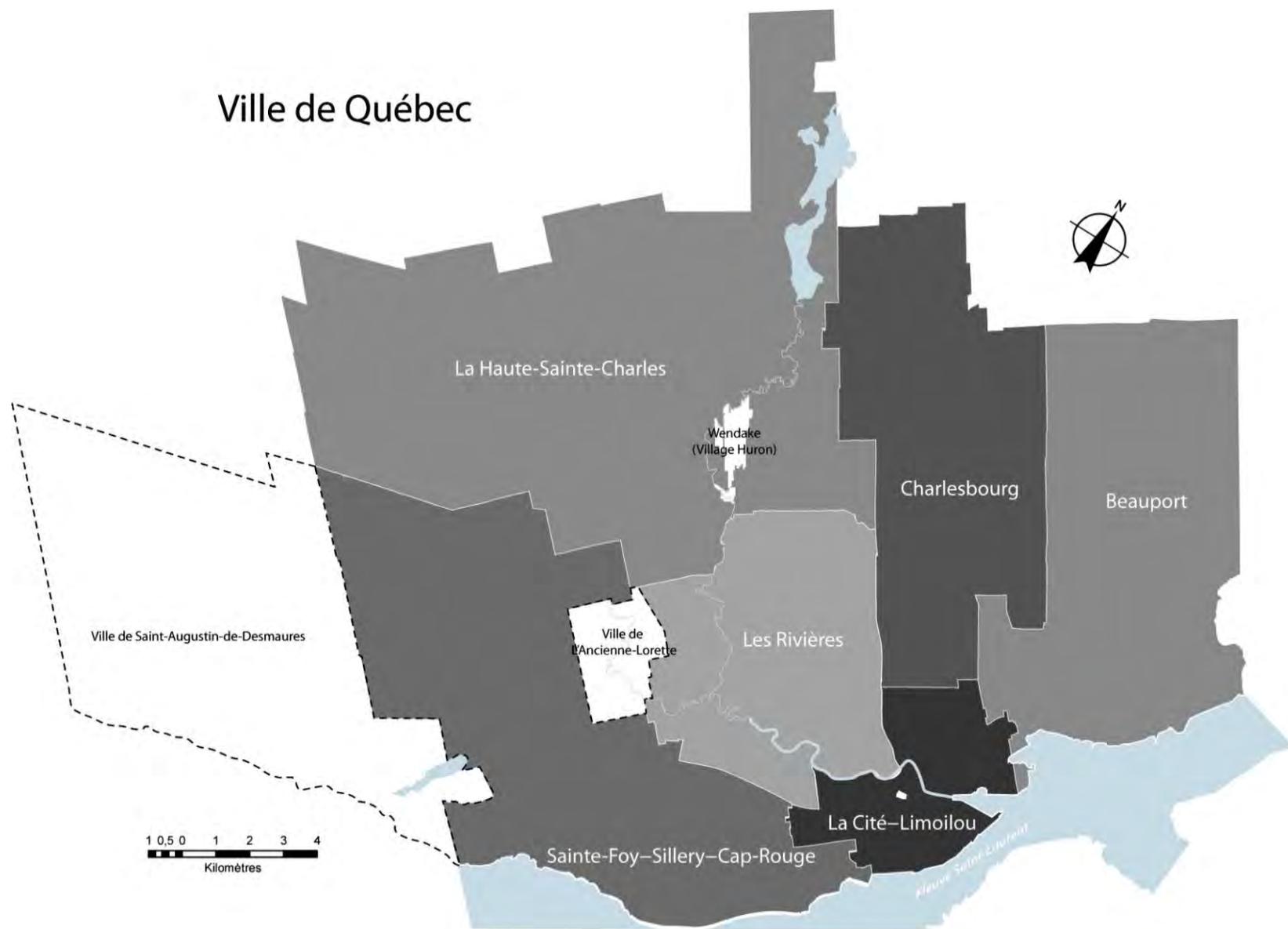
GRANDS PROJETS DU PTI 2018-2020 (INCLUANT LE RTC)

GRANDS PROJETS DU PTI 2018-2020	
300,0 M\$	Réhabilitation des CHAUSSÉES, incluant le programme d'opération massive d'asphaltage
85,4 M\$	Construction du CENTRE DE BIOMÉTHANISATION de l'agglomération de Québec, projet de 124,5 M\$
76,0 M\$	Développement des services du RTC
75,0 M\$	Réhabilitation des conduites d'AQUEDUC et d'ÉGOUTS
67,0 M\$	Construction d'un CENTRE DE GLACE (anneau de glace couvert et deux patinoires), projet de 68,7 M\$
43,3 M\$	Construction de la CENTRALE DE POLICE et de la COUR MUNICIPALE, projet de 72,0 M\$
30,0 M\$	Réalisation d'infrastructures pour le développement de nouveaux ESPACES INDUSTRIELS et TECHNOLOGIQUES
25,0 M\$	Fourniture d'un service en RADIOCOMMUNICATION, projet de 27,5 M\$
23,1 M\$	Réfection des POSTES DE POMPAGE SAINT-PASCAL (13,3 M\$) et LIMOILLOU (9,8 M\$), projets totaux de 30,2 M\$
20,8 M\$	Augmentation de la réserve d'eau potable USINE DE TRAITEMENT DES EAUX DE QUÉBEC, projet de 20,8 M\$
20,5 M\$	Construction d'un CENTRE COMMUNAUTAIRE, quartier SAINT-ROCH, projet de 25,5 M\$
16,8 M\$	Relocalisation du MARCHÉ PUBLIC de Québec, projet de 21,8 M\$
16,7 M\$	Développement des ÉCOQUARTIERS D'Estimauville et de la Pointe-aux-Lièvres
16,5 M\$	Construction d'un nouveau GARAGE sur le boulevard de l'Auvergne
15,0 M\$	Travaux à l'INCINÉRATEUR afin d'assurer sa pérennité
14,5 M\$	Réfection de l'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE SAINTE-FOY, projet de 41,4 M\$
11,2 M\$	Agrandissement de l'ÉDIFICE DE LESTRES
10,0 M\$	Travaux correctifs de la RIVIÈRE LORETTE, projet de 45,6 M\$
9,2 M\$	Réaménagement de la ROUTE DE L'ÉGLISE (projet de 15,6 M\$ en incluant les travaux d'ingénierie)
7,5 M\$	Construction d'un CENTRE COMMUNAUTAIRE, quartier MAIZERETS, projet de 10,0 M\$

PROFIL DE QUÉBEC



CARTE DU TERRITOIRE



QUÉBEC EN QUELQUES CHIFFRES

SUPERFICIE

- 454 km²

POPULATION

- 531 900 hab. (ville), 569 700 hab. (agglomération), 800 300 hab. (région métro. de Québec)⁴
- Âge médian de la population : 43,3 ans
- Revenu médian des ménages 59 881 \$
- 94% de langue maternelle française, 40% bilingue

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET PIÉTONNIÈRES

- 2 380 km de routes
- 1 268 km de trottoirs
- 346 km de réseau cyclable
- 92 km de sentiers en milieu naturel
- 2 ponts et 1 traversier donnent accès à la capitale
- Accès direct à tout le Nord-Est américain
- 3 745 ouvrages d'art et structures et 1 022 bâtiments

INFRASTRUCTURES D'EAU

- 2 stations d'épuration des eaux usées
- 4 usines de production d'eau potable
- Plus de 92 millions de m³ d'eau potable produite par an
- 138 millions de m³ d'eaux usées traitées par an
- 6 892 km de conduites d'aqueduc et d'égout

RÉSEAU DE TRANSPORT

- 4 534 arrêts
- 870 km de réseau, dont 65 km de voies réservées

ENVIRONNEMENT

- 7 écocentres
- 456 parcs et espaces verts
- 145 000 arbres d'alignement de parcs et de rues

ÉDUCATION

- Université Laval, 1^{re} université francophone en Amérique en 1852 (Séminaire de Québec en 1663)
- 277 000 diplômés dans le monde
- École nationale d'administration publique, INRS, Télé-université, Université de Montréal (campus Québec), UQTR (Centre universitaire de Québec)
- 10 collèges et cégeps

SPORTS

- 30 grands événements sportifs, dont une quinzaine à caractère international
- 1 équipe de football universitaire, le Rouge et Or
- 1 équipe de hockey junior majeur, les Remparts
- 1 équipe de baseball, les Capitales

TOURISME

- 1^{er} rang des meilleures destinations touristiques au Canada en 2017 (magazine Travel + Leisure)
- 4,7 millions de touristes et 7,2 millions d'excursionnistes d'un jour, 11,9 millions de visiteurs
- 1,9 G\$ en dépenses touristiques
- 153 congrès et réunions corporatives et quelques 180 000 participants en 2015
- Québec, Lauréate 2016 à titre de destination culturelle de l'année par le Leading Culture Destinations Awards
- Plus de 1 200 établissements d'hébergement et de restauration
- 23 800 emplois

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- 12 organisations internationales

SANTÉ

- 8 centres hospitaliers
- 2 centres de santé et services sociaux
- 4 centres de réadaptation
- 15 centres d'hébergement publics et privés
- 1 centre jeunesse

CULTURE

- 150 festivals et événements
- 25 établissements formant le Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec
- 9 musées
- 22 lieux d'interprétation
- 30 théâtres et salles de spectacle
- Environ 275 jours de tournage, 82 projets

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- Plus de 1,3 G\$ investis annuellement en R & D
- 400 laboratoires et centres de recherche de classe mondiale
- 6 000 chercheurs et associés

TIC ET ÉLECTRONIQUE (données régionales)

- 540 entreprises
- 19 500 emplois

FINANCE ET ASSURANCE (données régionales)

- PIB régional de plus de 7,8 G\$
- Plus de 370 entreprises, dont 10 sièges sociaux
- 22 000 emplois

CULTURE (données régionales)

- Apport au PIB régional : plus de 1,7 G\$
- Plus de 170 organismes professionnels animent la vie culturelle et artistique
- 24 000 emplois

CENTRES COMMERCIAUX

- 14,8 G\$ de ventes au détail
- 71 centres commerciaux regroupant près de 2 200 places d'affaires

ADMINISTRATION PUBLIQUE (FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET MUNICIPALE)

- 52 100 emplois représentant 10% du total de l'emploi régional

PORT DE QUÉBEC ET SON TERMINAL DE CROISIÈRES

- 132 escales de navires, 34 navires différents et 25 lignes de croisières différentes (saison record en 2017)
- 201 000 croisiéristes et membres d'équipage en visite en 2017
- 24,8 millions de tonnes de marchandises manutentionnées en 2016

AÉROPORT INTERNATIONAL JEAN-LESAGE

- 2^e en importance au Québec et 12^e au Canada
- 1 616 750 passagers en 2016 (une hausse d'achalandage de 2% par rapport à 2015)

⁴ Recensement 2016, Statistique Canada

QUÉBEC EN QUELQUES MOTS

Berceau de la francophonie en Amérique du Nord, Québec est la principale agglomération urbaine de l'est de la province. Située sur les rives du fleuve Saint-Laurent, au centre de la zone habitée du Québec, elle est riche de plus de 400 ans d'histoire et de rencontres entre les peuples qui en ont fait la ville que nous connaissons maintenant. Après avoir été capitale de la Nouvelle-France, du Bas-Canada et, pendant une courte période, capitale du Canada, Québec est aujourd'hui la capitale nationale de la province et le porte-étendard de la francophonie.

Toujours plus attrayante, performante et dynamique, Québec est le 2^e pôle économique de la province et le 7^e du Canada. Depuis plus d'une décennie, sa prospérité ne se dément pas. Québec a enregistré récemment une 26^e année de croissance consécutive de son produit intérieur brut, une performance qu'aucune autre région canadienne ne peut égaler. Avec un taux de chômage à 4%, le plus bas au Canada depuis plusieurs années, Québec se trouve en situation de plein emploi. Son économie s'appuie notamment sur les technologies de l'information, les arts numériques et le divertissement interactif, l'optique-photonique, les biotechnologies et les sciences de la vie, le tourisme, les assurances et les technologies appliquées. Elle est le siège de l'Assemblée nationale et accueille plusieurs institutions gouvernementales. Québec est aussi un centre portuaire important où l'industrie des croisières est en pleine croissance.

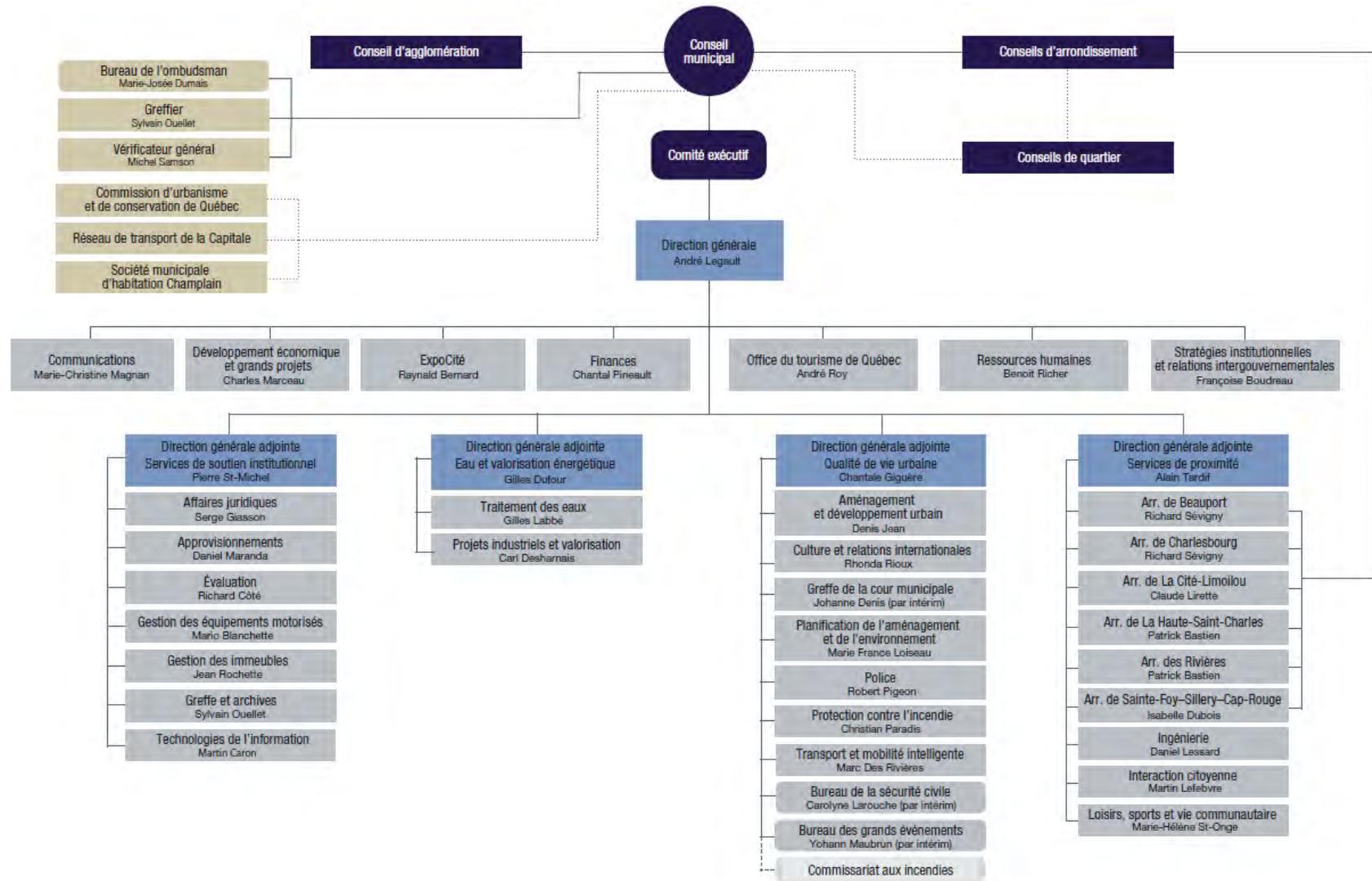
Joyau du patrimoine mondial, l'arrondissement historique du Vieux-Québec figure, depuis 1985, sur la liste de l'UNESCO. Le 30 octobre 2017, Québec intégrait le réseau mondial des villes créatives de l'UNESCO à titre de « Ville de littérature » et devenait ainsi la première ville francophone à obtenir ce titre. Lieu privilégié de création et d'innovation, la ville propose à ses résidants et à ses visiteurs son visage européen et son dynamisme nord-américain, qui se traduisent par une offre culturelle diversifiée, où la relève artistique est mise en valeur. Ville nordique, verte et active, elle se distingue également par les événements qui l'animent en toutes saisons, l'omniprésence de la nature et le large éventail d'équipements récréatifs mis à la disposition de la population.

Qu'il soit question de coût de la vie, de soins de santé, d'éducation, d'emploi, de sécurité ou de gastronomie, Québec est reconnue pour offrir une qualité de vie exceptionnelle à ses citoyens. Depuis les célébrations de son 400^e anniversaire en 2008, la ville est en plein essor. Elle est prête à se construire un avenir sur mesure et prend désormais sa place aux côtés des plus prestigieuses capitales du monde.

Fière de sa différence, la ville se positionne aujourd'hui comme : Québec, *l'accent d'Amérique*. Signe distinctif de la langue française, l'accent donne du caractère à la voyelle, comme il vient ici affirmer notre identité collective. Par sa forme et par sa hauteur, l'accent rend hommage au cap Diamant, ce relief géographique à partir duquel tout a commencé. C'est à Québec qu'en premier on a placé un accent sur l'Amérique. Aujourd'hui, nous revendiquons le droit de porter cet accent pour le faire entendre et résonner dans le monde entier.

Parce que Québec est unique. Parce que nous en sommes fiers. Parce que nous sommes Québec, *l'accent d'Amérique*.

ORGANIGRAMME



COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Régis LABEAUME, maire

Arrondissement de La Cité-Limoilou

HAMELIN, Geneviève
Maizerets - Lairet
Présidente d'arrondissement

BUSSIÈRES, Yvon
Montcalm - Saint-Sacrement

LACHANCE, Pierre-Luc
Saint-Roch - Saint-Sauveur

ROUSSEAU, Jean
Cap-aux-Diamants

VERREAULT, Suzanne
Limoilou

Arrondissement des Rivières

JULIEN, Jonatan
Neufchâtel-Lebourgneuf
Président d'arrondissement

DESPINS, Alicia
Vanier-Dubergier

TANGUAY, Dominique
Des Saules

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

NORMAND, Rémy
Du Plateau
Président d'arrondissement

CORRIVEAU, Anne
Pointe-de-Sainte-Foy

SAVARD, Marie-Josée
Cap-Rouge-Laurentien

VILLENEUVE, Émilie
Saint-Louis-Sillery

Arrondissement de Charlesbourg

DUFRESNE, Vincent
Saint-Rodrigue
Président d'arrondissement

MORIN-DOYLE, Michelle
Louis-XIV
Maire suppléant

VOYER, Patrick
Des Monts

Arrondissement de Beauport

MELANÇON, Stevens
Chute-Montmorency -
Seigneurial
Président d'arrondissement

ERNOULD, Jérémie
Robert-Giffard

GOSELIN, Jean-François
Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

DION, Raymond
Loretteville-Les Châtel
Président d'arrondissement

LÉGARÉ, Sylvain
Val-Bélair

VERRET, Steeve
Lac-Saint-Charles-Saint-Émile

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

LABEAUME, Régis
Maire
Président

SAVARD, Marie-Josée
Vice-présidente

JULIEN, Jonatan
Vice-président

MORIN-DOYLE, Michelle
Membre
Maire suppléant

DESPINS, Alicia
Membre

NORMAND, Rémy
Membre

VERREAULT, Suzanne
Membre

VERRET, Steeve
Membre

VILLENEUVE, Émilie
Membre

VOYER, Patrick
Membre

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

À la fin de l'année 2017, les indicateurs économiques sont à la hausse à peu près partout au Canada et la ville de Québec ne fait pas exception. L'économie régionale poursuit sa période de croissance économique ininterrompue pour une 26^e année, une performance sans égale au pays. Les principales institutions financières estiment que l'année se terminera avec la plus forte croissance du produit intérieur brut (PIB) depuis 15 ans, accompagnée d'une solide création d'emplois.

Pour 2018, on prévoit encore une année de croissance de l'économie et de l'emploi à Québec, soutenue notamment par ses secteurs de force dont l'assurance et les services financiers, ainsi que par le tourisme et la fabrication qui profitent tous deux du taux de change actuel du dollar canadien.

L'économie régionale doit cependant faire face à des défis, dont celui de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises qui se reflètent dans le taux de chômage qui a atteint 3,8% en août dernier, un plancher historique, ainsi que des risques liés au protectionnisme américain et à la hausse prévisible des taux d'intérêt qui pourrait affecter la consommation et le secteur immobilier.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après l'année 2016 qui a vu l'élection de Donald Trump et le vote britannique pour le « Brexit » de l'Union européenne laisser planer l'incertitude sur l'économie mondiale, les perspectives de croissance pour l'année en cours et pour 2018 sont franchement positives un peu partout sur la planète. Après une décennie de lente reprise, on peut finalement fermer les livres sur la grande crise économique et financière de 2008-2009.

Ainsi, les pays émergents d'Asie avec la Chine et l'Inde en tête vont croître à des rythmes de 6% à 8% en 2017 et en 2018. La région demeure la locomotive de l'économie mondiale. À l'autre bout du spectre, l'Amérique latine qui était globalement en récession en 2016 a renoué avec la croissance en 2017, notamment le Brésil et l'Argentine. En 2018, seul le Venezuela demeurera en récession parmi l'ensemble des pays latino-américains.

Du côté de l'Europe, pour la première fois en dix ans, tous les pays de l'Union européenne, incluant le Royaume-Uni, vivent une année de croissance en 2017. L'Europe de l'Est connaît les plus forts taux de croissance suivi de la Scandinavie et de la péninsule Ibérique. Même la Grèce devrait connaître une deuxième année de croissance consécutive, bien que très faible, pour la première fois depuis 2007. Dans la plupart des pays, les taux de chômage sont également à leur plus bas niveau de la dernière décennie.

À pareille date l'an dernier, l'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis laissait planer énormément d'incertitudes pour l'économie américaine. Des incertitudes demeurent, mais l'économie se porte bien : la main-d'œuvre est près du plein emploi ce qui se répercute positivement dans la consommation et le marché immobilier, les entreprises engrangent des profits records et les marchés boursiers atteignent de nouveaux sommets.

Le prix du pétrole est un bon indicateur de l'activité économique mondiale, mais surtout de la santé financière des pays exportateurs de la ressource. À cet égard, les perspectives sont meilleures qu'au cours des dernières années en raison des ententes pour limiter la production entre les membres de l'OPEP et d'autres grands producteurs comme la Russie. En conséquence, les prix se maintiennent à des niveaux plus élevés qu'au cours des trois dernières années. Il s'agit de bonnes nouvelles pour les provinces productrices de pétrole au Canada.

L'économie canadienne est ainsi sur une excellente lancée : le PIB croît à un rythme annuel dépassant 2,5% et le nombre de personnes au travail augmente de plus de 30 000 par mois depuis septembre 2016. L'embellie économique atteint particulièrement l'Alberta, championne de la croissance

économique en 2017, et la Saskatchewan qui étaient toutes deux en récession depuis 2014. Seule l'économie terre-neuvienne continue de se contracter.

En 2018, bien que certains indicateurs, dont la création d'emplois, les dépenses des consommateurs et les mises en chantier ne pourront maintenir la cadence atteinte en 2017, ils demeureront élevés. Associés aux dépenses publiques accrues, ils soutiendront un rythme de croissance de près de 2% en moyenne au pays.

Enfin, l'économie québécoise connaît également une année 2017 vigoureuse avec la création de quelque 85 000 emplois, ce qui représente plus du double de la moyenne annuelle des emplois créés au cours des dix dernières années. Toutes ces nouvelles personnes au travail stimulent la consommation et, ajoutés aux investissements des différents paliers gouvernementaux et des entreprises qui s'intensifient, entraînent ultimement la plus forte croissance du PIB depuis l'an 2000, soit 2,8%. La croissance devrait se poursuivre en 2018, mais celle-ci sera ralentie, notamment par les hausses de taux d'intérêt qui auront un impact sur la consommation des ménages.

PERSPECTIVES POUR LA VILLE DE QUÉBEC

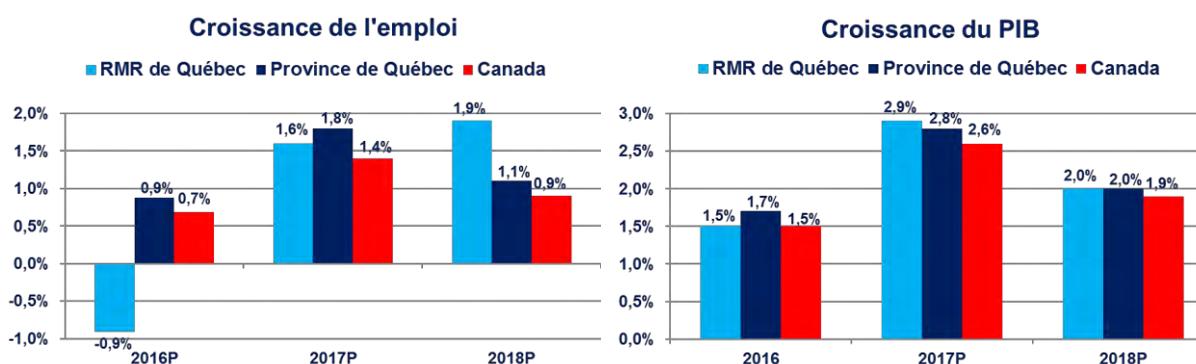
CROISSANCE ÉCONOMIQUE

À l'instar de plusieurs autres régions québécoises et canadiennes, l'économie de Québec connaît une forte croissance en 2017. Les prévisions des principales institutions financières canadiennes estiment que l'année se terminera avec la plus forte croissance du produit intérieur brut (PIB) depuis 15 ans, soit 2,9%.

Pour l'année 2018, on prévoit encore une croissance de l'économie et de l'emploi dans la région de Québec, soutenue notamment par les secteurs du commerce de détail, du tourisme et de la fabrication qui profitent tous du taux de change actuel du dollar canadien ainsi que l'important secteur de l'assurance et des services financiers.

Un des principaux facteurs de risque pour la région demeure les menaces externes, dont le protectionnisme du gouvernement américain actuel, mais ce, dans une moindre mesure que pour d'autres régions plus dépendantes des exportations que Québec.

L'autre important facteur de risque est l'impact des taux d'intérêt. La vigueur de l'économie canadienne pourrait amener la Banque du Canada à annoncer de nouvelles hausses d'ici la fin de 2018. Les ménages qui sont passablement endettés pourraient en conséquence ralentir leurs dépenses de consommation ou reporter leurs projets d'achat de résidence. La hausse des taux d'intérêt pourrait également entraîner la faillite des ménages qui sont à la limite de leur capacité de payer.



Source : Conference Board du Canada

MARCHÉ DU TRAVAIL

Sur le marché du travail, la région est en voie de créer près de 7 000 emplois en 2017, une hausse de 1,6%. Les principaux secteurs qui contribuent à cette augmentation sont l'assurance, les services financiers ainsi que les services aux entreprises.

Pour 2018, le Conference Board du Canada prévoit une croissance encore plus forte de l'emploi dans la région de Québec, soit l'ajout de près de 9 000 personnes au travail. Cette augmentation représente une hausse de près de 2% sur les quelque 450 000 emplois dans la région. Le taux de chômage qui est passé sous la barre des 4% au mois d'août 2017 restera sous les 5% en 2018. Il demeure l'un des plus faibles de toutes les villes canadiennes.

Le principal défi de la région est donc de faire face aux besoins de main-d'œuvre de ses entreprises. Si ce n'était de l'apport de main-d'œuvre d'ailleurs en province et d'outremer, la population en âge de travailler aurait déjà commencé à décroître.

MARCHÉ IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Les différentes composantes de l'immobilier résidentiel évoluent à géométrie variable depuis quelques années. L'année 2017 n'y fait pas exception et l'évolution des différents indicateurs socio-économiques tend vers une situation similaire en 2018.

Du côté de la construction neuve, l'excédent d'offres qui persiste tant dans le logement locatif que pour les copropriétés limite les perspectives de croissance de ce segment de marché puisque les besoins pourront généralement être comblés à même le stock de logements récemment achevés ou à travers les unités en construction. Malgré ces conditions de marché relativement serrées, le nombre de mises en chantier résidentielles a été plutôt élevé en 2017 par rapport aux dernières années. Considérant que la valeur des permis résidentiels délivrés au cours des derniers mois a aussi été élevée, le nombre de nouveaux logements mis en chantiers en 2018 devrait être similaire à celui de l'année qui se termine. Il pourrait même augmenter de façon plus significative si un ou des projets de résidences pour aînés se concrétisaient sur le territoire de la ville de Québec.

L'embellie de l'emploi au cours de la dernière année devrait se traduire par un accroissement de la demande sur le marché de la revente en 2018 tandis que les récentes hausses des taux hypothécaires devraient, à l'inverse, limiter le potentiel de croissance. Si l'on ajoute à cela une pression à la baisse des prix dans le segment de la copropriété en raison de l'excédent d'offres qui perdure depuis plusieurs trimestres et qui donne un avantage aux acheteurs lors des négociations, l'activité sur le marché de la revente devrait légèrement s'accélérer au cours de la prochaine année.

Bien qu'il ait légèrement ralenti, le rythme de construction de nouveaux logements locatifs demeure plus élevé que la demande réelle ce qui se traduit par une augmentation du taux d'inoccupation dans la région de Québec. Ce dernier a ainsi presque doublé depuis 2013, passant de 2,4% à 4,5%. Le taux d'inoccupation dépasse de façon significative le taux d'équilibre (3%), illustrant une offre excédentaire notamment pour les logements récents dont le loyer est plus élevé. Considérant que la cadence de construction de logement locatif reste élevée, le taux d'inoccupation devrait également demeurer élevé en 2018.

PROJETS MAJEURS

Le nombre et la valeur des projets d'infrastructure et des projets immobiliers sont à un sommet de plus de 5 ans en 2017.

Les plus importants projets commerciaux, administratifs et industriels en cours et à venir sont notamment le nouveau pôle commercial Duplessis (300 M\$) qui inclura un magasin IKEA, la construction du complexe de Médicago dans l'Espace d'innovation D'Estimauville (245 M\$) ainsi que

la construction du théâtre Le Diamant (54 M\$) et la rénovation du Capitole (48 M\$), tous deux à la place d'Youville. Si le projet le Phare débute en 2018 sur le boulevard Laurier, il représentera plus de 600 M\$ d'investissements au cours des prochaines années.

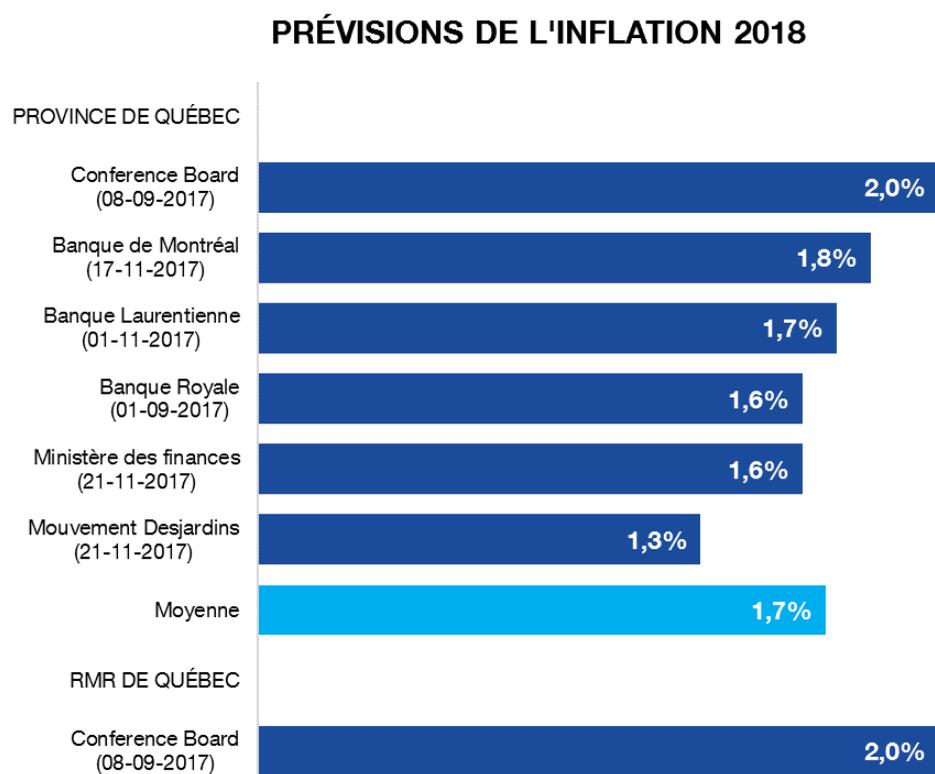
Dans le segment résidentiel, des projets majeurs ont été mis en chantier récemment dont le Sommet 3V (40 M\$), un complexe de 635 copropriétés à Sainte-Foy; le Domaine Sous les Bois (39 M\$) et le Domaine Sillery, tous deux dans le secteur Sillery; l'Aventura phase 4 (26 M\$) dans l'arrondissement des Rivières ainsi que les résidences pour aînés du groupe Château Bellevue à Val-Bélair (65 M\$) et du groupe Réseau Sélection sur le site de l'ancien aréna de Saint-Augustin-de-Desmaures (60 M\$).

Dans le secteur public, de nombreux travaux préparatoires à la construction du mégahôpital sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus (2 G\$) ont également été réalisés en 2017 et se poursuivront en 2018. L'agrandissement de l'Aéroport international Jean-Lesage (365 M\$) devrait être complété tôt en 2018. L'élargissement de l'autoroute Henri-IV (500 M\$) ainsi que les travaux de la nouvelle bibliothèque Gabrielle-Roy (40 M\$) devraient commencer dans les prochains mois.

La liste des projets majeurs d'investissement à Québec totalise ainsi plusieurs milliards de dollars.

INFLATION

Les prévisions des principales institutions financières québécoises et canadiennes concernant le **taux d'inflation** de la **province de Québec** en **2018** se concentrent dans une fourchette variant entre **1,3%** à **2,0%**.



Le *Conference Board du Canada*, la seule institution à produire des prévisions au niveau des régions métropolitaines de recensement (RMR), estime que l'inflation sera de **2,0%** dans la **RMR de Québec** en **2017**.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE À LONG TERME



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

MISSION

La Ville de Québec est une organisation au service des citoyens et citoyennes. C'est avec un engagement basé sur l'excellence que l'ensemble des employés travaillent à la mission de la Ville :

« FOURNIR LES MEILLEURS SERVICES POSSIBLES À L'ENSEMBLE DE SES CITOYENS, INDIVIDUS, GROUPES OU PERSONNES MORALES. »

Ainsi, dans une perspective de développement durable, la Ville de Québec assure le développement cohérent de son territoire, favorise la vitalité de sa collectivité, fournit des services municipaux de qualité et maintient ses équipements et ses infrastructures en bon état.

De plus, de part la spécificité que lui confère son statut de Capitale nationale du Québec, la ville de Québec constitue le lieu privilégié et prioritaire de l'accueil des dignitaires étrangers en visite au Québec, des rencontres diplomatiques, des sommets gouvernementaux, des grandes rencontres politiques et des négociations importantes auxquelles prend part le gouvernement du Québec.

VALEURS

La Ville de Québec est animée par des valeurs fondamentales à la base des décisions, des actions et des comportements des personnes qui y travaillent ou qui ont été élues pour la diriger. Ces valeurs se reflètent dans sa culture, ses pratiques et soutiennent les orientations stratégiques visant à fournir des services de la plus haute qualité au meilleur coût possible.

LA RESPONSABILITÉ Pour contribuer à la mission de la Ville et préserver la confiance du citoyen, nous nous engageons à faire preuve de prévoyance et de détermination dans nos décisions, à persévérer dans nos actions et à assumer nos choix.

LE COURAGE En considérant l'intérêt public au premier rang, nous recherchons les meilleures solutions en allant au-delà de la facilité par le courage managérial.

LE RESPECT Dans nos relations, nous dépassons notre première impression, nos opinions et nos convictions personnelles par une ouverture à la différence de l'autre.

Des pratiques dignes de la confiance des citoyens

L'organisation de la Ville de Québec est fière de son excellente réputation en matière d'intégrité et d'honnêteté. La mise en pratique de règles de conduite permet de contribuer consciencieusement à la mission de la Ville et de maintenir une administration municipale qui bénéficie de la confiance du public. Les valeurs suivantes rattachées au domaine de l'éthique guident les employés :

- intégrité, communication et ouverture d'esprit;
- honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
- prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- respect envers les membres du conseil, les employés de la ville et les citoyens;
- loyauté envers la ville;
- recherche de l'équité.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques de la Ville s'articulent autour de grands thèmes pour lesquels la Ville se distingue.

SON PATRIMOINE

La Ville de Québec s'est dotée d'un énoncé de positionnement qui affirme son identité: l'accent d'Amérique. Considérée comme le berceau de la civilisation française en Amérique, Québec abrite une culture francophone de façon continue depuis le 17^e siècle. Un accent d'Amérique qui permet à la Capitale de se distinguer.

Reconnue comme joyau du patrimoine mondial, depuis 1985, par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Québec est l'une des villes les plus visitées au monde.

Destination culturelle, Québec compte une multitude d'artistes ravis de mettre leur talent à profit dans un environnement stimulant et souhaite faire de la culture un axe majeur de développement économique.

SON ATTRAIT

Ville d'hiver, Québec se distingue par l'expérience Neige tant pour ses citoyens que pour les touristes : l'occasion de pratiquer et de participer à de nombreuses activités extérieures, festivals et événements, sports de glissade et en montagne.

Ville où il fait bon vivre, Québec souhaite développer son territoire de façon harmonieuse dans le respect de son caractère patrimonial, historique, naturel et de sa dimension humaine. Après s'être dotée d'une vision pour le développement durable en 2010, elle poursuit ses efforts pour devenir une ville écoresponsable, protéger ses espaces verts et valoriser les modes de transport actifs. Les programmes particuliers d'urbanisme, les écoquartiers, la construction verte et la revitalisation de certains secteurs sont autant de projets structurants pour les années à venir. Également, par sa vision du développement social, Québec souhaite devenir une ville de plus en plus solidaire et inclusive afin de permettre à chaque citoyen de participer activement à la vie sociale, de développer pleinement son potentiel et de tirer juste part de l'enrichissement collectif.

Ville en harmonie avec la nature, située entre fleuve et montagnes, parsemées de cours d'eau, de parcs, d'espaces verts, de boisés urbains et de milieux humides, la Ville sait que l'avenir passe par l'harmonie avec le milieu. C'est pourquoi elle veille à la protection et à la conservation de plans d'eau, des bandes riveraines, des milieux humides, des sources d'approvisionnement en eau, des écosystèmes sensibles et des habitats fauniques.

SON DYNAMISME

Ville prospère, Québec s'appuie sur une économie forte pour attirer des talents et les entrepreneurs de haut calibre. Elle a lancé en décembre 2011 une stratégie de développement économique qui mise sur une vision cohérente, capable de mobiliser les décideurs et la communauté entrepreneuriale. Appuyée sur des valeurs d'innovation et de créativité, cette stratégie met l'accent sur l'attraction de la main-d'œuvre, la relève entrepreneuriale et le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation. Cette stratégie ouvre sur un ensemble de projets et d'actions pour faire de Québec une ville entreprenante, innovante, technoculturelle et attrayante. Ceinturée par une couronne agricole et

forestière, Québec souhaite être une plaque tournante de l'industrie agroalimentaire régionale en favorisant les échanges entre consommateurs et producteurs.

Ville intelligente, Québec possède l'une des plus fortes concentrations de centres de recherche et de transfert technologique au Canada. Dans le domaine des hautes technologies, les innovations se multiplient, l'économie bouillonne et les emplois abondent.

Ville touristique, ses atouts identitaires attirent près de 4,7 millions de visiteurs annuellement ainsi que des touristes d'affaires. Chaque année, Québec accueille des salons et des congrès et est le théâtre d'événements populaires annuels de calibre international, comme son carnaval ou son festival d'été.

SA PERFORMANCE

Ville audacieuse, créative et innovante, la Ville est constamment à l'affût des meilleures pratiques afin de servir le citoyen plus efficacement dans toutes ses opérations, ses activités et sa gestion.

Ville à l'écoute, la Ville est un gouvernement de proximité dispensant des services ayant un effet direct sur le quotidien et la qualité de vie des citoyens. C'est pourquoi, le citoyen est au centre de son alignement stratégique, de ses décisions et de ses actions.

Ville responsable, l'administration de la Ville s'est dotée d'un cadre de gestion et d'une démarche d'amélioration continue basé sur cinq axes de performance : la Santé-sécurité des travailleurs, la Qualité des services aux citoyens, la Productivité par la fluidité des processus, le contrôle des Coûts et finalement l'engagement et la mobilisation des Employés-partenaires. La vision stratégique, les objectifs annuels et les actions prioritaires se déclinent depuis quelques années en fonction de ces axes.

ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

L'exercice de planification stratégique constitue un processus en continu.

Souhaitant rendre les orientations stratégiques claires pour l'organisation, le comité de gestion de la Direction générale énonce annuellement sa vision, ses objectifs, ses actions prioritaires et ses indicateurs de suivi.

Le tout se cascade à tous les niveaux de gestion de l'organisation qui doivent à leur tour définir leur propre contribution à l'atteinte des objectifs du niveau supérieur. Selon cette approche, chaque décideur, chaque gestionnaire, chaque employé, chaque partenaire contribue à la réalisation des objectifs organisationnels.

En cours d'année, le comité de gestion de la Direction générale s'assure régulièrement d'un suivi pour l'atteinte des objectifs visés.

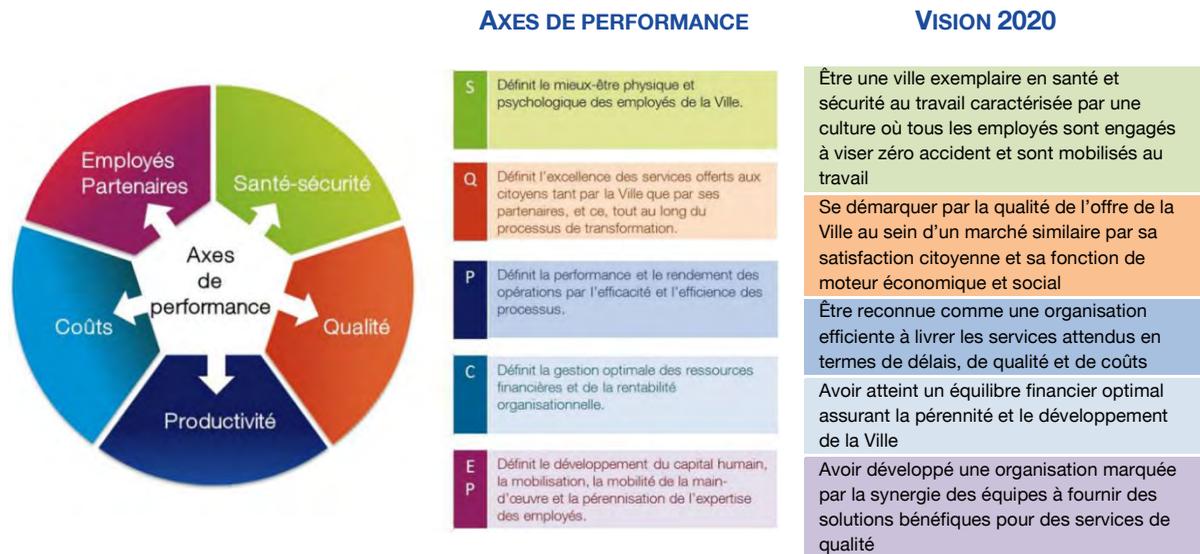
VISION STRATÉGIQUE

La vision 2020 de la Direction générale s'exprime ainsi :

« FAIRE DE QUÉBEC UNE VILLE OPTIMALE DÉLIVRANT DES SERVICES D'EXCELLENCE, À LA HAUTEUR DES MEILLEURES VILLES DU MONDE GRÂCE À DES EMPLOYÉS DE TALENT ENGAGÉS ENVERS LE CITOYEN. »

Cette vision 2020 oriente les gestionnaires et l'ensemble du personnel et est énoncée selon les cinq axes de performance.

AXES DE PERFORMANCE ET VISION



OBJECTIFS 2018

Axe Santé-sécurité

- Sensibiliser à l'importance de la gestion de la présence au travail
- Atteindre nos cibles de réduction d'absentéisme ainsi que celles liées aux accidents de travail
- Augmenter notre adhésion et nos gestes au quotidien à l'égard de la démarche Valeur santé et sécurité au travail et y intégrer la démarche Entreprise en santé

Axe Qualité

- Augmenter notre adhésion à l'approche en matière de sécurité urbaine incluant quatre volets : la sécurité et le sentiment de sécurité, la résilience, l'accessibilité universelle et le vivre-ensemble
- Optimiser la nouvelle gouvernance administrative des services de proximité
- Améliorer nos processus d'affaires et y intégrer des pratiques innovantes favorisant une communication accrue et une valeur ajoutée pour le citoyen

Axe Productivité

- Faire migrer des processus vers une gestion transversale, intégrée et optimale définissant nos chaînes de valeur
- Consolider notre démarche d'amélioration continue dans l'organisation

Axe Coûts

- Intégrer, dans nos façons de faire, une approche collaborative générant une utilisation optimale des fonds publics
- Déployer des moyens efficaces pour capturer les coûts et pour consolider les gains

Axe Employés - Partenaires

- Augmenter, par la compréhension et l'adhésion, l'agilité organisationnelle soutenant le virage culturel et la gestion transversale
- Atteindre ou maintenir un taux de mobilisation supérieur à 75%

PLANIFICATION FINANCIÈRE

La Ville de Québec fait face à des défis financiers. Afin d'honorer ses choix stratégiques et de respecter son cadre financier, la Ville a élaboré le budget 2018 avec prudence. Par ailleurs, la Ville effectue chaque année un exercice de planification budgétaire à plus long terme, soit sur une période de trois ans. Cet exercice permet de réfléchir dès maintenant aux préoccupations futures et ainsi de les intégrer aux prévisions budgétaires. Afin de relever les prochains défis, l'ensemble des gestionnaires de la Ville prend part à la planification budgétaire, et ce, dès janvier. Au terme de ce processus, il en ressort un budget bonifié par l'implication de tous les gestionnaires.

À ce sujet, les finances de la Ville sont sujettes à certaines pressions provenant, entre autres, des besoins en infrastructures, des déficits actuariels liés aux régimes de retraite et du niveau d'endettement existant.

Aussi, d'éventuelles menaces telles que l'augmentation des taux d'intérêt et du prix des ressources naturelles, la baisse de l'ajout au rôle d'évaluation (nouvelles constructions), de même que les restrictions budgétaires du gouvernement provincial pourraient avoir des répercussions importantes pour la Ville.

Au terme du processus de planification budgétaire à moyen terme, soit jusqu'en 2020, la Ville prévoit une augmentation de son budget d'environ 2,0%.

Tableau 5 – Perspectives budgétaires à moyen terme

(en millions de dollars)

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES À MOYEN TERME	Budget		Projections	
	2017	2018	2019	2020
PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES	1 419,4	1 438,4	1 467,2	1 496,5
Service de la dette nette	243,4	239,8	238,4	225,1
Dette nette	1 593,1	1 577,9	1 548,2	1 515,0



PRINCIPALES HYPOTHÈSES À LA BASE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (JANVIER 2017)

À la suite de l'étude des tendances passées et de l'évaluation des projections d'avenir, les perspectives budgétaires ont été établies sur les bases d'indexation des revenus et dépenses comprises dans le tableau suivant. Ces hypothèses sont révisées annuellement et posées en début de processus budgétaire (janvier 2017), mais ne reflètent pas nécessairement les hypothèses finales retenues pour le budget 2018 proposé.

Tableau 6 – Principales hypothèses d'indexation des revenus et des dépenses

VARIATIONS ANNUELLES PROJETÉES EN JANVIER 2017	2018*	2019	2020
Ajouts au rôle	14,5 M\$	14,0 M\$	14,0 M\$
Taxes résidentielles (gel ou baisse de taxes en 2018 et ↑ à l'inflation prévue en 2019 et 2020)	-0,5%	1,8%	1,8%
Taxes non résidentielles (↑ à l'inflation prévue)	1,8%/an		
Transport en commun	1,5%/an		
Taux d'intérêt sur le financement à long terme	3,75%	4,00%	5,00%
Réserve fin. pour le paiement accéléré de la dette	5,6 M\$	Maximum atteint	
Paie ment comptant des immobilisations	15,0 M\$/an		
Rémunération	1,2%/an (↑ d'échelon pour tous) + ↑ salariale selon conventions collectives		
Biens et services	1,0%/an		

* Ne reflètent pas nécessairement les hypothèses finales retenues pour le budget 2018

Facteurs globaux à court terme pouvant affecter les décisions

Bien que les hypothèses sous-jacentes aux prévisions budgétaires soient soigneusement étudiées, il n'en demeure pas moins que certains événements, hors du contrôle de la Ville, peuvent modifier les données, entre autres :

- l'augmentation des taux d'intérêt supérieurs à ce qui est prévu actuellement;
- l'augmentation du prix des ressources naturelles;
- la baisse de l'ajout au rôle d'évaluation (nouvelles constructions).

STRUCTURE FINANCIÈRE, POLITIQUES ET PROCESSUS



NORMES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

La Ville de Québec présente son budget de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). L'information financière présentée est non consolidée.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Les données financières de ce budget sont non consolidées, c'est-à-dire qu'il s'agit du budget de l'administration municipale uniquement, mises à part les données du PTI qui comprennent celles du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Seuls les états financiers sont consolidés. À cet effet, ils regroupent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de l'administration municipale ainsi que des organismes contrôlés faisant partie de son périmètre comptable. Ces organismes sont : le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

Aussi une participation à la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), organisme contrôlé constituant une entreprise municipale, est comptabilisée comme actif aux états financiers consolidés.

FONDS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La Ville consigne et surveille ses obligations financières par le biais des fonds de fonctionnement et d'investissement.

Fonds de fonctionnement (budget de fonctionnement)

Le fonds de fonctionnement comprend les revenus et les dépenses annuels associés à la prestation de services municipaux. Une des principales sources de financement de ce fonds provient des taxes municipales.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). Ces dépenses comprennent généralement la rémunération, les avantages sociaux, les services professionnels et techniques, la formation, la location et la réparation d'immeubles, de machinerie, de véhicules et d'équipements, les dépenses en énergie et fournitures diverses, des contributions et subventions afférentes à différents programmes, les télécommunications, les dépenses courantes relatives au financement des immobilisations.

Les surplus sont d'abord transférés dans les excédents de fonctionnement non affectés. Le conseil municipal décide ensuite de l'affectation de ces excédents. Le cas échéant, un déficit pourrait être couvert à l'aide de ces excédents.

Fonds d'investissement (programme triennal d'immobilisations)

Le fonds d'investissement permet de financer les projets d'immobilisations que la Ville prévoit effectuer pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain.

Ces dépenses ont un effet profitable pendant plus d'un an et mènent à l'acquisition, à l'agrandissement ou à l'amélioration de la durée de vie utile normale d'une immobilisation. De nombreux projets d'immobilisations s'étendent sur plusieurs années.

Tous les projets, de même que leur mode de financement, figurent au programme triennal d'immobilisations adopté annuellement par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. La portion courante du financement de ces immobilisations figure dans les dépenses de financement du fonds de fonctionnement.

Par ailleurs, le fonds d'investissement comprend également les prêts aux organismes, les placements à long terme et les propriétés destinées à la revente.

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS, RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

La Ville ne prépare pas de budget pour ces fonds. Ils sont plutôt gérés en fonction de lois établies ou de règles municipales.

Par simple résolution, le conseil municipal et le conseil d'agglomération peuvent décréter des excédents de fonctionnement affectés à même les excédents de fonctionnement non affectés, en précisant les fins de la création de ces excédents de fonctionnement affectés.

Les réserves financières sont constituées dans le but déterminé de financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Une réserve est créée par règlement du conseil. Ce dernier doit prévoir la raison pour laquelle la réserve est créée, le montant projeté, le mode de financement, la durée de son existence et l'affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses, s'il y a lieu, à la fin de l'existence de la réserve. Le règlement doit également indiquer que la réserve est créée au profit de l'ensemble du territoire de la ville ou d'un secteur déterminé et, dans ce dernier cas, en décrire les limites. L'ensemble des réserves financières projetées ne peut excéder un montant supérieur au plus élevé parmi les éléments suivants :

- 30% des autres crédits budgétaires de l'exercice financier au cours duquel est adopté un règlement pour créer une telle réserve financière, déduction faite, s'il y a lieu, du montant du fonds de roulement;
- 15% du coût total non amorti des immobilisations.

Dans le cas où une réserve est créée afin de répondre à une exigence du gouvernement, le montant d'une telle réserve n'entre pas dans le calcul du montant maximal prévu.

Les fonds réservés sont des sommes réservées à des fins particulières en vertu de dispositions législatives ou contractuelles prévoyant la création et le maintien de fonds spécifiques. La création des fonds réservés ne requiert pas de règlement ou de résolution du conseil, sauf si prévu ainsi dans la loi. Par ailleurs, le conseil ne peut pas réaffecter à d'autres fins les sommes qui y sont accumulées, sauf si des dispositions législatives ou contractuelles le prévoient.

Tableau 7 – Excédents de fonctionnement affectés et non affectés, réserves financières et fonds réservés

(en millions de dollars)

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS, RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	Dotation annuelle prévue 2018	Réel cumulatif 31-12-2016
Excédents de fonctionnement affectés		
Anciennes villes	0,0	1,0
Nouvelle Ville (opérations de déneigement, autoassurance, prévoyance, etc.)	0,0	69,8
Total excédents de fonctionnement affectés		70,8
Réserves financières		
Déficit actuariel ex-Québec	11,9	144,3
Appui au développement économique	0,0	22,9
ACCORD Capitale Nationale	0,0	7,7
Élections	1,2	3,0
Réserve infrastructures	0,0	0,2
Entreprenariat	0,0	1,6
Paiement accéléré de la dette	50,0	2,6
Grands événements	0,0	10,0
Total réserves financières		192,3
Fonds réservés		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	0,0	3,4
Fonds local d'investissement	0,0	4,7
Fonds local de solidarité	0,0	0,3
Fonds stationnement	0,0	1,0
Fonds de parcs et de terrains de jeux	0,0	0,6
Total fonds réservés		10,0
Total excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés		273,1
Excédents de fonctionnement accumulés non affectés	N/D	74,6
Décisions prises en cours d'année 2017		
Renflouement réserve neige 2016		-0,9
Grands événements		-0,4
Remboursement complet du "couloir" lié aux régimes de retraite		-11,9
Programme rénovation Québec		-11,0
Renflouement réserve neige 2017		-8,1
Engagement pour expropriation		-13,6
Total		-45,9
Excédents de fonctionnement accumulés non affectés projetés pour 2017 (excluant résultats 2017)		28,7

CADRE FINANCIER ET POLITIQUES FINANCIÈRES

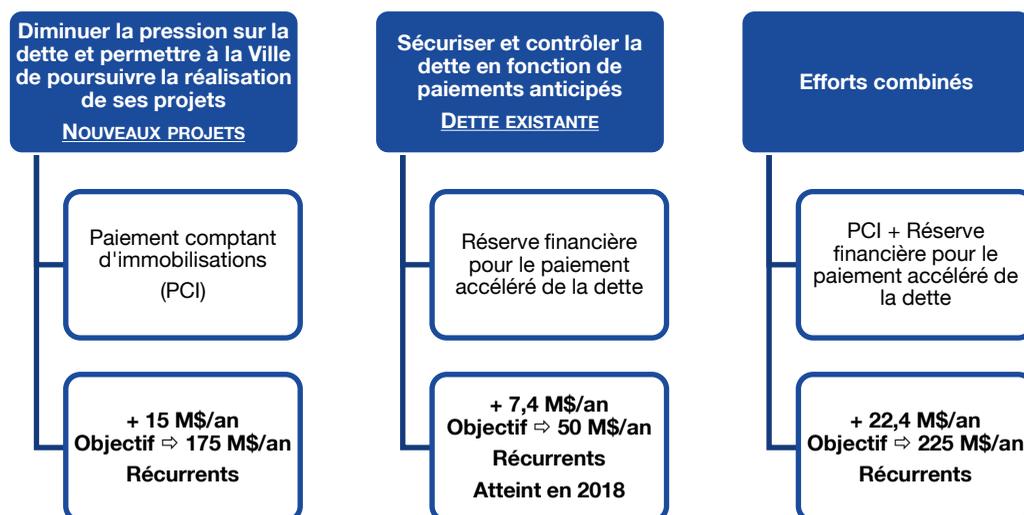
Afin de s'assurer d'une saine gestion des finances publiques, la Ville respecte le cadre et les indicateurs financiers, entre autres par l'application de politiques financières rigoureuses touchant la gestion de la dette, l'investissement, la gestion des excédents de fonctionnement, la fermeture des règlements d'emprunt, la capitalisation des dépenses en immobilisations, le placement de l'encaisse et le financement des régimes de retraite. Ceci, dans le but de :

- Faire face aux défis financiers croissants notamment par le biais d'une planification budgétaire (fonctionnement et immobilisations) à long terme tout en visant le respect des budgets alloués et en créant des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Diminuer la pression sur la dette, entre autres par le paiement comptant d'immobilisations et la fermeture appropriée de règlements d'emprunt afin de permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ses projets (nouveaux projets);

- Sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (dette existante) et éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus;
- Encadrer les opérations de financement de manière à avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements tout en respectant la capacité d'endettement de la Ville;
- Assurer un développement harmonieux de la Ville en maintenant et en préservant les actifs et les acquis au bénéfice des générations futures, tout en répondant aux besoins actuels de la population;
- S'assurer d'une comptabilisation adéquate et intégrale des immobilisations;
- Protéger et faire fructifier les liquidités de la Ville;
- Financer adéquatement les régimes de retraite tout en respectant l'équité intergénérationnelle.

Les politiques financières sont donc à la base du cadre financier de la Ville. Afin de respecter le plan de gestion de la dette qui en découle, des stratégies ont été mises en place afin de diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ses projets (nouveaux projets) et de sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (dette existante).

Tableau 8 – Plan de gestion de la dette



Les politiques financières affectant la réalisation du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations sont résumées ci-après.

Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds)

Cette politique vise à créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues. Le conseil municipal et le conseil d'agglomération, par simple résolution, peuvent décréter des « surplus affectés » à même les surplus non affectés, en précisant les fins de la création de ces surplus affectés.

Tableau 9 – Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS	NIVEAUX REQUIS	RÈGLES D'UTILISATION	CIBLES
Opérations de déneigement	50% du budget de fonctionnement dédié aux opérations de déneigement jusqu'à 20,0 M\$.	Lorsque les coûts réels dépassent les budgets alloués et lorsqu'il est impossible de combler l'excédent de dépenses par toute autre source de financement.	20,0 M\$
Autoassurance	Ces données sont réévaluées périodiquement par les consultants.	Lorsque la Ville doit acquitter des réclamations pour lesquelles elle est identifiée comme responsable.	8,7 M\$
Prévoyance	2% du budget annuel de fonctionnement jusqu'à 20 M\$.	Lorsqu'il s'agit d'un événement ou d'une dépense non récurrent sur lequel la Ville n'a pas de contrôle. La dépense doit relever d'une obligation légale ou d'un cas de force majeure.	20,0 M\$

Politique d'investissement

Cette politique vise à assurer un développement harmonieux de la Ville en maintenant et en préservant les actifs et les acquis au bénéfice des générations futures, tout en répondant aux besoins actuels de la population. La Ville doit adopter un programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes.

Tableau 10 – Politique d'investissement

PRATIQUES	ACTIONS		
Dresser un inventaire de tous les actifs de la Ville et le mettre à jour annuellement	Mettre à jour, annuellement, le niveau de vétusté des actifs.	Établir des paramètres quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier et de justifier les interventions et les investissements requis.	Ordonner et classer les projets d'investissement.
Établir un plan de développement à long terme	Définir les grandes orientations de la Ville en matière d'investissement.	Établir les enveloppes financières des investissements pour les différents secteurs d'activités.	Coordonner et arrimer l'introduction de grands projets d'investissement à la faveur de l'achèvement et de l'échéance d'autres grands dossiers.
Mettre en corrélation les investissements et les aspects économiques	Évaluer les coûts capitalisables et mesurer les coûts opérationnels des projets retenus.	Moduler et adapter le rythme des investissements en fonction des cycles économiques.	Concilier les ressources financières requises aux investissements avec les objectifs de la Politique de gestion de la dette.

Politique de gestion de la dette

Cette politique vise à encadrer les opérations de financement de manière à avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements tout en respectant la capacité d'endettement de la Ville. La Loi sur les cités et villes et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux édictent certaines règles et obligations en matière de financement à long terme auxquelles la Ville doit se soumettre.

Tableau 11 – Politique de gestion de la dette

Établir des références permettant de mesurer le niveau d'endettement	Établir des règles et des stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt	Gérer la dette avec prudence	Fixer des règles opérationnelles
Déterminer les balises sur les limites de l'endettement en calculant des ratios sur des valeurs économiques.	Guider l'étude, l'analyse, la détermination des enveloppes d'investissement et l'adoption du PTI.	Établir le cadre financier à long terme.	Respecter les termes de financement des investissements.
Le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement ne devrait pas dépasser 20%.	Porter la dotation annuelle du poste « Paiement comptant des immobilisations (PCI) » à 175 M\$ (+ 15 M\$/an).	Rendre compte des niveaux d'endettement, des financements réalisés et des conditions générales des marchés financiers.	Procéder régulièrement aux financements à long terme.
Le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne devrait pas excéder 3,5%.	Mettre en place une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (+ 7,4 M\$/an jusqu'à 50 M\$ annuellement)	Respecter le PTI adopté.	Structurer les emprunts de façon à éviter la concentration des refinancements à une même année.
Le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées ne devrait pas excéder 100%.		Amortir toute dette résiduelle à même le produit de disposition d'actifs.	Contre les risques des marchés financiers pour les emprunts remboursables en devises étrangères ou à taux d'intérêt variables.
		Respecter les balises concernant les limites de l'endettement.	Maintenir à jour la notation de crédit de la Ville.
		Être à l'aise avec le poids de la dette.	Opérer et maintenir à jour le système informatisé de gestion de la dette.
			Réviser annuellement la réglementation.

Les politiques financières fixent donc certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Les principales balises sont résumées au tableau suivant.

Tableau 12 – Cadre financier

Balises	Définitions	Objectifs	Cibles
Réserves de fonds (surplus affectés)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses réservés à des fins particulières.	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues.	Déneigement : 20,0 M\$ Autoassurance : 8,7 M\$ Prévoyance : 20,0 M\$
Dette nette Potentiel fiscal	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.	≤ 3,5%
Service de la dette nette Dépenses de fonctionnement	Capital et intérêts à la charge de la Ville versés annuellement par rapport aux dépenses de fonctionnement.	Limiter les emprunts à des niveaux acceptables.	≤ 20%
Paiement comptant d'immobilisations (PCI)	Mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations à même le budget annuel de fonctionnement.	Diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville d'accélérer la réalisation de ses projets.	+ 15 M\$/an ⇒ 175 M\$/an récurrents
Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette	Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette.	Sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés.	+ 7,4 M\$/an ⇒ 50 M\$/an récurrents
Dette nette consolidée Recettes totales consolidées	Solde de la dette nette de la Ville et de celle des organismes compris dans son périmètre comptable par rapport aux recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville et des organismes compris dans son périmètre comptable.	Limiter l'endettement.	≤ 100%

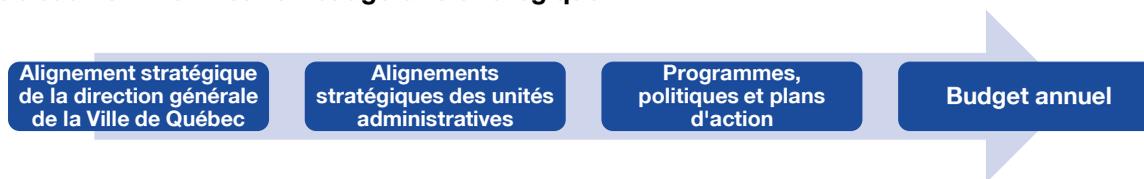
PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire est destiné à assurer l'exercice d'un contrôle, l'obligation de rendre des comptes et la planification en matière de budget. La préparation du budget annuel, soumis à l'approbation du conseil municipal et du conseil d'agglomération, permet le contrôle démocratique des dépenses.

À la suite de son adoption, le budget peut être modifié par l'administration municipale par le biais de virements de fonds ou de crédits déjà votés. Par ailleurs, le conseil municipal peut modifier le budget global de la Ville, après son adoption, pour tenir compte de revenus supplémentaires (dons ou subventions) dont le versement est assuré. Il peut aussi préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit. Une résolution par laquelle le conseil modifie le budget doit être transmise au MAMOT selon les règles prescrites à cet effet. Également, le conseil doit adopter, avec un budget supplémentaire, un règlement imposant une taxe spéciale.

Le budget comprend les revenus et les dépenses prévues pour l'année à venir. En tant qu'outil de planification, le budget permet à la Ville d'analyser les conséquences de ses programmes, de ses politiques et de ses plans d'action en termes de revenus et de dépenses ainsi que les liens existants entre eux.

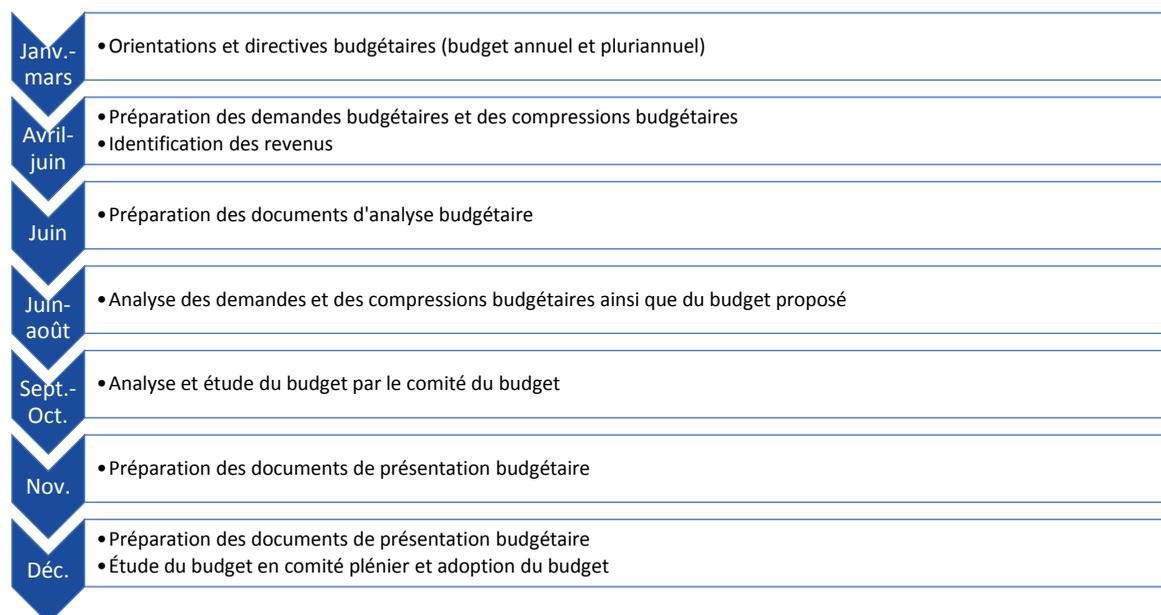
Tableau 13 – Planification budgétaire stratégique



Planification budgétaire opérationnelle

De manière séquentielle, le processus budgétaire de la Ville se déroule entre janvier et décembre.

Tableau 14 – Planification budgétaire opérationnelle



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018



► BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes. Il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Sa principale source de financement provient des taxes municipales et des compensations tenant lieu de taxes.

Le budget 2018 totalise 1 438,4 M\$, en hausse de 19,0 M\$ (1,3%) par rapport au budget précédent. Conformément à la loi, la Ville présente un budget équilibré.

ANALYSE DES REVENUS

Les revenus prévus en 2018 s'élèvent à 1 438,4 M\$, en hausse de 19,0 M\$ (1,3%) par rapport au budget 2017.

Tableau 15 – Revenus
(en millions de dollars)

REVENUS	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2017-2018	
Taxes et compensation tenant lieu de taxes	1 067,5	1 108,7	1 129,0	1 129,0	1 151,6	2,0%	22,6
Quotes-parts	40,4	40,3	40,0	40,0	42,5	6,3%	2,5
Transferts	89,0	108,1	95,2	97,2	90,1	-7,3%	-7,1
Services rendus	60,6	62,1	64,1	61,1	65,5	7,2%	4,4
Imposition de droits	35,0	37,0	36,1	36,8	37,4	1,6%	0,6
Amendes et pénalités	20,4	20,2	20,4	21,4	20,0	-6,5%	-1,4
Intérêts	10,8	12,8	14,4	10,4	11,4	9,6%	1,0
Autres revenus	23,6	20,9	12,3	11,3	12,0	6,2%	0,7
Affectations	11,3	4,8	32,2	12,2	7,9	-35,2%	-4,3
Total revenus	1 358,6	1 414,9	1 443,7	1 419,4	1 438,4	1,3%	19,0



TAXES ET COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Les taxes municipales provenant des propriétaires d'immeubles imposables représentent la principale source de revenus de la Ville de Québec. Elles sont majoritairement composées des taxes foncières générales, calculées en fonction de l'évaluation des propriétés, et des modes de tarification choisis. À cet égard, la Ville de Québec a mis en place des modes de tarification spécifiques pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts, l'assainissement de l'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que pour la collecte et la disposition des matières résiduelles. Le tableau suivant présente les principales sources de revenus de taxes.

Les compensations tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Le tableau suivant présente les principales sources de revenus provenant des compensations tenant lieu de taxes.

BUDGET

Les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes prévus en 2018 atteignent 1 151,6 M\$ soit une variation de 22,6 M\$ (2,0%) par rapport au précédent budget.

Tableau 16 – Taxes et compensations tenant lieu de taxes

(en millions de dollars)

TAXES ET COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES	Réel		Projeté	Budget		Écart	
	2015	2016	2017	2017	2018	2018-2017	
Taxes foncières générales	800,2	837,7	850,4	850,4	868,1	17,7	2,1%
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	99,0	101,0	103,9	103,9	106,1	2,2	2,1%
Gestion des matières résiduelles	63,6	65,1	66,1	66,1	66,6	0,5	0,8%
Gouvernement du Québec et ses entreprises	33,0	31,9	33,3	33,3	32,7	-0,6	-1,8%
Réseaux de la santé et de l'éducation	47,0	48,0	49,2	49,2	52,1	2,9	5,9%
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17,4	17,7	18,2	18,2	18,3	0,1	0,5%
Centres d'urgence 911	2,8	2,5	3,2	3,2	3,2	0,0	0,0%
Autres	4,5	4,8	4,7	4,7	4,5	-0,2	-4,3%
Total taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 067,5	1 108,7	1 129,0	1 129,0	1 151,6	22,6	2,0%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

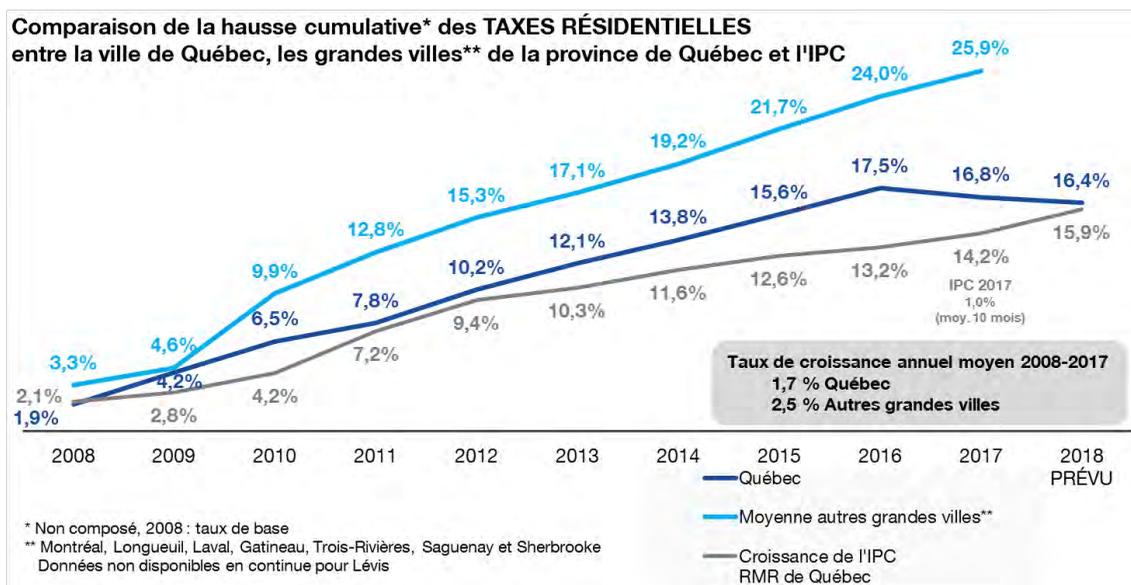
Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 14,6	Ajouts au rôle Variations découlant notamment des nouvelles constructions et des transformations aux immeubles existants Une analyse des permis émis et non encore évalués permet d'estimer ce montant
↑ 8,3	Taxes non résidentielles Majoration des taux de taxation imposés aux propriétaires d'immeubles non résidentiels selon l'inflation projetée à 1,7%, incluant la variation des tarifications pour les matières résiduelles et les services d'aqueduc et d'égouts
↓ -2,4	Ajustement des taxes foncières relatives aux dettes des anciennes villes Diminution en fonction de la variation des dépenses relatives aux dettes contractées par chacune des anciennes municipalités
↑ 2,1	Réseau de la santé et de l'éducation Majoration des pourcentages de compensations prévus par la Loi sur la fiscalité municipale, soit 4,5 % pour les immeubles d'enseignement primaire et secondaire et 2,5% pour ceux d'enseignement supérieur, ainsi que pour ceux de la santé et des services sociaux
↑ 22,6	Taxes et compensations tenant lieu de taxes

Taxes résidentielles

En janvier 2016, la Ville a annoncé un gel des taxes résidentielles pour les années 2017 et 2018 afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée, qui sert habituellement de référence pour le calcul de la hausse annuelle des taxes, et l'inflation réellement observée entre 2008 et 2015.

De 2008 à 2017, l'augmentation cumulative des hausses de taxes résidentielles de la Ville de Québec est de 16,8%. Pour la même période, la moyenne cumulative des hausses de taxes résidentielles des grandes villes québécoises (excluant Québec) est de 25,9%.



Taxes non résidentielles

Afin de réduire l'impact d'un fardeau fiscal plus important sur le développement et la compétitivité économique de Québec, la hausse des taxes pour les immeubles non résidentiels est limitée à l'inflation projetée, estimée à 1,7% en 2018, basé sur le panier habituel de prévisions.

En 2016, la Ville a fait le choix de se prévaloir d'une disposition de la Loi sur la fiscalité municipale pour fixer trois taux de taxation distincts pour les immeubles non résidentiels. En 2017, l'impact de ces changements a été réduit de moitié. En 2018, en vertu des dispositions de la loi, un seul taux de taxation est imposé dans tous les secteurs.

QUOTES-PARTS

Les revenus de quotes-parts représentent la contribution des deux municipalités reconstituées de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures aux dépenses de l'agglomération.

BUDGET

Les revenus de quotes-parts prévus en 2018 atteignent 42,5 M\$ soit une variation de 2,5 M\$ (6,3%) par rapport au précédent budget.

Tableau 17 – Quotes-parts

(en millions de dollars)

QUOTES-PARTS	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2018-2017	
L'Ancienne-Lorette	15,7	15,4	15,2	15,2	15,5	0,3	2,0%
Saint-Augustin-de-Desmaures	24,7	24,9	24,8	24,8	27,0	2,2	8,9%
Total quotes-parts	40,4	40,3	40,0	40,0	42,5	2,5	6,3%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 0,3 L'Ancienne-Lorette	Hausse de la contribution aux dépenses mixtes et augmentation des dépenses nettes d'agglomération
↑ 2,2 Saint-Augustin-de-Desmaures	
↑ 1,6	Hausse du potentiel fiscal
↑ 0,6	Hausse de la contribution aux dépenses mixtes et augmentation des dépenses nettes d'agglomération
↑ 2,5 Quotes-parts	

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues d'un gouvernement pour lesquelles ce dernier ne reçoit aucun bien ou service en contrepartie, ou ne prévoit pas être remboursé ultérieurement.

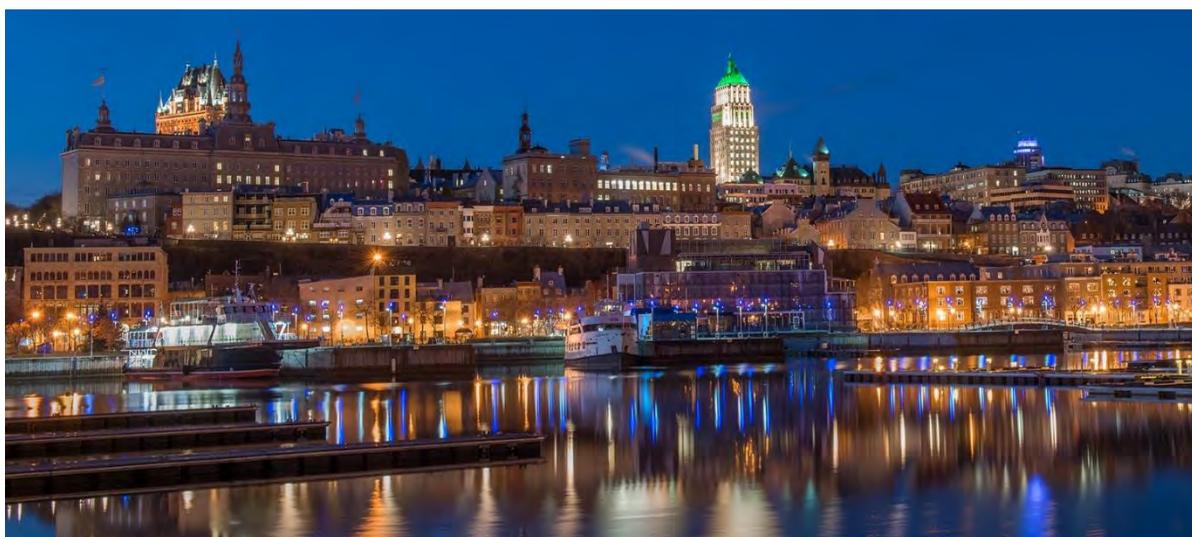
BUDGET

Les revenus de transferts prévus en 2018 atteignent 90,1 M\$ soit une variation de -7,1 M\$ (-7,3%) par rapport au précédent budget.

Tableau 18 – Transferts

(en millions de dollars)

TRANSFERTS	Réel		Projeté 2017	Budget		Écart 2018-2017	
	2015	2016		2017	2018		
Contribution au service de la dette	36,9	44,0	43,1	42,8	42,7	-0,1	-0,2%
Subvention à titre de capitale nationale	16,2	26,2	16,2	16,2	16,2	0,0	0,0%
Droits sur les divertissements	4,8	4,8	5,0	5,0	5,0	0,0	0,0%
Gestion des matières résiduelles	13,4	13,0	11,3	13,6	11,5	-2,1	-15,4%
Stratégie pour le développement économique	7,0	7,0	7,0	7,0	0,0	-7,0	-100,0%
Office du tourisme de Québec	10,3	11,6	12,0	12,0	14,4	2,4	20,0%
Autres	0,4	1,5	0,6	0,6	0,3	-0,3	-50,0%
Total transferts	89,0	108,1	95,2	97,2	90,1	-7,1	-7,3%



VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -0,1	Contribution au service de la dette Transferts conditionnels du gouvernement provincial pour les financements 2018
↓ -2,1	Gestion des matières résiduelles
↓ -2,6	Baisse anticipée des revenus de compensations pour la collecte sélective des matières recyclables, volet tri et conditionnement, causée notamment par l'augmentation des revenus réalisés par le Centre de tri
↑ 0,4	Augmentation des revenus de compensations pour la collecte sélective des matières recyclables, volet collecte et transport
↑ 0,1	Diverses variations
↓ -7,0	Stratégie pour le développement économique
↓ -7,0	Création prévue du Fonds de la région de la Capitale nationale par le gouvernement du Québec entraînant le transfert de la subvention pour la stratégie de développement économique au Secrétariat à la Capitale-Nationale (diminution de dépenses équivalente)
↑ 2,4	Office du tourisme de Québec
↑ 1,0	Subvention de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec pour des mandats de mise en marché à l'extérieur de la province de Québec
↑ 0,9	Hausse anticipée des revenus provenant de la taxe sur l'hébergement
↑ 0,5	Nouvelle entente de partenariat régional en tourisme conclue avec le ministère du Tourisme du Québec
↓ -0,3	Autres
↓ -0,2	Subventions 2017 non récurrentes pour divers projets
↓ -0,1	Diverses variations
↓ -7,1	Transferts

SERVICES RENDUS

On retrouve dans cette catégorie les revenus engendrés par des services que la Ville rend à d'autres organismes municipaux (ex. : élimination des déchets, traitement des eaux usées, sécurité publique), aux citoyens (ex. : loisirs, culture, compteurs de stationnement) ou aux propriétaires d'entreprises (ex. : vente de vapeur de l'incinérateur).

BUDGET

Les revenus de services rendus prévus en 2018 atteignent 65,5 M\$ soit une variation de 4,4 M\$ (7,2%) par rapport au précédent budget.

Tableau 19 – Services rendus

(en millions de dollars)

SERVICES RENDUS	Réel		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2017	2018	2018-2017
Autres organismes municipaux	5,1	4,1	4,5	4,2	4,3	0,1	2,4%
Office du tourisme	3,3	1,6	2,8	2,8	2,8	0,0	0,0%
Stationnements	11,2	13,0	12,2	12,2	12,2	0,0	0,0%
Vente de vapeur de l'incinérateur	3,1	3,4	4,5	3,6	4,9	1,3	36,1%
ExpoCité	12,9	6,1	5,8	5,8	6,0	0,2	3,4%
Gestion du Centre Vidéotron	2,0	4,6	4,5	4,5	4,5	0,0	0,0%
Loisirs et culture	6,9	7,3	6,7	6,6	6,8	0,2	3,0%
Loyers	2,3	2,1	1,7	1,7	1,7	0,0	0,0%
Centre de tri	0,0	6,0	6,5	5,2	6,8	1,6	30,8%
Autres*	13,8	13,9	14,9	14,5	15,5	1,0	6,9%
Total services rendus	60,6	62,1	64,1	61,1	65,5	4,4	7,2%

* La rubrique "autres" inclut les "salaires recouverts de tiers".

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 0,1	Autres organismes municipaux
↑ 0,1	Diverses variations
↑ 1,3	Vente de vapeur de l'incinérateur
↑ 0,9	Nouveau contrat avec Papier White Birch
↑ 0,4	Ajustement selon les clauses prévues dans le contrat avec Glassine
↑ 0,2	ExpoCité
↑ 0,2	Ajustement en fonction des événements planifiés en 2018
↑ 0,2	Loisirs et culture
↑ 0,2	Ajustement de tarifications
↑ 1,6	Centre de tri
↑ 1,6	Modernisation des équipements permettant une augmentation des quantités de matières recyclables traitées ainsi que l'accès à de meilleurs prix sur les marchés
↑ 1,0	Autres*
↑ 0,8	Augmentation des revenus provenant des services policiers, dont le prêt de ressources au ministère de la Sécurité publique du Québec
↑ 0,1	Augmentation des revenus provenant des compagnies d'assurance pour le financement des hausses de dépenses au commissariat des incendies
↑ 0,1	Ajustement des revenus d'exploitation du Palais Montcalm
↑ 4,4	Services rendus

* La rubrique "autres" inclut les "salaires recouvrés de tiers".

IMPOSITION DE DROITS

En vertu des lois en vigueur, la Ville impose des droits sur les transactions relatives à des biens immobiliers ainsi qu'aux exploitants de carrières et sablières. La Ville perçoit également des revenus à la suite de l'émission de licences ou de permis.

BUDGET

Les revenus d'imposition de droits prévus en 2018 atteignent 37,4 M\$ soit une variation de 0,6 M\$ (1,6%) par rapport au précédent budget.

Tableau 20 – Imposition de droits

(en millions de dollars)

IMPOSITION DE DROITS	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart 2018-2017	
	2015	2016		2017	2017	2018	
Droits sur mutations immobilières	29,4	30,3	29,5	30,5	30,5	0,0	0,0%
Licences et permis	5,6	6,7	6,6	6,3	6,9	0,6	9,5%
Total imposition de droits	35,0	37,0	36,1	36,8	37,4	0,6	1,6%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

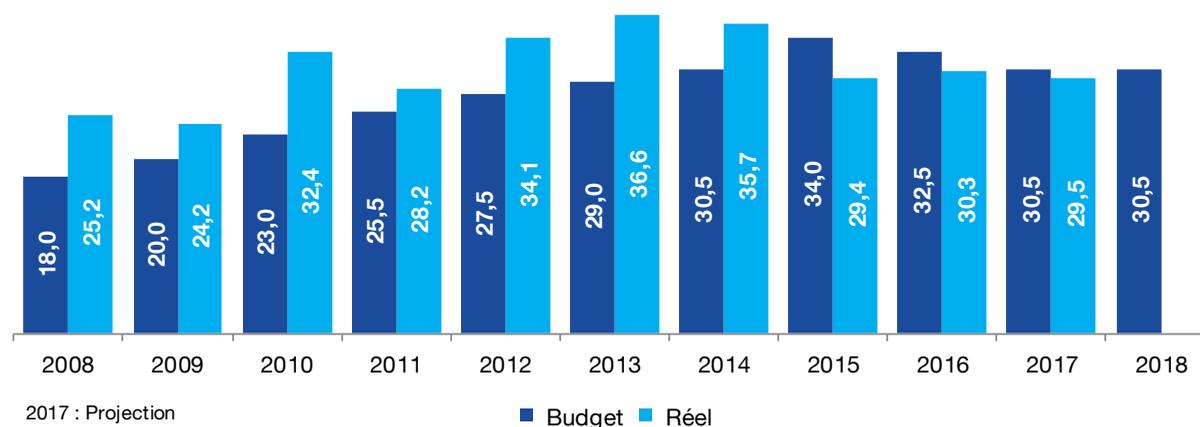
Variations (en M\$)	Justifications
↑ 0,6	Licences et permis
↑ 0,6	Ajustement des revenus provenant des permis de construction selon les revenus réalisés en 2016 et ceux projetés pour 2017
↑ 0,6	Imposition de droits

Droits sur mutations immobilières

Les revenus de droits sur mutations immobilières prévus en 2018 atteignent 30,5 M\$ et sont comparables au précédent budget.

Graphique 6 – Droits sur mutations immobilières

(en millions de dollars)



AMENDES ET PÉNALITÉS

Les revenus d'amendes et de pénalités sont générés par l'émission des constats d'infractions, dont ceux relatifs à la circulation et aux stationnements.

BUDGET

Les revenus d'amendes et pénalités prévus en 2018 atteignent 20,0 M\$ soit une variation de -1,4 M\$ (-6,5%) par rapport au précédent budget.

Tableau 21 – Amendes et pénalités

(en millions de dollars)

AMENDES ET PÉNALITÉS	Réal		Projeté	Budget		Écart	
	2015	2016	2017	2017	2018	2018-2017	
Amendes et pénalités	20,4	20,2	20,4	21,4	20,0	-1,4	-6,5%
Total amendes et pénalités	20,4	20,2	20,4	21,4	20,0	-1,4	-6,5%

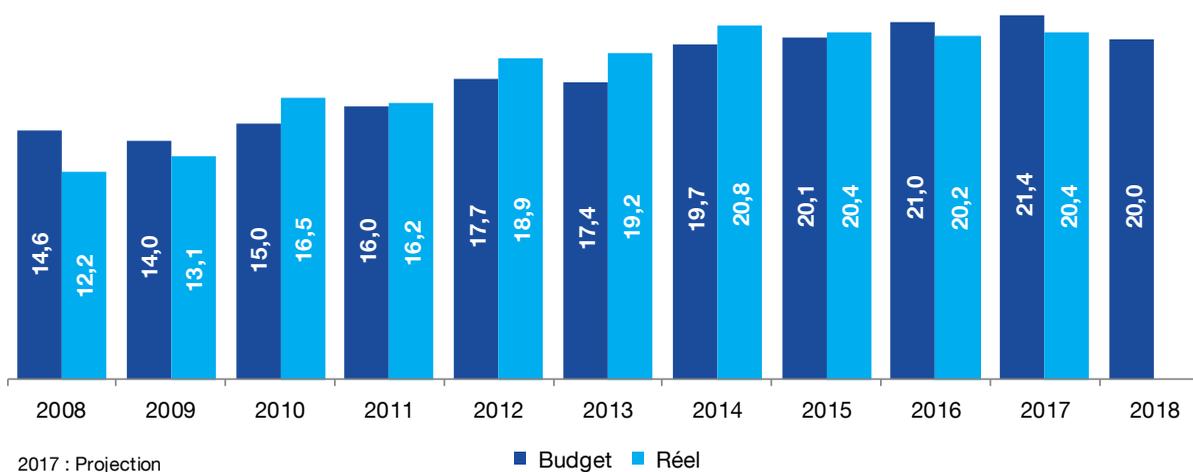
VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -1,4 Amendes et pénalités	
↓ -1,4	Ajustement selon les revenus réalisés en 2016 et ceux projetés pour 2017
↓ -1,4 Amendes et pénalités	

Graphique 7 – Amendes et pénalités

(en millions de dollars)

**INTÉRÊTS**

Les revenus d'intérêts proviennent des placements et des arrrages sur les sommes dues à la Ville.

BUDGET

Les revenus d'intérêts prévus en 2018 atteignent 11,4 M\$ soit une variation de 1,0 M\$ (9,6%) par rapport au précédent budget.

Tableau 22 – Intérêts

(en millions de dollars)

INTÉRÊTS	Réel		Projeté	Budget		Écart	
	2015	2016	2017	2017	2018	2018-2017	
Intérêts sur placements	4,4	6,5	9,0	5,0	6,0	1,0	20,0%
Intérêts sur débiteurs	6,4	6,3	5,4	5,4	5,4	0,0	0,0%
Total intérêts	10,8	12,8	14,4	10,4	11,4	1,0	9,6%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 1,0 Intérêts sur placements	
↑ 1,0	Hausse anticipée des taux d'intérêt de la Banque du Canada
↑ 1,0 Intérêts	

AUTRES REVENUS

Ces revenus comprennent, entre autres, les revenus résultant de la vente d'actifs immobiliers détenus par la Ville.

BUDGET

Les autres revenus prévus en 2018 atteignent 12,0 M\$ soit une variation de 0,7 M\$ (6,2%) par rapport au précédent budget.

Tableau 23 – Autres revenus

(en millions de dollars)

AUTRES REVENUS	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2018-2017	
Autres revenus	23,6	20,9	12,3	11,3	12,0	0,7	6,2%
Total autres revenus	23,6	20,9	12,3	11,3	12,0	0,7	6,2%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 0,7	Autres revenus
↑ 1,0	Ajustement des prévisions de ventes nettes d'actifs municipaux
↓ -0,3	Diverses variations
↑ 0,7	Autres revenus

AFFECTATIONS

Les affectations représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents de fonctionnement et des réserves.

BUDGET

Les revenus d'affectations prévus en 2018 atteignent 7,9 M\$ soit une variation de -4,3 M\$ (-35,2%) par rapport au précédent budget.

Tableau 24 – Affectations

(en millions de dollars)

AFFECTATIONS	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2018-2017	
Affectation du surplus accumulé	10,0	0,0	8,0	8,0	4,0	-4,0	-50,0%
Réserve neige	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Autres affectations	1,3	3,9	24,2	4,2	3,9	-0,3	-7,1%
Total affectations	11,3	4,8	32,2	12,2	7,9	-4,3	-35,2%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -4,0	Affectation du surplus accumulé
↓ -4,0	Baisse anticipée de l'utilisation des excédents de fonctionnement non affectés
↓ -0,3	Autres affectations
↓ -1,2	Affectation non récurrente au Fonds des grands événements
↑ 0,9	Augmentation des sommes accumulées au cours des années antérieures pour affectation au service de la dette
↓ -4,3	Affectations



ANALYSE DES DÉPENSES

Les dépenses prévues en 2018 s'élèvent à 1 438,4 M\$, en hausse de 19,0 M\$ (1,3%) par rapport au précédent budget.

Tableau 25 – Dépenses
(en millions de dollars)

DÉPENSES	Réel		Projeté 2017*	Budget		Écart	
	2015* **	2016*		2017*	2018	2017-2018	
Dépenses des unités administratives							
Direction générale	82,3	87,6	91,9	92,0	88,8	-3,5%	-3,2
Services de proximité	224,9	249,1	265,7	256,3	266,6	4,0%	10,3
Soutien institutionnel	160,4	155,1	163,2	164,6	169,8	3,1%	5,1
Qualité de vie urbaine	220,0	230,7	234,9	232,8	241,5	3,7%	8,7
Eau et valorisation énergétique	74,5	57,7	60,8	57,8	60,2	4,2%	2,4
Total dépenses des unités administratives	762,1	780,1	816,5	803,5	826,8	2,9%	23,4
Dépenses de financement							
Service de la dette brute	270,3	280,7	287,6	289,4	286,6	-1,0%	-2,9
Paiement comptant d'immobilisations	63,7	77,8	96,2	96,2	111,2	15,6%	15,0
Total dépenses de financement	334,0	358,5	383,8	385,6	397,8	3,1%	12,1
Autres dépenses							
Charges de l'employeur	95,9	89,6	86,1	77,2	57,3	-25,8%	-20,0
Contributions aux organismes	117,0	121,1	124,1	124,1	128,3	3,3%	4,1
Autres frais	32,3	27,0	28,8	28,9	28,2	-2,3%	-0,7
Total autres dépenses	245,2	237,7	239,0	230,3	213,8	-7,2%	-16,5
Total dépenses	1 341,3	1 376,3	1 439,3	1 419,4	1 438,4	1,3%	19,0

* Les résultats ont été redressés suivant les différentes réorganisations administratives. L'année 2015 est redressée, mais non comparable aux autres années. L'année 2016 et le projeté 2017 ont été redressés en partie afin de refléter le plus fidèlement possible les dernières restructurations. Les budgets 2017 et 2018 sont comparables entre eux.

** Résultats 2015 redressés afin de refléter le remboursement d'obligations municipales émises envers les caisses de retraite (PL-54) déjà provisionnée antérieurement pour 5,1 M\$ au service de la dette brute, haussant l'excédent de fonctionnement de 13,7 M\$ à 18,8 M\$.

DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Les dépenses prévues en 2018 pour les unités administratives s'élèvent à 826,8 M\$, en hausse de 23,4 M\$ (2,9%) par rapport au précédent budget.

D'importants changements organisationnels sont en cours à la Ville, notamment avec l'adoption d'une structure et d'un modèle de gestion transversal et collaboratif applicable à l'échelle de la Ville et le renforcement de la culture de gestion basée sur l'amélioration continue. Ces réorganisations administratives sont reflétées dans les résultats des années antérieures. Toutefois ces résultats ne sont pas tous comparables entre eux. L'année 2015 est redressée, mais non comparable aux autres années. L'année 2016 et le projeté 2017 ont été redressés en partie afin de refléter le plus fidèlement possible les dernières restructurations. Les budgets 2017 et 2018 sont comparables entre eux.

Tableau 26 – Dépenses des unités administratives
(en millions de dollars)

DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES	Réel		Projeté 2017*	Budget		Écart	
	2015*	2016*		2017*	2018	2018-2017	
Direction générale							
Conseil municipal	4,5	4,6	5,0	4,9	5,1	0,2	4,5%
Direction générale	3,8	4,3	4,4	4,2	4,3	0,1	1,3%
Strat. institutionnelles et relations intergouv.	2,1	2,3	2,5	2,2	2,1	-0,1	-5,8%
Vérificateur général	1,4	1,4	1,7	1,7	1,7	0,0	1,2%
Bureau de l'ombudsman	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	1,9%
Ressources humaines	13,5	13,5	14,2	14,1	14,3	0,2	1,4%
Finances	7,7	8,3	8,5	8,9	9,1	0,2	2,1%
Communications	7,3	6,9	7,7	7,7	7,7	0,0	0,6%
Développement économique et grands projets	10,9	19,8	19,9	20,3	13,5	-6,8	-33,6%
Office du tourisme de Québec	17,7	17,5	19,1	19,2	21,8	2,6	13,3%
ExpoCité	13,1	8,6	8,6	8,6	9,1	0,5	5,4%
Total direction générale	82,3	87,6	91,9	92,0	88,8	-3,2	-3,5%
Services de proximité							
Loisirs, sports et vie communautaire	4,8	6,7	8,6	8,8	9,8	1,0	11,5%
Bureau du dével. communautaire et social	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Ingénierie	16,3	15,9	16,3	16,3	15,8	-0,5	-3,0%
Interaction citoyenne	0,0	6,3	7,0	5,3	5,8	0,5	9,4%
Arrondissement de La Cité-Limoilou	53,4	53,1	56,8	49,1	51,0	1,8	3,7%
Arrondissement des Rivières	27,2	29,4	32,1	28,1	30,7	2,6	9,2%
Arr. de Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	42,4	48,6	52,6	67,0	69,9	2,8	4,2%
Arrondissement de Charlesbourg	23,8	24,7	25,9	23,2	23,3	0,0	0,2%
Arrondissement de Beauport	27,1	34,8	36,3	32,4	34,6	2,2	6,8%
Arrondissement de La Haute-St-Charles	28,2	29,7	30,1	26,0	25,7	-0,2	-1,0%
Total services de proximité	224,9	249,1	265,7	256,3	266,6	10,3	4,0%
Soutien institutionnel							
Affaires juridiques	8,2	8,3	9,5	8,9	9,9	1,0	11,1%
Technologies de l'information	28,2	28,8	30,9	30,9	32,3	1,4	4,5%
Évaluation	8,0	7,9	8,2	8,2	8,4	0,2	2,7%
Greffe et archives	4,6	4,7	5,4	5,4	5,7	0,3	5,0%
Approvisionnements	6,4	6,9	7,1	7,0	7,4	0,4	5,3%
Gestion des immeubles	67,1	70,6	73,2	75,7	76,5	0,8	1,0%
Gestion des équipements motorisés	27,7	27,8	28,9	28,4	29,6	1,1	3,9%
Stratégie immobilière	10,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Total soutien institutionnel	160,4	155,1	163,2	164,6	169,8	5,1	3,1%
Qualité de vie urbaine							
Greffe de la cour municipale	5,9	5,7	7,1	6,3	7,2	0,9	14,9%
Culture et relations internationales	24,3	24,3	24,9	24,9	25,6	0,7	2,7%
Protection contre l'incendie	51,3	53,9	55,1	54,1	55,4	1,3	2,3%
Police	113,8	114,8	119,7	117,9	121,8	3,8	3,3%
Bureau de la sécurité civile	0,9	1,0	0,9	0,9	1,0	0,1	6,9%
Commissariat aux incendies	0,6	0,6	0,5	0,5	0,8	0,2	45,3%
Bureau des grands événements	12,4	18,9	14,6	14,6	14,3	-0,3	-2,4%
Aménagement et développement urbain	3,4	5,5	5,9	6,0	6,1	0,1	2,3%
Transport et mobilité intelligente	2,5	2,6	3,0	3,7	5,2	1,5	40,9%
Planif. de l'aménagement et de l'environnement	2,4	3,4	3,2	3,8	4,2	0,4	9,9%
Bureau de l'habitation	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Total qualité de vie urbaine	220,0	230,7	234,9	232,8	241,5	8,7	3,7%
Eau et valorisation énergétique							
Eau et environnement	52,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Traitement des eaux	21,8	24,9	26,1	25,1	26,2	1,1	4,4%
Projets industriels et valorisation	0,0	32,8	34,7	32,7	34,0	1,3	4,0%
Total eau et valorisation énergétique	74,5	57,7	60,8	57,8	60,2	2,4	4,2%
Total des dépenses des unités administratives	762,1	780,1	816,5	803,5	826,8	23,4	2,9%



DIRECTION GÉNÉRALE

Elle regroupe un ensemble de centres de responsabilités relatifs à l'administration générale et à la gestion de la Ville.



DGA SERVICES DE PROXIMITÉ

Elle réunit les responsabilités associées aux services de proximité, notamment dispensés par les différents arrondissements découpant le territoire de la ville. Ils se distinguent par leur environnement et leurs caractéristiques sociodémographiques et proposent un éventail de services directs à la population. Elle s'assure également de l'élaboration des politiques, des plans et des programmes de loisir, de sport et de vie communautaire, de même que de l'identification, de la définition et de la réalisation des projets d'infrastructures associés aux réseaux. Enfin, elle inclut la gestion, le développement et l'optimisation des guichets de services aux citoyens et des grands mécanismes de participation publique.



DGA QUALITÉ DE VIE URBAINE

Elle comprend les activités permettant l'aménagement du territoire, l'élaboration et le maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, le développement durable respectueux de l'environnement et la mobilité des personnes et des biens. Elle comprend également l'ensemble des activités reliées à la culture, aux relations internationales et à la réalisation des grands événements. De plus, elle assure la protection des personnes et de la propriété et exerce le pouvoir judiciaire dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, soit en matière civile, pénale et criminelle. Cette fonction regroupe aussi les activités relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.



DGA SERVICES DE SOUTIEN INSTITUTIONNEL

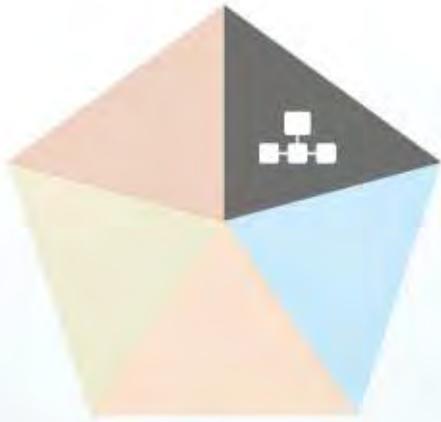
Elle rassemble les spécialistes capables d'apporter le soutien nécessaire aux différentes unités administratives de l'organisation dans la réalisation de leurs mandats.



DGA EAU ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Elle regroupe la partie industrielle de la ville de Québec. Elle est responsable des opérations des usines et des réseaux des eaux potables et usées ainsi que des différents programmes qui y sont associés. De plus, elle s'occupe de la gestion de l'incinérateur, du centre de tri, du site d'enfouissement et de la Cité Verte.





**DIRECTION
GÉNÉRALE**

DIRECTION GÉNÉRALE

Elle regroupe un ensemble de centres de responsabilités relatifs à l'administration générale et à la gestion de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

Il est l'organe législatif de la Ville. Il adopte les budgets et vote les crédits nécessaires à l'administration de la Ville et de ses arrondissements.

Il adopte les règlements municipaux, autorise les emprunts, crée les différents services et en précise les responsabilités. Il se prononce sur les rapports que lui soumet le comité exécutif. Il peut lui commander des rapports sur tout ce qui concerne l'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE

Elle est composée du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à l'accomplissement des tâches qu'a à accomplir le directeur général.

Outre les devoirs, pouvoirs et attributions qui lui sont confiés par les lois et les règlements applicables, le directeur général est responsable de l'ensemble des services municipaux et des directions d'arrondissement – à l'exception du Service du vérificateur général et du bureau de l'Ombudsman – ainsi que de la direction, de l'administration et de la régie interne de la Direction générale.

Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou d'un employé dont les fonctions sont prévues par loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice des fonctions prévues par la loi pour ces personnes.

Sept unités administratives relèvent directement du directeur général : le Service des stratégies institutionnelles et des relations intergouvernementales, le Service des ressources humaines, le Service des finances, le Service des communications, le Service du développement économique et des grands projets, ExpoCité et l'Office du tourisme de Québec.

Le directeur général peut confier à un comité de gestion l'étude des questions prioritaires, des dossiers d'intérêt général ou des autres matières qu'il détermine, et ce, afin d'assurer une meilleure coordination des services et la diffusion de l'information.

STRATÉGIES INSTITUTIONNELLES ET RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Le service soutient l'organisation en matière de vision stratégique et d'amélioration continue.

Il alimente les décideurs par des activités de veille stratégique sur les tendances et les meilleures pratiques, par des indices de mesure de gestion et de l'étalonnage avec des organisations comparables.

Il assure l'élaboration des stratégies de déploiement et de vigie de la démarche d'amélioration continue au sein de la Ville et la coordination des projets ayant un impact structurant pour l'organisation. Il analyse différents résultats en matière de performance et de recherche des opportunités, et il effectue le suivi des projets d'amélioration tant sectoriels que transversaux.

Il assure la vigie et l'analyse des enjeux et fait des recommandations sur les opportunités qui s'en dégagent en matière de relations avec les gouvernements fédéral, provincial et les associations municipales.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La structure administrative prévoit un vérificateur général nommé par résolution adoptée aux deux tiers des voix des membres du conseil municipal pour un mandat de sept ans, non renouvelable.

Le vérificateur général procède à l'audit des états financiers, à l'audit de la conformité des opérations reliées aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives et à l'audit de performance. Il vérifie les comptes et les affaires de la Ville et des organismes faisant partie de son périmètre comptable, ainsi que de toute personne morale dont la Ville, ou un mandataire de celle-ci, détient plus de 50% des parts ou des actions votantes en circulation ou nomme plus de 50% des membres de son conseil d'administration.

Le vérificateur général peut également procéder à la vérification des comptes et des documents de toute personne qui a bénéficié d'une aide accordée par la Ville ou par une personne morale relativement à l'utilisation de l'aide accordée. Le vérificateur général peut finalement procéder à la vérification du régime ou de la caisse d'un comité de retraite de la Ville ou d'une personne morale sur demande du comité exécutif et avec l'accord du conseil municipal.

Le vérificateur général doit faire enquête chaque fois que le conseil municipal lui en fait la demande, cette requête ne devant toutefois pas avoir préséance sur ses obligations principales. Les devoirs et les pouvoirs du vérificateur général lui sont conférés par la loi.

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Le bureau a comme mission de s'assurer que les droits des citoyens sont respectés par l'administration municipale et que ceux-ci sont traités de façon juste et équitable. Il contribue aussi à l'amélioration des services par ses recommandations. Il est indépendant de l'administration et formé de commissaires bénévoles nommés par le conseil municipal. Il agit en fait comme protecteur du citoyen.

Il intervient de sa propre initiative ou à la demande d'un citoyen lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'une personne ou un groupe de personnes a pu être lésé par une décision, une action ou une omission de l'administration municipale. Il intervient en dernier recours, c'est-à-dire lorsque le citoyen a épuisé ses recours administratifs.

Il n'a toutefois pas compétence sur les décisions des élus, des agents de la paix, des organismes mandataires et en matière de relations de travail.

RESSOURCES HUMAINES

Le service voit à l'administration de la paie, des programmes de régimes de retraite, au renouvellement et à l'application des conventions collectives. Il élabore et met en oeuvre un plan intégré de recrutement, de dotation et de gestion des ressources humaines en vue, entre autres, de favoriser le développement des compétences des individus dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des services. Il fournit à ses différentes clientèles les conseils, l'expertise et les informations requises en matière de planification de la main-d'œuvre, d'organisation, de développement organisationnel, de relations de travail, de présence au travail, de santé et sécurité, etc.

FINANCES

Le service élabore et met en oeuvre des stratégies financières et comptables, pour encadrer les ressources financières de la Ville de Québec, le tout en conformité avec les lois et les règles en vigueur.

Il développe des outils pour accompagner la Ville dans l'exercice quotidien de ses activités et dans sa gestion de la performance.

Il fournit, vulgarise et standardise les informations financières. Il s'assure que ces informations soient transparentes, accessibles et adaptées aux besoins de ses clients et de ses partenaires.

COMMUNICATIONS

Responsable de la communication institutionnelle et éditeur officiel de toutes les plateformes, le service planifie, coordonne, réalise et évalue les programmes d'information et de promotion de la Ville, en concertation avec ses partenaires.

En s'appuyant sur l'expertise de son personnel et en utilisant de façon stratégique et innovante les moyens à sa disposition, le service assure la cohérence et la coordination de l'ensemble des activités de communication interne et externe de la Ville, répond aux demandes des médias, développe une image attrayante et performante de la Ville en plus d'en assurer le rayonnement aux plans local, national et international. Enfin, il contribue à la mobilisation du personnel municipal par son approche dynamique et créative en matière de communications internes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET GRANDS PROJETS

Le service est responsable de la création et du maintien d'un environnement favorable aux développements des affaires. Par son leadership, ses moyens, ses outils financiers et son expertise, il fédère les acteurs du milieu afin d'accroître la vitalité économique et d'assurer la réussite des projets collectifs et économiques de la Ville de Québec. Il est aussi responsable des activités immobilières nécessaires à la réalisation des projets municipaux et à l'optimisation des valeurs foncières.

OFFICE DU TOURISME DE QUÉBEC

L'Office du tourisme de Québec (OTQ) est à la fois une association touristique régionale (ATR) et un service de la Ville de Québec. Il assume les rôles d'organisme de concertation et de porte-parole de l'industrie. À ce titre, il oriente et anime l'essor de l'industrie touristique de Québec et contribue activement à la prospérité économique de l'industrie en favorisant, de façon coordonnée et intégrée, son marketing, sa promotion (tant auprès des visiteurs que des clientèles d'affaires et des médias), son développement, l'accueil des touristes et l'information du milieu.

EXPOCITÉ

ExpoCité favorise le rayonnement de la région de Québec par l'accueil d'événements de marque en offrant des espaces, des équipements et des services de qualité, adaptés aux besoins des clientèles et des partenaires.

BUDGET

Le budget 2018 de la Direction générale est de 88,8 M\$ soit une variation de -3,2 M\$ (-3,5%) par rapport au précédent budget.

Tableau 27 – Direction générale
(en millions de dollars)

DIRECTION GÉNÉRALE	Réel		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2018-2017	
Conseil municipal	4,5	4,6	5,0	4,9	5,1	0,2	4,5%
Direction générale	3,8	4,3	4,4	4,2	4,3	0,1	1,3%
Strat. institutionnelles et relations intergouv.	2,1	2,3	2,5	2,2	2,1	-0,1	-5,8%
Vérificateur général	1,4	1,4	1,7	1,7	1,7	0,0	1,2%
Bureau de l'ombudsman	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	1,9%
Ressources humaines	13,5	13,5	14,2	14,1	14,3	0,2	1,4%
Finances	7,7	8,3	8,5	8,9	9,1	0,2	2,1%
Communications	7,3	6,9	7,7	7,7	7,7	0,0	0,6%
Développement économique et grands projets	10,9	19,8	19,9	20,3	13,5	-6,8	-33,6%
Office du tourisme de Québec	17,7	17,5	19,1	19,2	21,8	2,6	13,3%
ExpoCité	13,1	8,6	8,6	8,6	9,1	0,5	5,4%
Total direction générale	82,3	87,6	91,9	92,0	88,8	-3,2	-3,5%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications	
↑ 2,1	Rémunération (incluant avantages sociaux)	
↑ 0,230	Conseil municipal	Indexation des salaires et des avantages sociaux
↑ 0,092	Direction générale	↓ Mouvement de personnel ↑ Ressources temporaires liées au réseau de transport structurant
↑ 0,269	Vérificateur général	Créations de postes en vérification de l'optimisation des ressources
↑ 0,247	Ressources humaines	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives
↑ 0,534	Finances	↑ Révisions et création de postes ↑ Ressources temporaires pour la consolidation des activités du service ↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives
↑ 0,224	Communications	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives ↑ Divers mandats ad hoc
↑ 0,207	Office du tourisme de Québec	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives
↑ 0,314	ExpoCité	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives ↑ Création de poste lié aux opérations
↓ -0,056	Autres unités administratives	Diverses variations

Variations (en M\$)		Justifications
↑	1,7 Biens et services	
↓	-0,249 Vérificateur général	Ajustement du budget en conformité avec les normes en vigueur
↓	-0,346 Finances	↓ Transfert budgétaire des frais de gestion et des frais de carte bancaire et de carte de crédit du budget du Service des finances vers le budget des Divers autres frais
		↑ Ajustement des honoraires professionnels
↓	-0,175 Communications	Diminution des frais de publicité liés à diverses activités d'ExpoCité
↑	0,166 Développement économique et grands projets	↑ Indexation des subventions aux sociétés de développement communautaire afin de répondre aux besoins réels et accord d'une nouvelle subvention à un organisme
		↑ Transfert budgétaire lié à l'entretien et aux subventions du Service de la gestion des immeubles vers le Service du développement économique et grands projets
↑	2,346 Office du tourisme de Québec	Augmentation du budget autofinancé provenant de la hausse de la subvention de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec pour des mandats de mise en marché à l'extérieur de la province de Québec, la hausse anticipée des revenus provenant de la taxe sur l'hébergement et la nouvelle entente de partenariat régional en tourisme conclue avec le ministère du Tourisme du Québec
↓	-7,0 Affectations de dépenses	
↓	-7,000 Développement économique et grands projets	Création prévue du Fonds de la région de la Capitale nationale par le gouvernement du Québec entraînant le transfert de la subvention pour la stratégie de développement économique au Secrétariat à la Capitale-Nationale (diminution de revenus équivalente)
↓	-3,2 Direction générale	





DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
SERVICES DE PROXIMITÉ

SERVICES DE PROXIMITÉ

Les responsabilités associées aux services de proximité sont notamment dispensées par les différents arrondissements découpant le territoire de la ville. Chacun d'eux se distingue par son environnement et par ses caractéristiques sociodémographiques, et tous proposent un éventail de services directs à la population. Elles comprennent également l'élaboration des politiques, des plans et des programmes en matière de loisir, de sport et de vie communautaire, ainsi que l'identification, la définition et la réalisation des projets d'infrastructures associés aux réseaux. Enfin, elles incluent la gestion, le développement et l'optimisation des guichets de services aux citoyens et des grands mécanismes de participation publique. Les services sont dispensés par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, le Service de l'ingénierie, le Service de l'interaction citoyenne et les six arrondissements de la Ville de Québec.

LOISIRS ET SPORTS

Le service élabore des politiques, des programmes et des plans d'action visant à soutenir l'offre de service des organismes de loisirs, de sports et de vie communautaire.

Il développe des plans d'intervention en matière d'équipements de loisir et de pratique sportive, en assure le déploiement, le contrôle et l'évaluation. Il est responsable des équipements relevant du conseil de la ville et du conseil d'agglomération.

Enfin, il exerce un rôle conseil auprès de la direction de la Ville et soutient les arrondissements dans les domaines du loisir et dans la gestion des équipements municipaux.

INGÉNIERIE

Le service, en concertation avec les autres services, identifie, définit et réalise les projets de construction, de consolidation et de réhabilitation relatifs aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, aux ouvrages d'art, à la voie publique, à la signalisation lumineuse et à l'éclairage de rues. Il assure également l'élaboration des bonnes pratiques et le support à l'exploitation.

Il gère les activités d'arpentage, de cadastre, de cartographie urbaine, la base de données institutionnelle sur l'état et le fonctionnement des réseaux et les informations afférentes. Il gère également les interventions découlant des entreprises de réseaux techniques urbains.

INTERACTION CITOYENNE

Le service gère, développe et optimise, de façon intégrée, les principaux guichets de services aux citoyens, soit le Centre de relation avec les citoyens (311), les centres de services aux citoyens (les six comptoirs des arrondissements), la prestation de services numériques et les activités de recherches et sondages.

Il collabore aux mécanismes de consultation des citoyens et de participation publique.

De façon plus générale, il assure l'évolution de la relation avec les citoyens en garantissant une prestation de services optimale, constamment renouvelée, à la fine pointe des pratiques du domaine.

ARRONDISSEMENTS

La Ville de Québec est constituée de six arrondissements : **LA CITÉ-LIMOLOU**, **DES RIVIÈRES**, **SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE**, **CHARLESBOURG**, **BEAUPORT** et **HAUTE-SAINT-CHARLES**

Chaque arrondissement possède un conseil d'arrondissement formé de représentants élus. Il offre à la population des services de proximité dans les domaines tels que la gestion du territoire, la culture, les loisirs et la vie communautaire, les travaux publics et la voirie locale.

De plus, les arrondissements ont revu l'organisation de la prestation de services aux citoyens afin d'harmoniser et de standardiser les pratiques et d'optimiser l'utilisation des ressources. C'est pourquoi, des gestionnaires des arrondissements ont maintenant la responsabilité de la coordination de certains processus sur tout le territoire de la ville. Ces responsabilités se partagent comme suit :

- ▶ **LA CITÉ-LIMOLOU** La Division du soutien aux activités sur la voie publique est responsable du contrôle du stationnement (agents de stationnement), du processus de gestion et d'émission des permis et vignettes et de la gestion animalière pour tout le territoire de la ville.
- ▶ **DES RIVIÈRES ET HAUTE-SAINT-CHARLES** La Division de la qualité du milieu de l'Arrondissement des Rivières voit à l'amélioration de la qualité de l'environnement (protection des prises d'eau, contrôle des rejets aux réseaux d'égout, terrains contaminés, fosses septiques, etc.) pour tout le territoire de la ville.
- ▶ **SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE** La Division de la gestion des matières résiduelles est responsable de la gestion des différentes collectes pour tout le territoire de la ville et de l'opération des cinq écocentres.
- ▶ **CHARLESBOURG ET BEAUPORT** La Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Charlesbourg voit à la coordination des ressources et des activités en matière de prévention des incendies et la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture de l'Arrondissement de Beauport s'assure de la préservation et de la conservation de la forêt urbaine, des aménagements floraux, de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels. Ces deux divisions agissent pour tout le territoire de la ville.

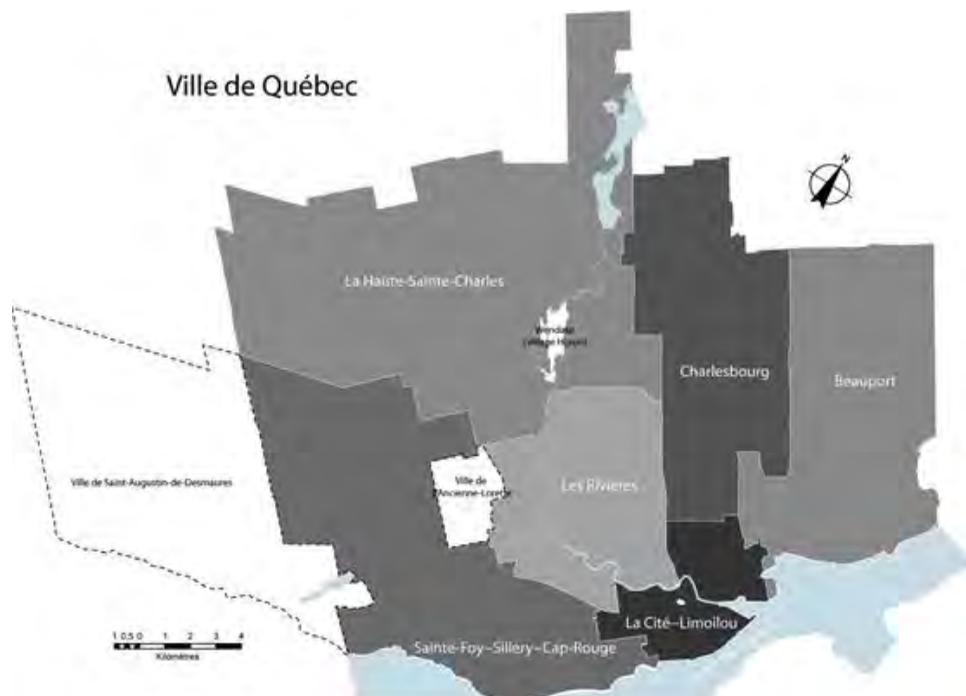


Tableau 28 – Portrait des arrondissements

Arrondissements	La Cité Limoilou	Des Rivières	Ste-Foy Sillery Cap-Rouge	Charlesbourg	Beauport	La Haute St-Charles	Ville de Québec
Population (habitants) ¹	107 890	73 075	103 345	81 040	80 920	85 630	531 900
Superficie (km ²) ²	22	49	95	66	74	148	454
Parcs et espaces verts (nb.) ²	93	59	129	28	64	83	456
Établissements d'affaires (nb.) ²	4 943	3 618	4 022	1 657	1 675	1 299	17 214
Emplois (nb.) ³	98 630	72 150	80 235	18 655	22 400	12 165	304 235
Valeur moyenne d'un logement résidentiel (excluant condo) (\$) ²	329 048	295 326	379 097	271 216	269 024	259 829	296 590

1 Recensement 2016, Statistique Canada

2 Ville de Québec

3 Statistique Canada - Recensement 2011

ACTIVITÉS

Activités culturelles et sportives

Ces dépenses comprennent le soutien aux activités culturelles, communautaires, événementielles et bénévoles, l'opération et la surveillance des centres de loisirs et le soutien du programme vacances-été.

Aqueduc, égouts et voirie

Ces dépenses comprennent l'entretien, le nettoyage et la réparation du réseau d'aqueduc et d'égouts, des rues et des trottoirs de même que le marquage et la signalisation.

Déneigement

Ces dépenses comprennent le déneigement de la chaussée et des trottoirs à forfait et en régie, le déneigement hors rue, l'opération des dépôts à neige, le transport de la neige ainsi que la gestion des contrats.

Le réseau à déneiger couvre plus de 2 300 km sur le territoire de la ville. La politique de déneigement, adoptée en 2009, précise les paramètres régissant les opérations de déneigement. En 2014, des ajustements ont été effectués visant l'amélioration du déneigement des côtes critiques.

Les contrats de déneigement sont établis avec un seuil de précipitations de neige de 270 cm et couvrent la période de novembre à avril. Ainsi, l'année financière 2018 inclut une partie des contrats de l'hiver 2017-2018 et une partie des contrats de l'hiver 2018-2019.

Les précipitations de neige reçues influencent le coût des activités de déneigement. Cependant, d'autres facteurs entrent en ligne de compte lors de l'évaluation de ces dépenses. En effet, le moment où le déneigement est effectué (coûts plus élevés la fin de semaine que les jours de semaine) ainsi que le type de précipitations reçues (neige, verglas ou pluie) et les températures (froid intense) ont également un impact sur les coûts de déneigement.

Par ailleurs, la Ville maintient un excédent de fonctionnement affecté aux opérations de déneigement (réserve de fonds) permettant de faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues entourant les activités de déneigement.

Foresterie urbaine et horticulture

Ces dépenses comprennent l'aménagement et la valorisation des milieux naturels, l'entretien des arbres, des boisés, des arbustes, des vivaces, des systèmes d'irrigation et des terrains sportifs, la lutte contre les insectes et les maladies, la production, la plantation et l'entretien des fleurs annuelles.

Matières résiduelles

Ces dépenses comprennent la collecte des matières secondaires (recyclage), la collecte et le transport des déchets ainsi que la collecte des matières organiques.

Piscines, patinoires et parcs

Ces dépenses comprennent l'opération, la surveillance et l'entretien des équipements intérieurs et extérieurs ainsi que la réalisation des programmes.

Qualité du milieu

Ces dépenses comprennent les inspections environnementales, la gestion des plaintes de bruit, les suivis environnementaux des grands équipements de la Ville, la gestion des terrains contaminés et la vidange des fosses septiques.

Autres activités

Ces dépenses regroupent diverses activités touchant la culture, les loisirs et la vie communautaire, la gestion du territoire et les travaux publics.

BUDGET

Le budget 2018 de la Direction générale adjointe des Services de proximité est de 266,6 M\$ soit une variation de 10,3 M\$ (4,0%) par rapport au précédent budget.

Tableau 29 – Services de proximité

(en millions de dollars)

SERVICES DE PROXIMITÉ	Réel		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2018-2017	
Loisirs, sports et vie communautaire	4,8	6,7	8,6	8,8	9,8	1,0	11,5%
Bureau du dévelop. communautaire et social	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Ingénierie	16,3	15,9	16,3	16,3	15,8	-0,5	-3,0%
Interaction citoyenne	0,0	6,3	7,0	5,3	5,8	0,5	9,4%
Arrondissement de La Cité-Limoilou	53,4	53,1	56,8	49,1	51,0	1,8	3,7%
Arrondissement des Rivières	27,2	29,4	32,1	28,1	30,7	2,6	9,2%
Arr. de Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	42,4	48,6	52,6	67,0	69,9	2,8	4,2%
Arrondissement de Charlesbourg	23,8	24,7	25,9	23,2	23,3	0,0	0,2%
Arrondissement de Beauport	27,1	34,8	36,3	32,4	34,6	2,2	6,8%
Arrondissement de La Haute-St-Charles	28,2	29,7	30,1	26,0	25,7	-0,2	-1,0%
Total services de proximité	224,9	249,1	265,7	256,3	266,6	10,3	4,0%

Tableau 30 – Services de proximité par activités

(en millions de dollars)

BUDGET SERVICES DE PROXIMITÉ	2017	2018	Écart	
Activités culturelles et sportives	23,3	24,0	0,7	3,0%
Aqueduc, égouts et voirie	40,5	42,9	2,4	5,9%
Déneigement	43,7	45,6	1,9	4,3%
Foresterie urbaine et horticulture	8,5	9,4	0,9	10,5%
Matières résiduelles	27,6	29,4	1,8	6,5%
Piscines, patinoires et parcs	21,2	22,1	0,9	4,2%
Qualité du milieu	3,0	2,9	-0,1	-3,2%
Autres activités	88,3	90,2	1,8	2,1%
Total services de proximité	256,3	266,6	10,3	4,0%

Tableau 31 – Activités culturelles et sportives

(en millions de dollars)

BUDGET ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES	2017	2018	Écart	
Opération des centres de loisirs	6,9	7,3	0,4	6,4%
Activités culturelles, patrimoniales et événementielles	3,0	3,3	0,2	8,2%
Soutien à l'action bénévole et communautaire	3,6	3,3	-0,2	-5,9%
Soutien au Programme vacances-été	5,9	5,9	0,0	-0,1%
Soutien aux sports et aux loisirs communautaires	3,9	4,1	0,2	5,8%
Total activités culturelles et sportives	23,3	24,0	0,7	3,0%

Tableau 32 – Aqueduc, égouts et voirie

(en millions de dollars)

BUDGET AQUEDUC, ÉGOUTS ET VOIRIE	2017	2018	Écart	
Entretien aqueduc, égouts et voirie	20,4	21,3	0,8	4,1%
Gestion des compteurs d'eau	0,8	1,0	0,2	31,5%
Installation et réparation de signalisation	2,6	3,0	0,4	15,6%
Marquage	1,2	1,2	0,0	-2,6%
Nettoyage général	3,0	2,8	-0,2	-7,5%
Recherche de fuites	0,3	0,3	0,0	0,4%
Réparations rues, trottoirs et hors rues	12,2	13,4	1,2	9,5%
Total aqueduc, égouts et voirie	40,5	42,9	2,4	5,9%

Tableau 33 – Déneigement

(en millions de dollars)

BUDGET DÉNEIGEMENT	2017	2018	Écart	
Déneigement de la chaussée à contrat	27,0	28,3	1,3	4,7%
Déneigement de la chaussée en régie	8,3	8,3	-0,1	-1,0%
Déneigement hors rues	2,2	3,0	0,8	37,4%
Gestion des contrats de déneigement	0,8	0,8	0,0	6,3%
Opération des dépôts à neige	2,6	2,6	0,0	-1,5%
Transport de la neige	2,8	2,7	-0,1	-4,0%
Total déneigement	43,7	45,6	1,9	4,3%

Tableau 34 – Matières résiduelles

(en millions de dollars)

BUDGET MATIÈRES RÉSIDUELLES	2017	2018	Écart	
Collecte et transport du compost	1,1	1,1	0,0	2,9%
Collecte et transport du recyclage	5,6	5,5	-0,1	-2,0%
Collecte et transport des déchets	11,7	11,8	0,1	1,0%
Collecte et transport des encombrants	0,7	0,8	0,0	4,3%
Collecte des résidus alimentaires	0,2	0,2	0,0	0,0%
Supervision collecte et transport des matières résiduelles	2,3	2,5	0,2	9,9%
Opération des écocentres	2,3	3,0	0,6	28,0%
Traitement des matières résiduelles	3,2	4,1	0,8	26,1%
Autres activités	0,3	0,3	0,0	0,4%
Total matières résiduelles	27,6	29,4	1,8	6,5%

Tableau 35 – Piscines, patinoires et parcs

(en millions de dollars)

BUDGET PISCINES, PATINOIRES ET PARCS	2017	2018	Écart	
Entretien et surveillance des parcs et des terrains sportifs	7,6	8,4	0,8	10,7%
Opération de la centrale d'équipement	1,0	1,0	0,0	-1,9%
Opération des patinoires	6,0	6,0	0,0	0,8%
Opération des piscines	2,6	1,6	-1,0	-37,4%
Programmation aquatique	4,0	5,0	1,0	25,7%
Total piscines, patinoires et parcs	21,2	22,1	0,9	4,2%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications	
↑ 0,7 Activités culturelles et sportives		
↑ 0,365	Indexation rétroactive des salaires et des avantages sociaux suivant le renouvellement de la convention collective des employés occasionnels loisirs	
↑ 0,163	Réalisation et soutien des événements	↑ Ajustement du budget des salaires manuels afin de refléter les besoins réels et indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives ↑ Animation et décoration de places éphémères
↑ 0,170	Autres activités	Diverses variations
↑ 2,4 Aqueduc, égouts et voirie		
↑ 1,184	Transferts budgétaires provenant de la réorganisation des services de proximité	
↑ 1,009	Ajustement du budget des salaires manuels afin de refléter les besoins réels et indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives	
↑ 0,083	Entretien et branchement aqueduc égout	↑ Ajustement du budget d'acquisition d'équipement et d'autres actifs afin de refléter les besoins réels ↓ Rationalisation des dépenses en biens et services selon les coûts réels des années antérieures
↑ 0,055	Gestion des compteurs d'eau	Création de poste suivant les réorganisations
↑ 0,051	Réparation rues et trottoirs	Ajustement des budgets de services techniques et d'achat d'équipement afin de refléter les besoins réels
↑ 0,076	Installation et réparation de signalisation et réparation hors rues	Ajustement du budget afin de refléter les besoins réels suivant les divers chantiers routiers et les travaux de remplacement dans les parcs et les pistes cyclables ainsi que le budget de services techniques
↓ -0,074	Entretien général	↓ Ajustement de divers budgets afin de refléter les besoins réels ↓ Rationalisation des dépenses en quincaillerie, équipements et autres biens non durables selon les coûts réels des années antérieures
↑ 1,9 Déneigement		
↑ 1,640	Déneigement de la chaussée à contrat	↑ Indexation de contrats suivant le renouvellement de 19 zones de déneigement ↑ Réorganisation du transport de la neige
↑ 0,440	Déneigement hors rues	Indexation de contrats suivant l'ajustement des surfaces à déneiger
↓ -0,178	Autres activités	Diverses variations
↑ 0,9 Foresterie urbaine et horticulture		
↑ 0,620	Lutte contre les insectes et les maladies	Nouveau programme de lutte à l'agrite du frêne
↑ 0,095	Entretien, animation et surveillance des milieux	Selon les protocoles d'ententes en vigueur avec des organismes à but non lucratif
↑ 0,179	Autres activités	Diverses variations

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	1,8	Matières résiduelles	
↑	0,700	Traitement des balayures de rues	Transfert budgétaire provenant du Service des projets industriels et valorisation pour le ramassage des balayures de rues
↑	0,647	Opération des écocentres	Ajustement des coûts de contrats afin de refléter les besoins réels
↑	0,121	Collecte et transport des déchets	Indexation des coûts de contrats pour la collecte des matières résiduelles
↑	0,107	Traitement des matières d'écocentres et des encombrants	Ajustement du budget des contrats pour l'opération des écocentres afin de refléter les besoins réels
↑	0,221	Autres activités	Diverses variations
↑	0,9	Piscines, patinoires et parcs	
↑	0,830	Entretien et surveillance des parcs et des terrains sportifs	↑ Ajustement du budget des salaires manuels afin de refléter les besoins réels et indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives ↑ Entretien et surveillance de la Place Jean-Béliveau ↑ Indexation rétroactive des salaires et des avantages sociaux suivant le renouvellement de la convention collective des employés occasionnels loisirs
↑	0,069	Autres activités	Diverses variations
↑	1,7	Autres activités	
↑	0,800	Autres activités de travaux publics	Ajustement du budget des salaires manuels afin de refléter les besoins réels
↑	0,579	Déploiement de l'offre de services en sport	↑ Ajustement budgétaire suivant les ententes avec les centres communautaires fédérés et bonification du programme de soutien financier ↑ Contributions diverses ↓ Diminution des besoins en locations d'heures de glace des équipements autres que ceux appartenant à la Ville de Québec
↑	0,548	Transferts budgétaires provenant de	de la réorganisation des services de proximité
↓	-0,068	Soutien aux activités de participation publique	Ajustement budgétaire suivant les réorganisations
↑	0,140	Opération du Centre de relation avec les citoyens	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives
↓	-0,274	Autres activités	Diverses variations
↑	10,3	Services de proximité	





DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
**SERVICES DE SOUTIEN
INSTITUTIONNEL**

SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Elle rassemble les spécialistes capables d'apporter le soutien nécessaire aux différentes unités administratives de l'organisation dans la réalisation de leurs mandats.

AFFAIRES JURIDIQUES

Le service fournit à la Ville le soutien juridique nécessaire et représente ses intérêts devant les instances judiciaires ou quasi judiciaires, lorsque requis.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le service assume le leadership et l'essor des systèmes d'information, des services informatiques et de l'infrastructure technologique, audiovisuelle et de télécommunications nécessaires à la réalisation des activités de la Ville. Également, il planifie, gère et coordonne leur conception et assure leur exploitation sécuritaire.

ÉVALUATION

Le service confectionne, tient à jour et défend les rôles d'évaluation du territoire des trois villes de l'agglomération de Québec, conformément à la législation en vigueur.

GREFFE ET ARCHIVES

Le service assume le secrétariat général des instances décisionnelles et la responsabilité de la gestion et de la conservation des documents de la Ville. À l'exception du Service de police, il traite les demandes d'accès aux documents et il veille à la protection des renseignements personnels. En outre, le service est responsable de la tenue des élections et des référendums municipaux.

APPROVISIONNEMENTS

Le service est responsable de l'obtention des biens et services requis pour les activités de la Ville. Il gère les inventaires et les biens inventoriés des magasins et des centres de distribution.

GESTION DES IMMEUBLES

Le service est le gestionnaire des biens immobiliers de la Ville. Il est responsable de construire, de rénover, d'exploiter et d'entretenir les bâtiments, les ouvrages d'art et les équipements municipaux de la Ville comme les terrains de jeux, les monuments, les parcs, le mobilier urbain, les signaux lumineux et le réseau d'éclairage. Il alloue les espaces aux utilisateurs et leur fournit un soutien technique lorsque requis.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

Le service met en œuvre les programmes requis pour la gestion, l'acquisition, l'entretien, l'adaptation et la sécurité des équipements motorisés ainsi que pour la gestion des carburants nécessaires à leur fonctionnement. Il est également responsable de la formation des opérateurs des divers véhicules ou équipements motorisés.

BUDGET

Le budget 2018 de la Direction générale adjointe des Services de soutien institutionnel est de 169,8 M\$ soit une variation de 5,1 M\$ (3,1%) par rapport au précédent budget.

Tableau 36 – Services de soutien institutionnel

(en millions de dollars)

SOUTIEN INSTITUTIONNEL	Réel		Projeté	Budget		Écart	
	2015	2016	2017	2017	2018	2018-2017	
Affaires juridiques	8,2	8,3	9,5	8,9	9,9	1,0	11,1%
Technologies de l'information	28,2	28,8	30,9	30,9	32,3	1,4	4,5%
Évaluation	8,0	7,9	8,2	8,2	8,4	0,2	2,7%
Greffe et archives	4,6	4,7	5,4	5,4	5,7	0,3	5,0%
Approvisionnements	6,4	6,9	7,1	7,0	7,4	0,4	5,3%
Gestion des immeubles	67,1	70,6	73,2	75,7	76,5	0,8	1,0%
Gestion des équipements motorisés	27,7	27,8	28,9	28,4	29,6	1,1	3,9%
Stratégie immobilière	10,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Total soutien institutionnel	160,4	155,1	163,2	164,6	169,8	5,1	3,1%

ACTIVITÉ**Énergie**

Ces dépenses comprennent l'électricité, le gaz, le mazout et le carburant. L'électricité, le gaz et le mazout sont administrés par le Service de la gestion des immeubles tandis que la gestion du carburant est effectuée par le Service de la gestion des équipements motorisés.

Tableau 37 – Énergie

(en millions de dollars)

BUDGET ÉNERGIE	2017	2018	Écart	
Carburant*	6,518	7,022	0,504	7,7%
Électricité	26,526	26,716	0,190	0,7%
Gaz	4,011	3,268	-0,743	-18,5%
Huile à chauffage	0,099	0,100	0,001	1,5%
Total énergie	37,154	37,107	-0,047	-0,1%

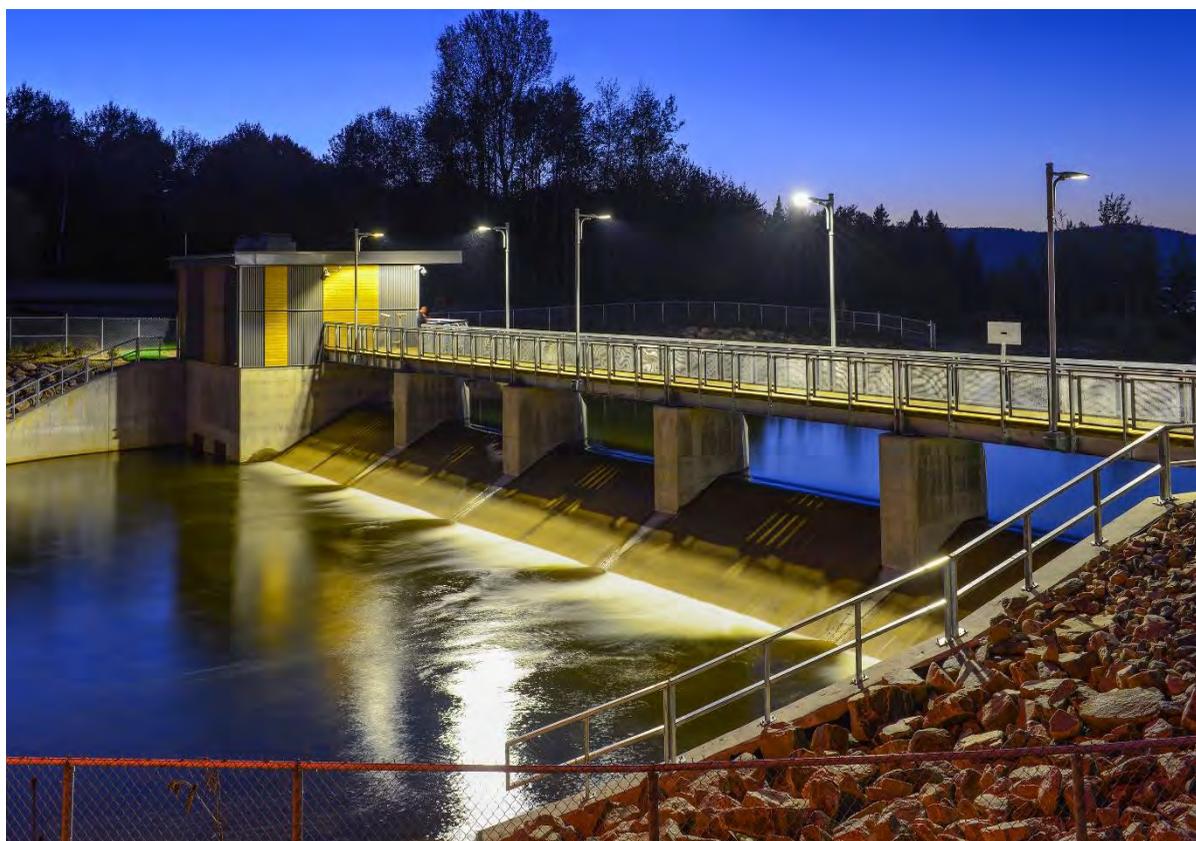
*Incluant sommes aux services du Traitement des eaux et des Projets valorisation industriels

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications	
↑ 3,8 Rémunération (incluant avantages sociaux)		
↑ 1,072 Affaires juridiques	↑ Créations de postes liés à l'arrêt Jordan (délais judiciaires)	
↑ 0,391 Technologies de l'information	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives	
↑ 0,236 Évaluation	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives	
↑ 0,212 Greffe et archives	Mandat de réduction de la masse documentaire	
↑ 0,316 Approvisionnements	↑ Affectation de ressources à un projet spécifique	
	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives	
	↓ Abolition de poste suivant la réorganisation de certaines tâches	
↑ 0,878 Gestion des immeubles	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives	
	↑ Ajustement du budget de main-d'œuvre selon les besoins réels	
	↓ Abolitions de postes	
↑ 0,666 Gestion des équipements motorisés	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives	
	↑ Ressources temporaires pour l'entretien des véhicules en période hivernale	
	↑ Création de poste à l'atelier	
	↓ Abolition de poste	

Variations (en M\$)		Justifications
↓	0,0 Énergie	
↑	0,504 Carburant	Augmentation de la consommation et du prix au litre
↑	0,190 Électricité	↑ Indexation des tarifs ↓ Réduction de coûts suivant la conversion des luminaires d'éclairage au DEL ↓ Programme d'économie d'énergie ↑ Nouveaux équipements
↓	-0,743 Gaz	↓ Réduction de coûts suivant l'amélioration des systèmes de chauffage ↓ Ajustement des tarifications budgétées selon le réel ↑ Nouveaux équipements
↑	1,3 Biens et services	
↑	1,012 Technologies de l'information	↓ Rationalisation de dépenses ↑ Ajustement des contrats d'entretien liés aux licences ↑ Dépenses de fonctionnement découlant de projets d'investissement ↑ Mesures liées à la sécurité de l'information numérique ↑ Indexation des services de radiocommunication ↑ Indexation de contrats
↑	0,438 Gestion des immeubles	↑ Entretien de nouvelles places publiques, de nouveaux équipements et de nouveaux parcs ↑ Indexation des contrats d'entretien
↓	-0,119 Autres unités administratives	Diverses variations
↑	0,1 Affectations de dépenses	
↑	0,086 Greffe et archives	Ajustement de la réserve financière pour l'organisation et la tenue d'une élection municipale partielle ou générale ainsi que d'un référendum visé à la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>
↑	5,1 Soutien institutionnel	





DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
**EAU ET VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE**

EAU ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Elle regroupe la partie industrielle de la ville de Québec. Elle est responsable des opérations des usines et des réseaux des eaux potables et usées ainsi que des différents programmes qui y sont associés. De plus, elle s'occupe de la gestion de l'incinérateur, du centre de tri, du site d'enfouissement et de la Cité Verte.

TRAITEMENT DES EAUX

Le service gère le fonctionnement des usines de traitement de l'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées. Il assure le traitement et la distribution de l'eau potable pour atteindre en tout temps les critères de qualité et de quantité pour répondre aux besoins en eau potable de la ville, en surpassant les normes réglementaires provinciales et fédérales. Il est aussi responsable de la collecte et de l'assainissement des eaux usées générées sur le territoire de la ville, de façon à améliorer la qualité des cours d'eau au-delà des exigences requises dans une perspective de développement durable.

Il assure aussi le suivi de la qualité des eaux par des analyses physicochimiques et microbiologiques en plus de diverses autres analyses, dont les sols et l'air.

Les grandes priorités du service visent principalement à assurer la pérennité des équipements, à adopter un mode de gestion sous les principes d'amélioration continue et à maintenir une excellente performance en matière de santé et sécurité au travail.

PROJETS INDUSTRIELS ET VALORISATION

Le service est responsable des opérations et de l'entretien de l'incinérateur, du centre de tri de matières recyclables, du centre de collecte des matières résiduelles de la Cité Verte et du site d'enfouissement. Il est également responsable de la planification et de la réalisation des projets industriels relatifs aux infrastructures sous la responsabilité du service ainsi que des usines de traitement d'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées.

La réalisation du projet de centre de biométhanisation qui permettra aux citoyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en produisant une énergie verte à partir des résidus alimentaires et des boues municipales est une priorité du service.

BUDGET

Le budget 2018 de la Direction générale adjointe de l'Eau et de la valorisation énergétique est de 60,2 M\$ soit une variation de 2,4 M\$ (4,2%) par rapport au précédent budget.

Tableau 38 – Eau et valorisation énergétique

(en millions de dollars)

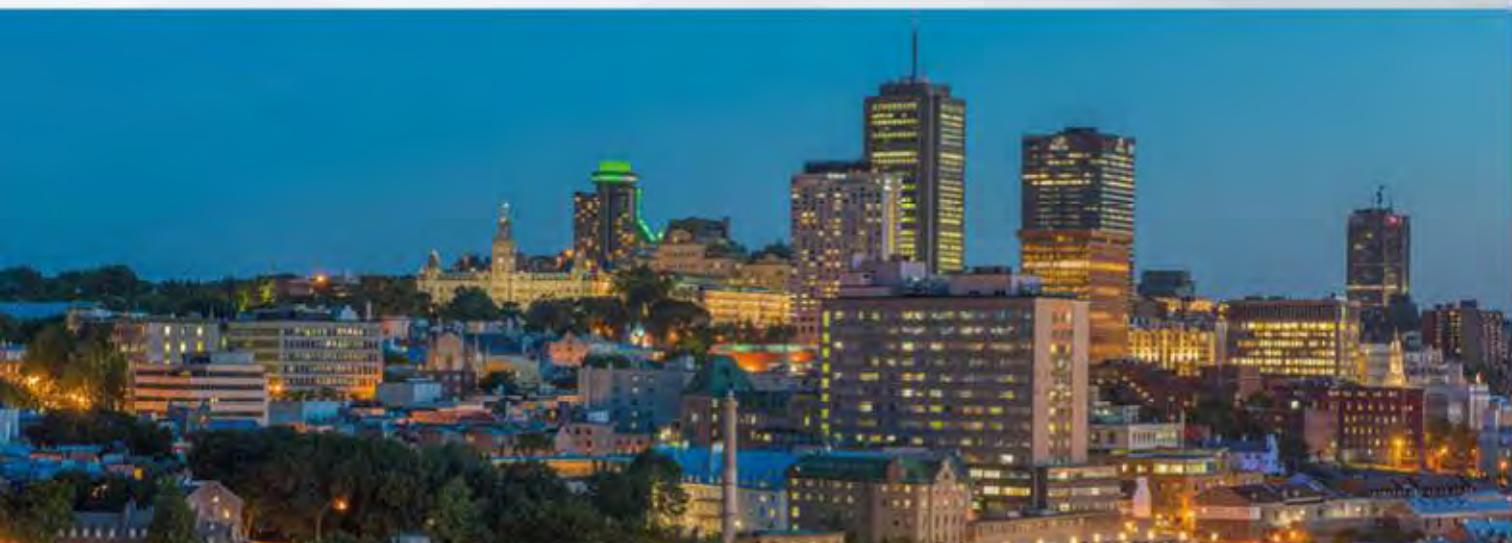
EAU ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	Réel		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2018-2017	
Eau et environnement	52,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Traitement des eaux	21,8	24,9	26,1	25,1	26,2	1,1	4,4%
Projets industriels et valorisation	0,0	32,8	34,7	32,7	34,0	1,3	4,0%
Total eau et valorisation énergétique	74,5	57,7	60,8	57,8	60,2	2,4	4,2%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)		Justifications
↑	1,8	Rémunération (incluant avantages sociaux)
↑	0,702	Traitement des eaux
		<ul style="list-style-type: none"> ↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives ↓ Transfert d'effectif lié à la réorganisation de la DGA Eau et valorisation énergétique ↑ Ajustement du budget lié au temps supplémentaire ↑ Création de poste lié à la réorganisation du Service de l'environnement
↑	1,127	Projets industriels et valorisation
		<ul style="list-style-type: none"> ↑ Transfert d'effectif lié à la réorganisation de la DGA Eau et valorisation énergétique ↑ Ajustement du budget de rémunération supplémentaire selon les besoins réels des activités de l'incinérateur ↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives
↑	0,6	Biens et services
↑	0,397	Traitement des eaux
		<ul style="list-style-type: none"> ↑ Budget requis pour les activités visant l'amélioration de la qualité de l'eau ↑ Acquisition et entretien d'équipements relatifs au traitement de l'eau potable et des eaux usées ↑ Indexation du coût des produits chimiques
↑	0,194	Projets industriels et valorisation
		<ul style="list-style-type: none"> ↓ Transfert budgétaire des activités de ramassage des balayures de rues aux services de proximité ↓ Ajustement des quantités de produits chimiques requis à l'incinérateur et à la station de traitement des boues selon les besoins réels pour ces activités ↑ Ajustement des quantités pour le traitement des cendres volantes et des mâchefers et des quantités de matériaux traités au centre de tri ↑ Mise à niveau du site d'enfouissement ↑ Maintien des équipements de l'incinérateur et de la station de traitement des boues ↑ Préparation du marché à la vente de boue recyclée
↑	2,4	Eau et valorisation énergétique





DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
QUALITÉ DE VIE URBAINE

QUALITÉ DE VIE URBAINE

Elle comprend les activités permettant l'aménagement du territoire, l'élaboration et le maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, le développement durable respectueux de l'environnement et la mobilité des personnes et des biens.

Elle comprend également l'ensemble des activités reliées à la culture, aux relations internationales et à la réalisation des grands événements.

De plus, elle assure la protection des personnes et de la propriété et exerce le pouvoir judiciaire dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, soit en matière civile, pénale et criminelle.

Cette fonction regroupe aussi les activités relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE

Le service permet l'exercice du pouvoir judiciaire dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, soit en matière civile, pénale et criminelle. À ce titre, il voit au traitement des dossiers d'infractions relevant des divers poursuivants. Il assure le cheminement des dossiers devant le tribunal, perçoit les amendes et veille à l'exécution des décisions rendues. Il est le maître d'œuvre de la justice de proximité par son accessibilité et la nature de ses services d'accueil et d'information.

CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Le service est responsable de la Bibliothèque de Québec, de la diffusion du patrimoine, de la muséologie, de l'art public, de la toponymie et des relations internationales.

Il élabore la politique municipale en matière d'art et de culture et contribue à la mise en œuvre des initiatives en ce domaine. De concert avec ses partenaires, il contribue au soutien des artistes et des entreprises et organismes culturels. Il favorise l'accès de la population aux arts et à la culture et appuie la connaissance, la conservation et la diffusion du patrimoine. Il soutient les arrondissements dans la réalisation de leurs mandats culturels.

Également, il planifie et coordonne les actions de la Ville et de ses partenaires sur les plans national et international. Il vise à accroître la notoriété et le rayonnement de la Ville afin d'en maximiser les retombées politiques, économiques, touristiques et culturelles.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Le service assure, par la prévention et une intervention rapide, la protection des personnes et des biens lorsque ceux-ci sont menacés par le feu ou par d'autres causes. Il intervient lorsque son expertise, ses ressources et ses technologies sont appropriées et nécessaires, le tout conformément aux engagements prévus à l'intérieur du Schéma de couverture de risques en incendie 2012-2017.

POLICE

Conformément à la Loi sur la police qui établit que tous les services de police québécois doivent protéger la vie et les biens de citoyens, maintenir la paix et le bon ordre, prévenir et combattre le crime et faire respecter les lois et règlements en vigueur, le SPVQ doit être en mesure d'offrir des services de niveau 4 (500 000 à 999 999 habitants) (L.Q. ch. 59, section G). Outre ses obligations légales, le Service de police de la Ville de Québec se donne pour mission d'assurer aux citoyens des services de qualité, en partenariat avec nos communautés, afin de conserver le caractère sécuritaire de la ville et de l'agglomération de Québec.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Le bureau voit à ce que la population de Québec, les directions d'arrondissement et les autres services municipaux soient en mesure de réagir de manière appropriée en cas de sinistre. S'il se produisait une catastrophe, c'est à lui qu'incomberait la responsabilité de fournir le soutien nécessaire dans la coordination des intervenants. De plus, il encourage, auprès de la population et du personnel de la Ville, l'émergence d'une culture liée à la sécurité civile. Il assure également la liaison avec ses partenaires en matière de sécurité civile. Enfin, le bureau veille à l'élaboration du Plan de sécurité civile, lequel est prévu dans la Loi sur la sécurité civile.

COMMISSARIAT AUX INCENDIES

Le commissariat détermine le point d'origine, les causes probables et les circonstances d'un incendie ou en examine les causes et les circonstances qui ont un lien avec d'autres incendies et fait, s'il y a lieu, toute recommandation visant à assurer une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies.

BUREAU DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Le bureau est le guichet unique qui soutient et facilite la réalisation des grands événements, des tournages cinématographiques et télévisuels et des projets spéciaux. Il coordonne les services municipaux et l'expertise requis afin de diversifier l'offre en animation urbaine. Il contribue au développement de l'industrie événementielle et cinématographique de Québec.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Le service est responsable d'assurer la mise en valeur du territoire par le maintien et la valorisation de la qualité des milieux de vie et de l'environnement bâti et paysager, le service intervient dans les domaines de l'habitation, l'architecture, du design urbain, de l'architecture du paysage, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique.

TRANSPORT ET MOBILITÉ INTELLIGENTE

Le service planifie, conçoit et met en œuvre les stratégies et les interventions visant à assurer la mobilité des personnes et des biens en termes d'efficacité, de sécurité et de confort dans une perspective de développement durable.

PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le service élabore la vision de développement durable, d'aménagement du territoire et de la mobilité du territoire de la ville. Il coordonne la mise en œuvre de projets majeurs urbains, dont les projets d'ouvertures de rues, ainsi que les projets de développement durable. Il est également responsable de la réglementation en matière d'urbanisme de la Ville et soutient les unités administratives pour l'acquisition et le traitement d'information sur le territoire en matière d'aménagement et d'environnement.

BUDGET

Le budget 2018 de la Direction générale adjointe à la Qualité de vie urbaine est de 241,5 M\$ soit une variation de 8,7 M\$ (3,7%) par rapport au précédent budget.

Tableau 39 – Qualité de vie urbaine
(en millions de dollars)

QUALITÉ DE VIE URBAINE	Réel		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2017	2018	2018-2017
Greffe de la cour municipale	5,9	5,7	7,1	6,3	7,2	0,9	14,9%
Culture et relations internationales	24,3	24,3	24,9	24,9	25,6	0,7	2,7%
Protection contre l'incendie	51,3	53,9	55,1	54,1	55,4	1,3	2,3%
Police	113,8	114,8	119,7	117,9	121,8	3,8	3,3%
Bureau de la sécurité civile	0,9	1,0	0,9	0,9	1,0	0,1	6,9%
Commissariat aux incendies	0,6	0,6	0,5	0,5	0,8	0,2	45,3%
Bureau des grands événements	12,4	18,9	14,6	14,6	14,3	-0,3	-2,4%
Aménagement et développement urbain	3,4	5,5	5,9	6,0	6,1	0,1	2,3%
Transport et mobilité intelligente	2,5	2,6	3,0	3,7	5,2	1,5	40,9%
Planif. de l'aménagement et de l'environnement	2,4	3,4	3,2	3,8	4,2	0,4	9,9%
Bureau de l'habitation	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Total qualité de vie urbaine	220,0	230,7	234,9	232,8	241,5	8,7	3,7%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications		
↑ 7,3	Rémunération (incluant avantages sociaux)		
↑ 0,723	Greffe de la cour municipale	Créations de postes liés à l'arrêt Jordan (délais judiciaires)	
↓ -0,364	Culture et relations internationales	Abolitions de postes	
↑ 1,489	Protection contre l'incendie	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives ↑ Ajustement du budget de rémunération supplémentaire afin de refléter les besoins réels	
↑ 3,568	Police	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives ↑ Indexation d'avantages sociaux propres à ce groupe d'emploi ↑ Indexation des primes conformément aux conventions collectives ↑ Création de poste lié aux crimes en réseau	
↑ 0,209	Commissariat aux incendies	Créations de postes liés aux investigations	
↑ 1,244	Transport et mobilité intelligente	↑ Créations de postes suivant la création du Service du transport et mobilité intelligente ↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives	
↑ 0,242	Planif. de l'aménagement et de l'environnement	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives	
↑ 0,184	Autres unités administratives	Diverses variations	

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	1,4	Biens et services	
↑	0,210	Greffe de la cour municipale	Gestion des dossiers suivant l'arrêt Jordan (délais judiciaires)
↑	1,034	Culture et relations internationales	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Ajustement de la subvention à l'Institut Canadien de Québec (ICQ) ↓ Réduction de coûts suivant la non récurrence d'une activité ↑ Indexation du programme Vitalité culturelle ↑ Ajustement de la contribution au Palais Montcalm ↑ Commémoration du 175e anniversaire du Service de police de la Ville de Québec
↓	-0,220	Protection contre l'incendie	<ul style="list-style-type: none"> ↓ Équipement acquis en 2017 pour l'équipe de sauvetage en effondrement de structures, budget non requis en 2018 ↑ Remplacement de l'équipement de protection
↑	0,273	Police	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Acquisition d'équipement lié aux scènes de crimes ↑ Indexation du contrat de crédit vestimentaire
↓	-0,400	Bureau des grands événements	Budgets liés à de nouveaux événements en 2017, non requis en 2018
↑	0,266	Transport et mobilité intelligente	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Sommet sur la sécurité routière ↑ Dépenses additionnelles suivant la création du Service du transport et mobilité intelligente, en lien avec les créations de postes (formation, déplacements, ameublement bureau, etc.) ↑ Location de terrain pour stationner les autobus touristiques
↑	0,243	Autres unités administratives	Diverses variations
↑	8,7	Qualité de vie urbaine	



DÉPENSES DE FINANCEMENT ET AUTRES DÉPENSES



SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute comprend l'ensemble des sommes que la Ville est tenue de verser pour rembourser le capital emprunté et pour payer les intérêts au cours de l'exercice financier. Il inclut la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette.

BUDGET

Le budget 2018 du service de la dette brute est de 286,6 M\$ soit une variation de -2,9 M\$ (-1,0%) par rapport au précédent budget.

Tableau 40 – Service de la dette brute

(en millions de dollars)

SERVICE DE LA DETTE BRUTE	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015*	2016		2017	2018	2018-2017	
Service de la dette brute	270,3	280,7	287,6	289,4	286,6	-2,9	-1,0%

* Redressé afin de refléter le remboursement d'obligations municipales émises envers les caisses de retraite (PL-54) déjà provisionnées antérieurement pour 5,1 M\$

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -9,4	Remboursement de capital Impact de l'utilisation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette existante
↑ 0,9	Frais de financement Anticipation de hausse des taux d'intérêt
↑ 5,6	Affectations (réserve financière pour le paiement accéléré de la dette) Majoration de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette : la réserve atteint son maximum en 2018, soit une dotation de 50,0 M\$ annuellement
↓ -2,9	Service de la dette brute

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS

Le paiement comptant d'immobilisations (PCI) est un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement. Selon la Politique de gestion de la dette, il est prévu de le porter progressivement à 175 M\$ par année, soit une majoration annuelle moyenne de 15 M\$.

BUDGET

Le budget 2018 du paiement comptant d'immobilisations est de 111,2 M\$ soit une variation de 15,0 M\$ (15,6%) par rapport au précédent budget.

Tableau 41 – Paiement comptant d'immobilisations

(en millions de dollars)

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2018-2017	
Paiement comptant d'immobilisations	63,7	77,8	96,2	96,2	111,2	15,0	15,6%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 15,0 Paiement comptant d'immobilisations	Majoration annuelle telle que prévue à la Politique de gestion de la dette (cadre financier) Il est prévu que cette progression se poursuive jusqu'en 2022 pour atteindre 175,0 M\$ annuellement
↑ 15,0 Paiement comptant d'immobilisations	

CHARGES DE L'EMPLOYEUR

Les charges de l'employeur comprennent les avantages sociaux et les charges sociales des élus et des employés de la Ville. Elles sont une composante de la rémunération globale.

Depuis 2016⁵, les avantages sociaux (charges sociales et charges des services courants liées aux régimes de retraite) sont inclus aux dépenses des unités administratives. Les charges de l'employeur présentées sous la rubrique « Autres dépenses » comprennent conséquemment la charge d'équilibre liée aux régimes de retraite et les autres charges.

BUDGET

Le budget 2018 des charges de l'employeur présenté sous la rubrique « Autres dépenses » est de 57,3 M\$ soit une variation de -20,0 M\$ (-25,8%) par rapport au précédent budget.

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le portrait global des charges de l'employeur ainsi que l'analyse détaillée de ces dernières sont présentés sous la rubrique « Rémunération globale » du présent document.

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

Les contributions aux organismes sont celles que la Ville effectue auprès de différents organismes publics, dont des organismes municipaux, des organismes gouvernementaux et d'autres organismes.

La dépense liée au transport en commun est une quote-part du coût des services assumés par un organisme supramunicipal, soit le Réseau de transport de la Capitale (RTC), à la suite d'un transfert de pouvoirs et de responsabilités en matière de transport en commun.

BUDGET

Le budget 2018 des contributions aux organismes est de 128,3 M\$ soit une variation de 4,1 M\$ (3,3%) par rapport au précédent budget.

Tableau 42 – Contributions aux organismes

(en millions de dollars)

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2018-2017	
Transport en commun	108,3	113,1	115,2	115,2	118,5	3,3	2,9%
Communauté métropolitaine de Québec	3,0	3,1	3,4	3,4	3,4	0,0	-0,3%
Office municipal d'habitation de Québec	4,1	4,0	4,8	4,8	5,7	0,8	17,2%
Autres organismes	1,6	0,9	0,7	0,7	0,7	0,0	-2,9%
Total contributions aux organismes	117,0	121,1	124,1	124,1	128,3	4,1	3,3%

⁵ L'année 2015 a été redressée afin de refléter ce changement.

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 3,3 Transport en commun	Augmentation de la contribution de la Ville au Réseau de transport de la Capitale (RTC)
↑ 0,8 Office municipal d'habitation de Québec	Ajustement de la contribution de la Ville à l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)
↓ 0,0 Autres variations	Diverses variations
↑ 4,1 Contributions aux organismes	

AUTRES FRAIS

Le contingent est une réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités) alors que les créances douteuses sont des créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Les divers autres frais comprennent tous les autres frais éventuels pouvant être rattachés à la rémunération tels que les vacances à payer, l'équité salariale, le programme d'attrition, etc. Ces frais incluent également diverses dépenses non attribuables à une unité administrative donnée ou à une activité particulière destinée à prendre en compte certaines obligations et opérations de l'organisation (ex. : pensions, rentes, invalidités, etc.). La provision pour indemnités fait aussi partie de ces dépenses.

BUDGET

Le budget 2018 des autres frais est de 28,2 M\$ soit une variation de -0,7 M\$ (-2,3%) par rapport au précédent budget.

Tableau 43 – Autres frais

(en millions de dollars)

AUTRES FRAIS	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart 2018-2017	
	2015	2016		2017	2018		
Contingent	0,0	0,0	3,3	5,0	5,0	0,0	0,0%
Créances douteuses	1,2	0,9	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0%
Divers autres frais	31,1	26,1	24,5	22,9	22,2	-0,7	-2,9%
Total autres frais	32,3	27,0	28,8	28,9	28,2	-0,7	-2,3%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -0,7 Divers autres frais	
↓ -1,3	Ajustement des provisions pour sites contaminés, sites d'enfouissement et litiges selon les nouvelles estimations des risques probables, en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public
↑ 0,6	Augmentation et transfert budgétaire des frais de gestion et des frais de carte bancaire et de carte de crédit du budget du Service des finances vers le budget des Divers autres frais
↓ -0,7 Autres frais	

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES



TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET TARIFICATION

Les taux de taxe foncière et de tarification proposés pour l'exercice financier 2018 sont présentés dans les sections suivantes.

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DE LA TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DETTES DES ANCIENNES VILLES

Tableau 44 – Taux de taxation 2018
(par tranche de 100 \$ d'évaluation)

	Vanier	Charles-bourg	Sillery	Ste-Foy	Lac St-Charles	Beauport	St-Émile	Québec	Cap-Rouge	Loretteville	Val-Bélair
Immeubles résidentiels de 1 à 5 logements (taux de base)											
Taxe foncière générale	0,8231	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8551	0,8589	0,9006
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0002</u>	<u>0,0017</u>	<u>0,0013</u>	<u>0,0024</u>	<u>0,0027</u>	<u>0,0039</u>	<u>0,0515</u>	<u>0,0009</u>	<u>0,0183</u>	<u>0,0188</u>
Taux combinés	0,8231	0,8265	0,8280	0,8276	0,8287	0,8290	0,8302	0,8778	0,8560	0,8772	0,9194
Immeubles résidentiels de 6 logements et plus											
Taxe foncière générale	0,8568	0,8602	0,8602	0,8602	0,8602	0,8602	0,8602	0,8602	0,8902	0,8941	0,9375
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0002</u>	<u>0,0018</u>	<u>0,0014</u>	<u>0,0025</u>	<u>0,0028</u>	<u>0,0041</u>	<u>0,0536</u>	<u>0,0009</u>	<u>0,0190</u>	<u>0,0196</u>
Taux combinés	0,8568	0,8604	0,8620	0,8616	0,8627	0,8630	0,8643	0,9138	0,8911	0,9131	0,9571
Immeubles non résidentiels											
Taxe foncière générale*	3,0879	3,0879	3,0879	3,0879	3,0879	3,0879	3,0879	3,0879	3,0879	3,0879	3,0879
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0007</u>	<u>0,0064</u>	<u>0,0049</u>	<u>0,0090</u>	<u>0,0101</u>	<u>0,0146</u>	<u>0,1925</u>	<u>0,0033</u>	<u>0,0658</u>	<u>0,0645</u>
Taux combinés	3,0879	3,0886	3,0943	3,0928	3,0969	3,0980	3,1025	3,2804	3,0912	3,1537	3,1524
Terrains vagues desservis											
Taxe foncière générale	1,6462	1,6526	1,6526	1,6526	1,6526	1,6526	1,6526	1,6526	1,7102	1,7178	1,8012
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0004</u>	<u>0,0034</u>	<u>0,0026</u>	<u>0,0048</u>	<u>0,0054</u>	<u>0,0078</u>	<u>0,1030</u>	<u>0,0018</u>	<u>0,0366</u>	<u>0,0376</u>
Taux combinés	1,6462	1,6530	1,6560	1,6552	1,6574	1,6580	1,6604	1,7556	1,7120	1,7544	1,8388

* Taux pour la classe médiane.

TARIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 45 – Tarification des matières résiduelles
(en dollars)

TARIFICATION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES	Budget 2017	Budget 2018	Écart
Secteur résidentiel			
Tarif par logement	169,00	169,00	0,00
Tarif par chambre	56,00	56,00	0,00
Secteur non résidentiel			
Immeubles <u>sans</u> conteneur à déchets			
Tarif par 100 \$ d'évaluation du bâtiment	0,2480	0,2522	0,0042
Tarif annuel minimum	232,00	236,00	4,00
Immeubles <u>avec</u> conteneur à déchets			
Transroulier (par tonne métrique)	145,00	147,00	2,00
Transroulier (par transport)	174,00	177,00	3,00
Transroulier compartimenté (par tonne métrique)	145,00	147,00	2,00
Transroulier compartimenté (par transport)	87,00	88,50	1,50
Atres types de contenant (par tonne métrique)	226,00	229,00	3,00

TARIFICATION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS

Tableau 46 – Tarification de l'aqueduc et des égouts
(en dollars)

TARIFICATION POUR L'AQUEDUC ET LES ÉGOUTS	Budget 2017	Budget 2018	Écart
Secteur résidentiel			
Tarif par logement			
Aqueduc	129,00	129,00	0,00
Égouts	147,00	147,00	0,00
Total tarif par logement	276,00	276,00	0,00
Tarif par chambre			
Aqueduc	43,00	43,00	0,00
Égouts	49,00	49,00	0,00
Total tarif par chambre	92,00	92,00	0,00
Secteur non résidentiel			
Immeubles avec compteur d'eau			
Tarif par mètre cube d'eau	0,4179	0,4250	0,0071
Tarif par 100 \$ d'évaluation	0,1915	0,1947	0,0032
Immeubles sans compteur d'eau			
Tarif par 100 \$ d'évaluation	0,2655	0,2700	0,0045

VARIATION D'UN COMPTE DE TAXES

La variation annuelle d'un compte de taxes tient compte de plusieurs facteurs que l'on regroupe en trois catégories.

EFFET DÉCOULANT D'UN NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

À la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation triennal, la Ville ne profite pas de l'augmentation de la valeur des propriétés pour majorer ses revenus. Elle ajuste à la baisse les taux de taxes foncières en fonction de l'augmentation moyenne des valeurs pour chaque catégorie d'immeubles.

Cependant, si l'augmentation de la valeur d'une propriété est supérieure à l'augmentation moyenne de la valeur des propriétés de même catégorie, il est probable que son propriétaire subisse une hausse de taxes plus importante que les autres. À l'inverse, si l'augmentation de la valeur d'une propriété est inférieure à l'augmentation moyenne, son propriétaire pourrait bénéficier d'une baisse de taxe, ou une hausse moins importante que les autres.

Le rôle d'évaluation foncière actuellement en vigueur couvre les années 2016, 2017 et 2018.

VARIATION DÉCOULANT DE DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Cette variation découle normalement de la hausse générale des taxes. Elle se reflète par un ajustement du taux de la taxe foncière générale ainsi que des tarifs facturés pour les services d'aqueduc, d'égout et de gestion des matières résiduelles.

VARIATION DÉCOULANT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ANCIENNES VILLES

La Loi sur les fusions municipales de 2002 oblige la Ville à procéder à l'harmonisation du fardeau fiscal de tous les secteurs (anciennes villes) formant la nouvelle Ville de Québec. Pour ce faire, la Ville augmente le taux de la taxe foncière générale, pour les secteurs se situant en deçà du taux moyen.

Par ailleurs, selon cette même loi, les dettes contractées par chacune des anciennes municipalités doivent demeurer à la charge des propriétaires d'immeubles situés dans chacun des territoires. La Ville ajuste donc annuellement le taux de la taxe foncière de chaque secteur en fonction de la variation des dépenses relatives à ces dettes.

La combinaison de ces facteurs détermine la variation d'un compte de taxes d'une année budgétaire à une autre.

VARIATION DES TAXES RÉSIDENTIELLES EN 2018

EFFET DÉCOULANT D'UN NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Puisqu'un nouveau rôle d'évaluation triennal est entré en fonction en 2016, ce facteur n'a pas d'impact sur les comptes de taxes des propriétaires d'immeubles en 2018.

VARIATION DÉCOULANT DE DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

En janvier 2016, la Ville a annoncé un gel des taxes résidentielles pour les années 2017 et 2018 afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée, qui sert habituellement de référence pour le calcul de la hausse annuelle des taxes, et l'inflation réellement observée entre 2008 et 2015.

VARIATION DÉCOULANT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ANCIENNES VILLES

En 2018, le gel des taxes résidentielles se traduit de la façon suivante pour cette catégorie d'immeuble :

- la ville met temporairement en veille le processus d'harmonisation du fardeau fiscal qui doit se terminer au plus tard en 2021;
- l'ajustement de la contribution pour le remboursement des dettes des anciennes villes engendre des variations différentes du montant des taxes à payer dans chacun des secteurs.

EXEMPLES DE VARIATION DU COMPTE DE TAXES POUR UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL

Le tableau suivant présente des exemples de variation du compte de taxes pour des résidences unifamiliales, calculée en fonction des taux de taxe proposés en 2018. Les montants et les pourcentages de variation illustrés ne peuvent pas être appliqués à tous les immeubles d'un même secteur.

Tableau 47 – Variation du compte de taxes pour un immeuble résidentiel
(en dollars)

	Vanier	Charles-bourg	Sillery	Ste-Foy	Lac St-Charles	Beauport	St-Émile	Ex-Québec	Cap-Rouge	Loret-teville	Val-Bélair
Évaluation moyenne	228 800	254 700	576 900	314 400	249 000	256 800	271 400	284 900	347 000	245 700	251 700
Taxes 2018	2 328	2 550	5 222	3 048	2 508	2 574	2 698	2 946	3 415	2 600	2 759
Taxes 2017	<u>2 328</u>	<u>2 556</u>	<u>5 223</u>	<u>3 069</u>	<u>2 508</u>	<u>2 581</u>	<u>2 700</u>	<u>2 968</u>	<u>3 420</u>	<u>2 609</u>	<u>2 772</u>
Variation	0,0%	-0,2%	0,0%	-0,7%	0,0%	-0,3%	-0,1%	-0,7%	-0,1%	-0,3%	-0,5%
Évaluation à 200 000 \$											
Taxes 2018	2 091	2 098	2 101	2 101	2 102	2 103	2 105	2 201	2 157	2 199	2 284
Taxes 2017	<u>2 091</u>	<u>2 103</u>	<u>2 101</u>	<u>2 114</u>	<u>2 102</u>	<u>2 108</u>	<u>2 107</u>	<u>2 216</u>	<u>2 160</u>	<u>2 206</u>	<u>2 294</u>
Variation	0,0%	-0,2%	0,0%	-0,6%	0,0%	-0,2%	-0,1%	-0,7%	-0,1%	-0,3%	-0,4%
Évaluation à 300 000 \$											
Taxes 2018	2 914	2 925	2 929	2 929	2 931	2 932	2 936	3 078	3 013	3 077	3 203
Taxes 2017	<u>2 914</u>	<u>2 932</u>	<u>2 930</u>	<u>2 949</u>	<u>2 931</u>	<u>2 940</u>	<u>2 938</u>	<u>3 102</u>	<u>3 017</u>	<u>3 087</u>	<u>3 218</u>
Variation	0,0%	-0,2%	0,0%	-0,7%	0,0%	-0,3%	-0,1%	-0,8%	-0,1%	-0,3%	-0,5%
Évaluation à 400 000 \$											
Taxes 2018	3 737	3 751	3 757	3 757	3 760	3 761	3 766	3 956	3 869	3 954	4 123
Taxes 2017	<u>3 737</u>	<u>3 761</u>	<u>3 758</u>	<u>3 784</u>	<u>3 760</u>	<u>3 771</u>	<u>3 769</u>	<u>3 987</u>	<u>3 875</u>	<u>3 968</u>	<u>4 143</u>
Variation	0,0%	-0,3%	0,0%	-0,7%	0,0%	-0,3%	-0,1%	-0,8%	-0,2%	-0,4%	-0,5%

DÉPENSES PAR OBJET

L'objectif du système de classification des dépenses par objet est de fournir une information en fonction de la nature économique des biens et des services acquis et de toute autre dépense. Le total des dépenses demeure conséquemment le même que celui énoncé sous la rubrique analyse des dépenses.

Tableau 48 – Dépenses par objet
(en millions de dollars)

DÉPENSES	Réel		Projeté 2017	Budget		Écart 2018-2017
	2015	2016		2017	2018	
Rémunération globale	554,3	564,2	574,0	557,2	555,9	-1,3 -0,2%
Service de la dette brute	270,3	280,7	287,6	289,4	286,6	-2,9 -1,0%
Autres dépenses	516,7	531,4	577,7	572,7	595,9	23,2 4,0%
Total dépenses avant éléments extrabudg.	1 341,3	1 376,3	1 439,3	1 419,4	1 438,4	19,0 1,3%

Ce système de classification permet de constater que la rémunération globale et le service de la dette brute comptent pour plus de la moitié des dépenses de la Ville.

En 2018, il est prévu que la rémunération globale représente 38,6% des dépenses de fonctionnement. Cette proportion est en baisse par rapport au dernier budget qui était à 39,3%.

Le service de la dette brute par rapport aux dépenses de fonctionnement compte pour 19,9%. Cette proportion est en baisse par rapport au dernier budget qui était à 20,4%.

RÉMUNÉRATION GLOBALE



La rémunération globale est l'un des principaux postes de dépenses. Elle compte pour 38,6% des dépenses de fonctionnement. Cette proportion est en baisse de -0,6% par rapport au précédent budget, soit la proportion la plus basse depuis 2003.

La rémunération globale comprend la rémunération ainsi que les charges de l'employeur, et ce, pour tous les employés et les élus de la Ville.

BUDGET

Le budget 2018 de la rémunération globale est de 555,9 M\$ soit une variation de -1,3 M\$ (-0,2%) par rapport au précédent budget.

Tableau 49 – Rémunération globale
(en millions de dollars)

RÉMUNÉRATION GLOBALE	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2018-2017	
RÉMUNÉRATION							
Rémunération régulière	291,1	304,8	324,8	327,9	335,7	7,9	2,4%
Rémunération occasionnelle	<u>47,9</u>	<u>45,9</u>	<u>37,8</u>	<u>34,9</u>	<u>37,4</u>	<u>2,4</u>	7,0%
Total rémunération rég. et occasionnelle	339,0	350,7	362,6	362,8	373,1	10,3	2,8%
Rémunération supplémentaire	20,8	19,7	18,2	12,6	15,1	2,5	20,2%
Autres rémunérations	15,9	19,5	18,7	16,6	17,7	1,1	6,6%
Total rémunération	375,7	389,9	399,5	392,0	405,9	13,9	3,6%
CHARGES DE L'EMPLOYEUR							
Charges sociales et autres cotisations	58,1	58,4	64,5	62,2	67,7	5,4	8,7%
Régimes de retraite							
Charges des services courants	29,1	34,5	33,6	33,0	35,0	2,0	6,0%
Charge d'équilibre	<u>91,4</u>	<u>81,4</u>	<u>76,4</u>	<u>70,0</u>	<u>47,3</u>	<u>-22,7</u>	-32,4%
Total régimes de retraite	120,5	115,9	110,0	103,0	82,3	-20,7	-20,1%
Total charges de l'employeur	178,6	174,3	174,5	165,2	150,0	-15,2	-9,2%
Total rémunération globale	554,3	564,2	574,0	557,2	555,9	-1,3	-0,2%

RÉMUNÉRATION

La rémunération comprend les rémunérations régulière, occasionnelle et supplémentaire, qui sont incluses aux budgets des unités administratives, ainsi que les autres rémunérations qui sont traitées sous la rubrique « Autres frais ». Il s'agit d'ajustements de provisions liés à la rémunération.

BUDGET

Le budget 2018 de la rémunération est de 405,9 M\$ soit une variation de 13,9 M\$ (3,6%) par rapport au précédent budget.

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 13,9	RÉMUNÉRATION
↑ 10,3	Rémunération régulière et occasionnelle
↑ 8,5	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives
↑ 1,4	Créations de postes liés à l'arrêt Jordan (délais judiciaires)
↓ -1,0	Reclassement budgétaire au Service de police vers la rémunération supplémentaire
↑ 0,9	Créations de postes suivant la création du Service du transport et mobilité intelligente
↑ 0,5	Autres créations et modifications de postes réguliers et occasionnels
↑ 2,5	Rémunération supplémentaire
↑ 1,1	Ajustement et reclassement budgétaire au Service de police provenant de la rémunération régulière et occasionnelle
↑ 0,8	Ajustement chez les pompiers afin de refléter les besoins réels
↑ 0,3	Ajustement selon les besoins réels des activités de l'incinérateur
↑ 0,1	Ajustement conformément aux conventions collectives pour les horaires en rotation
↑ 0,2	Diverses variations
↑ 1,1	Autres rémunérations
↑ 0,6	Indexation des primes au Service de police conformément aux conventions collectives
↑ 0,4	Ajustement des provisions salariales
↑ 0,1	Ajustement des primes selon les besoins réels des activités de l'incinérateur
↑ 13,9	Rémunération



CHARGES DE L'EMPLOYEUR

Les charges de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur liée aux charges sociales.

BUDGET

Le budget 2018 des charges de l'employeur est de 150,0 M\$ soit une variation de -15,2 M\$ (-9,2%) par rapport au précédent budget.

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -15,2	CHARGES DE L'EMPLOYEUR
↑ 5,4	Charges sociales et autres cotisations
↑ 2,1	Ajustement du budget en lien avec les assurances collectives
↑ 1,9	Ajustement des avantages sociaux conformément aux conventions collectives
↑ 1,2	Ajustement du budget en lien avec les assurances collectives des retraités
↑ 0,2	Avantages sociaux futurs selon les analyses actuarielles
↓ -20,7	Régimes de retraite
↑ 2,0	Charges des services courants Ajustement de la charge conformément aux conventions collectives signées ainsi qu'à l'augmentation annuelle estimée de la rémunération dans l'année 2018
↓ -22,7	Charge d'équilibre
-11,2	Remboursement complet du montant à pourvoir dans le futur en 2017 (couloir)
-10,7	Impact de la Loi 15, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (reflet des évaluations actuarielles au 31 décembre 2015)
-0,7	Réduction de la cotisation d'équilibre pour l'amortissement du déficit de ex-Québec
↓ -15,2	Charges de l'employeur

RÉGIMES DE RETRAITE

La Ville de Québec offre à ses employés six régimes de retraite enregistrés auprès de Retraite Québec. Ces régimes de retraite sont capitalisés et prévoient le versement de prestations basées soit sur le nombre d'années de service et la rémunération admissible soit sur le salaire carrière.

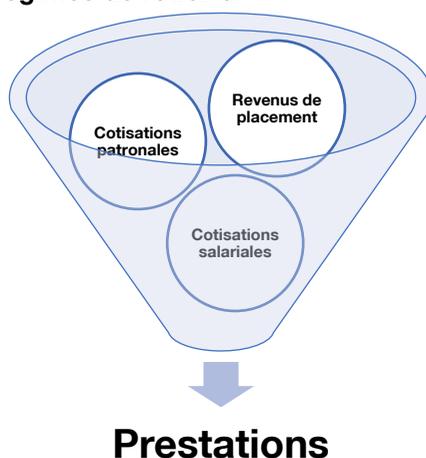
Depuis la reprise, en 2015, des opérations liées à la station de traitement des boues et du centre de récupération, la Ville agit à titre d'employeur participant à deux régimes de retraite auxquels participent les employés actifs visés par la transaction.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge d'équilibre est un montant, déterminé par l'actuaire, établi afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Fonctionnement des régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville reposent sur le principe de la capitalisation. Les charges déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

Figure 2 – Fonctionnement des régimes de retraite**État d'un régime de retraite**

Un régime est en équilibre lorsque son actif est égal à la valeur de toutes les prestations acquises par les participants compte tenu de leurs années de service. Il est en surplus si son actif excède cette valeur et il est en déficit si l'actif est inférieur à cette valeur.

Tableau 50 – État d'un régime de retraite

ÉQUILIBRE	SURPLUS	DÉFICIT
Actif = Valeur des prestations	Actif > Valeur des prestations	Actif < Valeur des prestations

Montant servant à établir la taxation de l'année

À la suite de la crise financière de 2008, d'importantes décisions concernant la prise en charge des déficits des caisses de retraite ont dû être prises.

Afin d'atténuer l'impact des pertes de rendement des caisses de retraite, différents outils permettant de gérer la volatilité des coûts associés à ces rendements furent utilisés.

Dans un premier temps, la méthode du lissage a permis la prise en charge de la perte sur une période de cinq ans.

Dans un deuxième temps, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place une mesure d'allègement appelée « méthode du couloir ». Cette mesure vise uniquement le traitement fiscal, c'est-à-dire la taxation. Elle a permis de différer une partie de la taxation lorsque l'effet des fluctuations de rendement de la caisse de retraite demeurait en deçà de 10% par rapport au rendement attendu. Le remboursement complet du « couloir » devait être effectué au plus tard en 2022. La Ville a remboursé la totalité des montants inscrits au « couloir » en 2017. Aucun montant ultérieur ne sera taxé à cette fin.

Tableau 51 – Régimes de retraite

(en millions de dollars)

RÉGIMES DE RETRAITE	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2018	2018-2017	
Charge des services courants	29,1	34,5	33,6	33,0	35,0	2,0	6,0%
Charge d'équilibre							
Amortissement	39,4	37,0	19,8	22,1	16,7	-5,3	-24,1%
Dépense d'intérêt	32,4	26,0	20,9	24,1	18,7	-5,4	-22,4%
Déficit ex-Québec - dotation annuelle	13,7	13,2	12,6	12,6	11,9	-0,7	-5,4%
Total Charge d'équilibre	85,5	76,2	53,3	58,8	47,4	-11,4	-19,4%
Total Régimes de retraite (taxation requise)	114,6	110,7	86,9	91,8	82,3	-9,4	-10,3%
Couloir - Montant à pourvoir dans le futur (remboursement)*	5,9	5,2	23,1	11,2	0,0	-11,2	-100,0%
Total Régimes de retraite (taxation de l'année)	120,5	115,9	110,0	103,0	82,3	-20,7	-20,1%

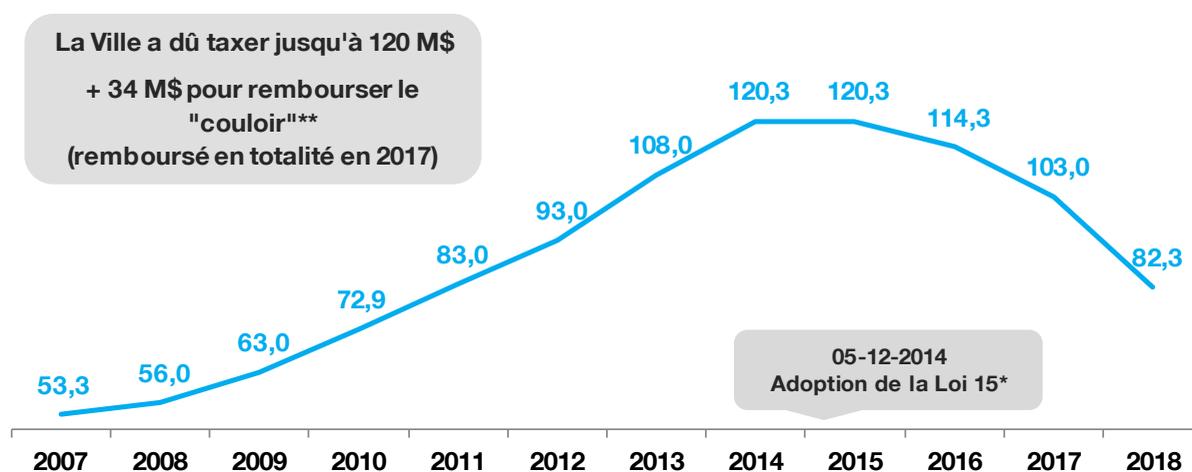
* Méthode du couloir permise par le MAMOT

Loi 15 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

La loi a été sanctionnée par le gouvernement du Québec le 5 décembre 2014. Elle vise la restructuration des régimes de retraite. L'adoption de cette loi a eu un impact positif pour la Ville de Québec. La dépense comptable liée aux régimes de retraite continue à diminuer en raison de l'application des résultats finaux connus de la Loi 15 reflétant le partage du déficit imputable aux retraités ainsi que les ententes signées entre les parties. Les dépenses liées aux régimes de retraite sont en baisse depuis trois ans.

Graphique 8 – Régime de retraite selon les budgets adoptés

(en millions de dollars)



* Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

** Mesure permise par le MAMOT permettant de différer dans le temps une partie de la taxation. Le remboursement complet du "couloir" doit être effectué au plus tard en 2022

— Total Régimes de retraite (taxation de l'année)

Évaluation actuarielle au 31 décembre 2015

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 a été effectuée en application de la Loi 15 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15).

Selon l'article 16 de cette loi, l'indexation automatique de la rente des retraités au 31 décembre 2013 et de ceux qui ont demandé le service de leur rente avant le 12 juin 2014, peut être suspendue en totalité ou en partie par la Ville à compter du 1er janvier 2017 s'il est démontré que les régimes ne sont pas pleinement capitalisés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2015.

Les évaluations actuarielles au 31 décembre 2015 ont démontré que les régimes ne sont pas pleinement capitalisés au 31 décembre 2015, et ont établi le montant du déficit imputable aux retraités, lequel correspond au moindre du déficit attribuable aux retraités à cette date et de celui attribuable aux retraités au 31 décembre 2013.

À la fin 2016, la Ville a fait part de son intention de suspendre l'indexation automatique de la rente des retraités et que le déficit imputable aux retraités soit assumé à parts égales entre la Ville et les retraités, puisqu'il a été démontré que les régimes n'étaient pas pleinement capitalisés.

Pour les groupes de participants actifs avec lesquels la Ville a conclu une entente de restructuration en vertu de la Loi 15, le déficit attribuable à ces groupes en date du 31 décembre 2013 est partagé à parts égales entre la Ville et les participants. Pour les groupes de participants actifs avec lesquels une entente est à conclure, la Ville entend partager à parts égales le déficit attribuable à ces groupes en date du 31 décembre 2013.

Déficit

On dit qu'un régime de retraite est en déficit lorsque l'actif du régime est inférieur à la valeur des prestations acquises par les participants, ce qui est le cas pour le régime de la Ville de Québec. Cette insuffisance est décelée et quantifiée par l'actuaire lors de son évaluation actuarielle périodique, minimalement aux trois ans.

Depuis 2007, la Ville doit, à chaque exercice financier, comptabiliser les coûts de ses régimes de retraite. Une estimation budgétaire de ceux-ci est également effectuée dans le cadre des prévisions budgétaires. Celle-ci s'effectue par l'actuaire de la Ville, à partir des dernières évaluations actuarielles et des plus récents états financiers des régimes de retraite. Elle tient également compte du rendement obtenu depuis les dernières évaluations actuarielles.

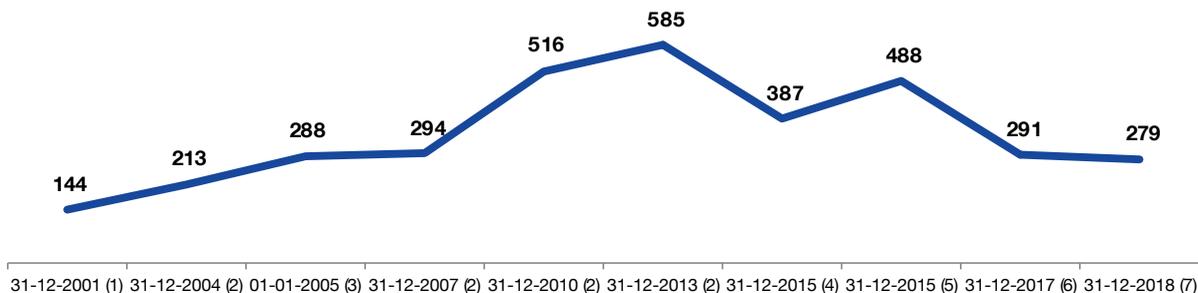
Les évaluations actuarielles, qui déterminent les cotisations salariales et patronales à verser dans les régimes, sont basées sur différentes hypothèses (âge de la retraite, table de mortalité, rendements espérés, etc.). Une fois le passif établi, c'est-à-dire la valeur des prestations acquises, il est comparé à l'actif et il en découle un surplus ou un déficit actuariel. Un déficit actuariel doit être amorti sur 15 ans et détermine la cotisation d'équilibre devant être versée annuellement.

Au 31 décembre 2015, le déficit actuariel total est estimé à 488 M\$. Les prochaines évaluations actuarielles sont prévues en date du 31 décembre 2018 et seront disponibles au cours de l'exercice financier 2019. Toutefois, les évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2013 et celles en date du 31 décembre 2015 devront être révisées afin de tenir compte des ententes de restructuration intervenues avec les différents groupes d'employés et afin de tenir compte de la décision finale quant à la suspension de l'indexation des retraités.

L'estimation budgétaire du déficit de capitalisation pour 2018 est de 279 M\$. Ce déficit inclut le déficit initial de l'ancienne Ville de Québec, qui est entièrement à la charge du secteur de l'ancienne Ville de Québec.

Graphique 9 – Déficit de capitalisation des régimes de retraite

(en millions de dollars)



(1) Évaluation actuarielle. Dont 141 M\$ pour l'ancienne Ville de Québec.
 (2) Évaluation actuarielle.
 (3) Estimation actuarielle. Mise en place des six nouveaux régimes.
 (4) Évaluation actuarielle pré-restructuration.
 (5) Estimation actuarielle post-restructuration.
 (6) Estimé budgétaire.
 (7) Projection, taux de rendement projeté de 6,00%.

EFFECTIF

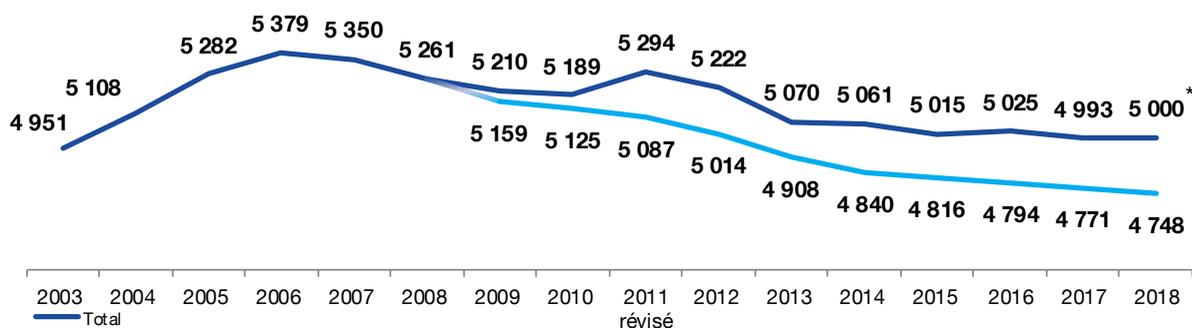
L'effectif comprend l'ensemble des personnes au service de l'organisation. L'effectif est exprimé en nombre de personnes/année (p.a.). Il s'agit de l'unité de mesure correspondant au nombre d'employés converti en employés à temps plein. Pour calculer des p.a., on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

BUDGET

Le budget 2018 de l'effectif est de 5 000 p.a. soit une variation de 7 p.a. (0,1%) par rapport au précédent budget.

Graphique 10 – Effectif selon les budgets adoptés

(en personne/année)



— Total

— Excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, ExpoCité, l'effectif provenant de projets recouvrables, les ajustements à la suite du règlement des conventions collectives et créations de postes hors PMO**

* Incluant la création de 30,2 ETC en lien avec le Service du transport et mobilité intelligente et l'arrêt Jordan

** Postes hors PMO (incinérateur, CLD, Service du transport et mobilité intelligente, arrêt Jordan et manuels)

En 2018, l'effectif demeurera inférieur à ce qu'il était lors des fusions municipales. En excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, l'intégration d'ExpoCité, l'effectif auparavant traité sur des projets recouvrables, les ajustements à la suite du règlement des conventions collectives et les créations de postes hors plan de main-d'oeuvre (incinérateur, CLD, Service du transport et mobilité

intelligente et arrêt Jordan), l'effectif prévu pour 2018 est de 4 748 p.a. comparativement à 4 951 p.a. en 2003.

Tableau 52 – Effectif
(en personne/année)

EFFECTIF	Budget 2017			Budget 2018			Écart		
	Régulier	Occasion.	Total	Régulier	Occasion.	Total	Régulier	Occasion.	Total
Direction générale									
Conseil municipal	1	12	13	1	12	13	0	0	0
Direction générale	19	3	22	18	3	21	-1	0	-1
Strat. institutionnelles et relations intergouv.	16	3	19	14	4	18	-2	1	-1
Vérificateur général	6	0	6	8	0	8	2	0	2
Bureau de l'ombudsman	2	0	2	2	0	2	0	0	0
Ressources humaines	104	5	109	102	5	107	-2	0	-2
Finances	86	2	88	88	3	91	2	1	3
Communications	46	3	49	47	3	50	1	0	1
Développement économique et grands projets	37	2	39	36	3	39	-1	1	0
Office du tourisme de Québec	51	7	58	51	7	58	0	0	0
ExpoCité	26	27	53	25	28	53	-1	1	0
Total direction générale	394	64	458	392	68	460	-2	4	2
Services de proximité									
Loisirs, sports et vie communautaire	15	0	15	15	0	15	0	0	0
Ingénierie	155	2	157	150	2	152	-5	0	-5
Interaction citoyenne	52	7	59	53	7	60	1	0	1
Arrondissement de La Cité-Limoilou	205	71	276	206	71	277	1	0	1
Arrondissement des Rivières	163	37	200	169	35	204	6	-2	4
Arr. de Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	237	136	373	246	129	375	9	-7	2
Arrondissement de Charlesbourg	129	49	178	122	49	171	-7	0	-7
Arrondissement de Beauport	148	63	211	146	64	210	-2	1	-1
Arrondissement de La Haute-St-Charles	144	70	214	141	68	209	-3	-2	-5
Total services de proximité	1 248	435	1 683	1 248	425	1 673	0	-10	-10
Soutien institutionnel									
Affaires juridiques	66	3	69	68	14	82	2	11	13
Technologies de l'information	175	2	177	175	1	176	0	-1	-1
Évaluation	75	15	90	72	16	88	-3	1	-2
Greffe et archives	28	4	32	28	7	35	0	3	3
Approvisionnements	65	4	69	64	6	70	-1	2	1
Gestion des immeubles	276	8	284	274	8	282	-2	0	-2
Gestion des équipements motorisés	148	1	149	148	2	150	0	1	1
Total soutien institutionnel	833	37	870	829	54	883	-4	17	13
Qualité de vie urbaine									
Greffe de la cour municipale	44	8	52	44	12	56	0	4	4
Culture et relations internationales	57	1	58	49	0	49	-8	-1	-9
Protection contre l'incendie	471	16	487	469	16	485	-2	0	-2
Police	905	75	980	905	75	980	0	0	0
Bureau de la sécurité civile	7	0	7	7	0	7	0	0	0
Commissariat aux incendies	2	2	4	4	2	6	2	0	2
Bureau des grands événements	9	3	12	9	3	12	0	0	0
Aménagement et développement urbain	55	3	58	53	3	56	-2	0	-2
Transport et mobilité intelligente	28	8	36	40	7	47	12	-1	11
Planif. de l'aménagement et de l'environnement	35	1	36	35	0	35	0	-1	-1
Total qualité de vie urbaine	1 613	117	1 730	1 615	118	1 733	2	1	3
Eau et valorisation énergétique									
Traitement des eaux	160	19	179	162	18	180	2	-1	1
Projets industriels et valorisation	60	13	73	58	13	71	-2	0	-2
Total eau et valorisation énergétique	220	32	252	220	31	251	0	-1	-1
TOTAL EFFECTIF	4 308	685	4 993	4 304	696	5 000	-4	11	7

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en p.a.)	Justifications
↑ 2 Direction générale	
↑	Créations de postes notamment liés au réseau de transport structurant, à la vérification de l'optimisation des ressources et à la consolidation des activités financières
↓	Abolitions de postes suivant les restructurations et les départs à la retraite
↓ -10 Services de proximité	
↓	Abolitions, créations et transferts de postes dans le cadre de la nouvelle gouvernance des arrondissements
↑ 13 Soutien institutionnel	
↑	Créations de postes notamment liés à l'arrêt Jordan (délais judiciaires), au recours d'agglomération, à un mandat de réduction de la masse documentaire et afin de refléter les besoins réels
↓	Abolitions de postes et ajustements budgétaires, notamment dans le cadre de réorganisations administratives
↑ 3 Qualité de vie urbaine	
↑	Créations de postes suivant notamment l'arrêt Jordan (délais judiciaires), au Commissariat aux incendies et la création du Service du transport et mobilité intelligente
↓	Abolitions de postes suivant les restructurations et les départs à la retraite
↓ -1 Eau et valorisation énergétique	
↓	Abolitions de postes suivant les restructurations
↑ 7 Effectif	

PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE (PMO) 2013-2018

Le plan de main-d'œuvre 2013-2018 prévoit l'abolition d'un poste sur trois devenus vacants (excluant les pompiers, les policiers, le 911 et les manuels), et la création d'un maximum de 20 postes par année pour de nouveaux besoins. L'objectif visé était de 5 003 p.a. en incluant les ajustements hors PMO. L'effectif de 2018 devrait atteindre 5 000 p.a., soit un écart favorable de 3 p.a. avec l'objectif.

Tableau 53 – Plan de main-d'œuvre

(en personne/année)

Plan de main-d'œuvre 2013-2018	Pers./année
Effectif du Budget 2017	4 993
121 départs à la retraite / 3 (départs à la retraite excluant les pompiers, les policiers, le 911 et les manuels)	-40
Créations de postes pour de nouveaux besoins	20
Création du Service du transport et mobilité intelligente	11
Création de postes liés à l'arrêt Jordan	19
Effectif autorisé au plan de main-d'œuvre 2018	5 003
Effectif du Budget 2018	5 000
Écart favorable	3

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS (RÉSERVES)

Selon la Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds), la prudence dans la gestion financière de la Ville implique de créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues. En ce sens, les excédents de fonctionnement affectés sont des sommes dédiées à des fins spécifiques.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'AUTOASSURANCE

Ces sommes servent uniquement à acquitter des réclamations pour lesquelles la Ville est identifiée comme responsable.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Des excédents de fonctionnement sont affectés lorsque les coûts dépassent les budgets annuels de cette activité et qu'il est impossible de combler l'excédent des dépenses par toute autre source de financement.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À LA PRÉVOYANCE

Événements ou dépenses non récurrents sur lesquels l'administration a peu ou pas de contrôle. La dépense doit relever d'une obligation légale ou d'un cas de force majeure.

Tableau 54 – Excédents de fonctionnement affectés et non affectés
(en millions de dollars)

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS	Réel		Projeté	Cibles
	2015	2016	2017	2018
Neige	20,0	19,1	11,9	20,0
Autoassurance	8,7	8,7	8,7	8,7
Prévoyance	19,1	20,0	20,0	20,0
Excédents de fonctionnement accumulés non affectés	39,4*	74,6	28,7 **	-

* Redressé afin de refléter le remboursement d'obligations municipales émises envers les caisses de retraite (PL-54) déjà provisionnées antérieurement pour 5,1 M\$ au service de la dette brute, haussant l'excédent de fonctionnement non affecté au 1er janvier 2016 de 34,3 M\$ à 39,4 M\$

** Excluant résultats 2017 et représentant 2,0% du budget de fonctionnement 2017

Depuis l'adoption de la Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés en 2009, l'utilisation des réserves a été justifiée par les événements suivants :

Année	Justifications
2011	Prévoyance Affaissements de terrains survenus dans l'arrondissement de Charlesbourg.
2012	Prévoyance Perte potentielle de revenus sur les ventes de vapeur produite par l'incinérateur. Crise de la légionellose.
2013	Prévoyance Fortes pluies et orages violents du 31 mai 2013.
2014	Neige Rudes conditions climatiques de la période hivernale.
2015	Prévoyance Transbordement des matières résiduelles.
2016	Neige Nature des conditions climatiques hivernales très variables au cours de l'hiver 2016 (plus de 100 cm de neige sur une période de 3 semaines) et octroi de nouveaux contrats de déneigement.



PARTAGE DE COMPÉTENCES

Le 1er janvier 2006 marquait la reconstitution des villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures. En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, on assistait, ce même jour, à la création de l'agglomération de Québec, formée de la Ville de Québec et des deux municipalités reconstituées. L'application de la loi a comme effet le partage de certaines compétences entre les trois villes et la mise en commun de certaines autres.

Les compétences du conseil d'agglomération l'amènent à prendre des décisions dans les domaines suivants :

- l'évaluation foncière;
- le transport collectif des personnes;
- l'entretien des voies de circulation constituant le réseau artériel de l'agglomération;
- l'alimentation en eau;
- l'assainissement des eaux;
- l'élimination et la valorisation des matières résiduelles;
- la surveillance et la valorisation des cours d'eau municipaux;
- le développement économique;
- le logement social et l'aide destinée aux sans-abri;
- la prévention de la toxicomanie et de la prostitution;
- la sécurité publique (Service de police, Service de protection contre l'incendie, Bureau de la sécurité civile, centre d'urgence 9-1-1, Cour municipale).

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement voient à :

- l'adoption et à la mise en œuvre des plans d'urbanisme, à l'adoption de la réglementation et au traitement des demandes de dérogations mineures;
- la délivrance des permis de construction et de rénovation;
- la construction et à l'entretien des conduites locales d'aqueduc et d'égout;
- l'enlèvement et au transport des matières résiduelles;
- l'entretien et au déneigement des rues locales;
- la construction, à l'entretien et à la gestion des équipements sportifs et culturels, des bibliothèques et des parcs (excluant les infrastructures et les équipements collectifs).

La dépense d'agglomération est de 755,0 M\$ sur le budget de 1 438,4 M\$, soit 52,5%.

Tableau 55 – Partage des compétences
(en millions de dollars)

PARTAGE DES COMPÉTENCES	Agglo- mération	Proximité	Budget 2018
DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES			
Direction générale			
Conseil municipal	0,0	5,1	5,1
Direction générale	2,5	1,8	4,3
Strat. institutionnelles et relations intergouv.	1,1	1,0	2,1
Vérificateur général	0,9	0,8	1,7
Bureau de l'ombudsman	0,2	0,1	0,3
Ressources humaines	7,5	6,8	14,3
Finances	4,7	4,3	9,1
Communications	4,0	3,7	7,7
Développement économique et grands projets	9,0	4,5	13,5
Office du tourisme de Québec	21,8	0,0	21,8
ExpoCité	9,1	0,0	9,1
Total direction générale	60,6	28,2	88,8
Services de proximité			
Loisirs, sports et vie communautaire	1,5	8,2	9,8
Bureau du dévelop. communautaire et social	0,0	0,0	0,0
Ingénierie	5,5	10,3	15,8
Interaction citoyenne	2,5	3,3	5,8
Arrondissement de La Cité-Limoilou	5,2	45,8	51,0
Arrondissement des Rivières	5,0	25,8	30,7
Arr. de Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	12,1	57,8	69,9
Arrondissement de Charlesbourg	3,1	20,2	23,3
Arrondissement de Beauport	3,5	31,1	34,6
Arrondissement de La Haute-St-Charles	1,9	23,8	25,7
Total services de proximité	40,2	226,3	266,6
Soutien institutionnel			
Affaires juridiques	5,3	4,5	9,9
Technologies de l'information	18,5	13,9	32,3
Évaluation	8,4	0,0	8,4
Greffe et archives	1,6	4,2	5,7
Approvisionnements	3,9	3,5	7,4
Gestion des immeubles	37,9	38,5	76,5
Gestion des équipements motorisés	10,4	19,2	29,6
Stratégie immobilière	0,0	0,0	0,0
Total soutien institutionnel	86,0	83,8	169,8

PARTAGE DES COMPÉTENCES	Agglo- mération	Proximité	Budget 2018
Qualité de vie urbaine			
Greffe de la cour municipale	7,2	0,0	7,2
Culture et relations internationales	4,5	21,1	25,6
Protection contre l'incendie	55,4	0,0	55,4
Police	121,8	0,0	121,8
Bureau de la sécurité civile	1,0	0,0	1,0
Commissariat aux incendies	0,8	0,0	0,8
Bureau des grands événements	4,3	10,0	14,3
Aménagement et développement urbain	0,8	5,3	6,1
Transport et mobilité intelligente	1,6	3,6	5,2
Planif. de l'aménagement et de l'environnement	0,5	3,7	4,2
Bureau de l'habitation	0,0	0,0	0,0
Total qualité de vie urbaine	197,8	43,7	241,5
Eau et valorisation énergétique			
Traitement des eaux	26,2	0,0	26,2
Projets industriels et valorisation	34,0	0,0	34,0
Total eau et valorisation énergétique	60,2	0,0	60,2
Total des dépenses des unités administratives	444,8	382,0	826,8
DÉPENSES DE FINANCEMENT			
Service de la dette brute	105,6	180,9	286,6
Paie ment comptant d'immobilisations	38,9	72,3	111,2
Total dépenses de financement	144,5	253,2	397,8
AUTRES DÉPENSES			
Cotisations de l'employeur	27,5	29,8	57,3
Contributions aux organismes	124,2	4,1	128,3
Autres frais	13,9	14,3	28,2
Total autres dépenses	165,6	48,2	213,8
TOTAL DÉPENSES	755,0	683,4	1 438,4

INVESTISSEMENTS ET DETTE



► INVESTISSEMENTS ET DETTE

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour réaliser la réfection de ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Le PTI inclut les investissements en transport collectif. Il totalise 1 689,8 M\$.

L'évolution de la dette nette est conforme à la planification du cadre financier. La dette nette prévue pour 2018 est de 1 577,9 M\$, en baisse de -15,2 M\$ (-1,0%) par rapport au précédent budget.

Le respect de la planification du cadre financier depuis 2009 est un élément important lors de la notation de crédit de la Ville par l'agence Moody's. La notation de crédit de la Ville est maintenue à Aa2 depuis 2011.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS (PTI 2018-2020)

En 2008, la Ville s'est dotée d'un plan d'investissement en infrastructures. Un grand chantier de rénovation et de développement des infrastructures urbaines a alors été mis de l'avant. L'objectif ultime de ce plan, englobant plusieurs volets, étant de faire de Québec la ville la plus attrayante et la plus performante du Canada.

Dans la lignée de ce plan, la Ville prévoit investir 1 689,8 M\$ (incluant le RTC) dans ses immobilisations pour l'horizon 2018-2020, dont seulement 46% seront financés par le biais d'emprunts.

En 2018, la Ville prévoit investir 523,3 M\$ (incluant le RTC) dans ses immobilisations, dont 152,4 M\$ (29,1%) seront financés par différents programmes gouvernementaux d'aide financière.

Tableau 56 – PTI sommaire (Ville et RTC)

(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2018	2019	2020	TOTAL	
INVESTISSEMENTS					
Ville de Québec	457,6	477,2	451,3	1 386,1	82%
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	65,7	116,5	121,5	303,6	18%
Investissements totaux	523,3	593,7	572,8	1 689,8	100%
FINANCEMENT					
Emprunts par obligations	237,0	281,3	255,9	774,2	46%
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	13,7	3,9	4,8	22,4	1%
Budget de fonctionnement (PCI)	120,3	126,6	141,2	388,1	23%
Financement à la charge de la Ville et du RTC	370,9	411,7	402,0	1 184,6	70%
Financement externe	152,4	182,0	170,8	505,1	30%
Financement total	523,3	593,7	572,8	1 689,8	100%

Tableau 57 – PTI sommaire de la Ville de Québec (excluant le RTC)

(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2018	2019	2020	TOTAL	
INVESTISSEMENTS VILLE DE QUÉBEC	457,6	477,2	451,3	1 386,1	100%
FINANCEMENT VILLE DE QUÉBEC					
Emprunts par obligations	218,6	248,7	221,9	689,2	50%
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	13,7	3,9	4,8	22,4	2%
Budget de fonctionnement (PCI)	120,3	126,6	141,2	388,1	28%
Financement à la charge de la Ville	352,5	379,1	368,0	1 099,6	79%
Financement externe	105,1	98,1	83,3	286,5	21%
Financement total	457,6	477,2	451,3	1 386,1	100%

GRANDS PROJETS DU PTI 2018-2020

GRANDS PROJETS DU PTI 2018-2020	
300,0 M\$	Réhabilitation des CHAUSSÉES, incluant le programme d'opération massive d'asphaltage
85,4 M\$	Construction du CENTRE DE BIOMÉTHANISATION de l'agglomération de Québec, projet de 124,5 M\$
76,0 M\$	Développement des services du RTC
75,0 M\$	Réhabilitation des conduites d'AQUEDUC et d'ÉGOUTS
67,0 M\$	Construction d'un CENTRE DE GLACE (anneau de glace couvert et deux patinoires), projet de 68,7 M\$
43,3 M\$	Construction de la CENTRALE DE POLICE et de la COUR MUNICIPALE, projet de 72,0 M\$
30,0 M\$	Réalisation d'infrastructures pour le développement de nouveaux ESPACES INDUSTRIELS et TECHNOLOGIQUES
25,0 M\$	Fourniture d'un service en RADIOCOMMUNICATION, projet de 27,5 M\$
23,1 M\$	Réfection des POSTES DE POMPAGE SAINT-PASCAL (13,3 M\$) et LIMOILLOU (9,8 M\$), projets totaux de 30,2 M\$
20,8 M\$	Augmentation de la réserve d'eau potable USINE DE TRAITEMENT DES EAUX DE QUÉBEC, projet de 20,8 M\$
20,5 M\$	Construction d'un CENTRE COMMUNAUTAIRE, quartier SAINT-ROCH, projet de 25,5 M\$
16,8 M\$	Relocalisation du MARCHÉ PUBLIC de Québec, projet de 21,8 M\$
16,7 M\$	Développement des ÉCOQUARTIERS D'Estimauville et de la Pointe-aux-Lièvres
16,5 M\$	Construction d'un nouveau GARAGE sur le boulevard de l'Auvergne
15,0 M\$	Travaux à l'INCINÉRATEUR afin d'assurer sa pérennité
14,5 M\$	Réfection de l'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE SAINTE-FOY, projet de 41,4 M\$
11,2 M\$	Agrandissement de l'ÉDIFICE DE LESTRES
10,0 M\$	Travaux correctifs de la RIVIÈRE LORETTE, projet de 45,6 M\$
9,2 M\$	Réaménagement de la ROUTE DE L'ÉGLISE (projet de 15,6 M\$ en incluant les travaux d'ingénierie)
7,5 M\$	Construction d'un CENTRE COMMUNAUTAIRE, quartier MAIZERETS, projet de 10,0 M\$

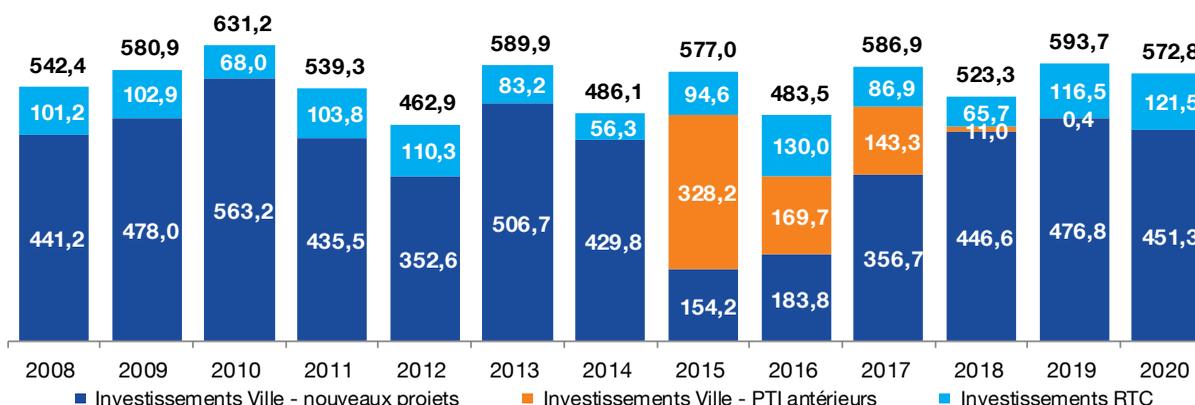


PROJETS D'INVESTISSEMENT ANNUELS

Les graphiques suivants illustrent l'évolution des projets d'investissements annuels en lien avec les différents PTI adoptés par le conseil municipal, ainsi que les modes de financement s'y rapportant.

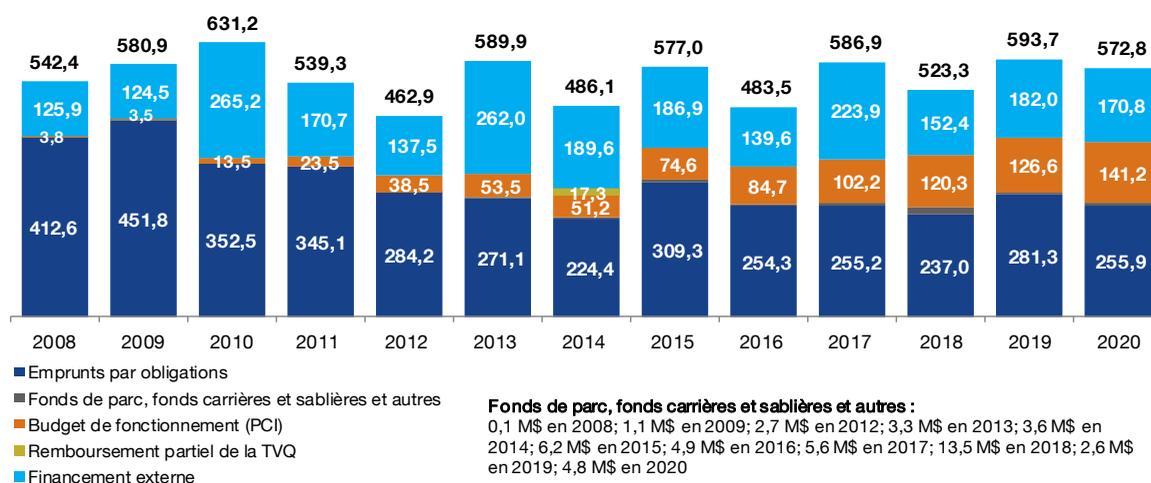
Graphique 11 – Projets d'investissements annuels selon les PTI adoptés

(en millions de dollars)



Graphique 12 – Modes de financement des projets d'investissements annuels selon les PTI adoptés

(en millions de dollars)



STRUCTURE FINANCIÈRE, POLITIQUES ET PROCESSUS

L'élaboration du PTI passe, dans un premier temps, par l'évaluation de la valeur des immobilisations de la Ville, leur désuétude et la récupération du retard en regard du maintien de leur pérennité. À cet effet, chacune des unités administratives évalue d'abord l'investissement qui serait nécessaire afin d'assurer le maintien des infrastructures de la Ville en bon état.

Par la suite, des orientations de travail sont transmises aux unités administratives, incluant les enveloppes budgétaires prévisionnelles qui leur sont accordées afin de leur permettre d'élaborer leurs projets d'investissements et la réalisation de nouveaux projets.

Enfin, le tout est évalué en fonction des priorités de la Ville, de ses politiques et orientations, de la capacité de réalisation des travaux des différentes unités administratives et de la capacité à payer des contribuables.

Ce processus d'évaluation et de planification est important puisque les impacts et les risques d'un sous-investissement en infrastructures peuvent être importants.

Tableau 58 – Impacts et risques d'un sous-investissement en infrastructures

Risques à l'égard de la prestation des services aux citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Interruption des services d'aqueduc et d'égout • Fermeture d'équipements récréatifs
Risques financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuites pour dommages matériels • Augmentation des coûts d'opération • Impact négatif sur le développement économique
Risques environnementaux, de santé et de sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la pression d'eau qui nuit à la protection contre les incendies • Risques d'effondrement d'infrastructures

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTI⁶

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Les projets d'investissements déjà règlementés, mais non réalisés, sont réévalués annuellement et intégrés au PTI.

Une analyse exhaustive de l'ensemble des projets d'investissements est effectuée, dans le respect des enveloppes budgétaires accordées aux unités administratives et de la capacité de réalisation des travaux d'immobilisations. À cette fin, les projets d'investissements, provenant de PTI antérieurs, sont révisés, et les nouveaux projets d'investissements sont étudiés.

Le PTI 2018-2020 présente l'ensemble des investissements retenus, dont une part ayant déjà été présentée dans des PTI antérieurs.

PRÉSENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer un suivi optimal de la réalisation des travaux d'investissement, les projets sont présentés selon les travaux effectués.

Le montage financier des projets distingue les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés dans des PTI antérieurs, de ceux présentant des nouvelles demandes de fonds. Ceci permet d'assurer un meilleur suivi des sommes à régler, ou à financer par le biais d'autres sources de financement.

PRIORITÉS

Un des premiers objectifs de la Ville est d'assurer le renouvellement de ses infrastructures. Elle souhaite également améliorer la qualité de vie des citoyens par de nouveaux projets d'immobilisations.

⁶ Excluant les investissements du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Figure 3 – Priorité du PTI



Conséquemment à ces objectifs, les critères de sélection des projets inscrits au PTI sont :

Tableau 59 – Critères de sélection des projets inscrits au PTI

L'impact des projets sur le maintien de la pérennité des infrastructures de la Ville. La séquence des travaux à effectuer est établie selon des analyses rigoureuses, notamment basées sur l'indice de vétusté des infrastructures.

L'achèvement des projets déjà amorcés.

Les répercussions des projets sur la population et sa sécurité.

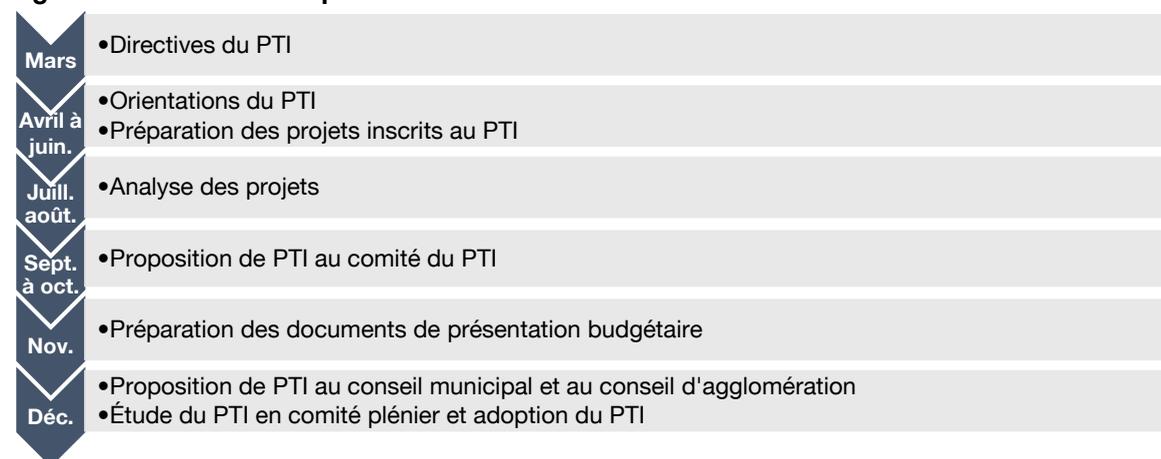
La disponibilité de financement externe.

Les nouveaux projets s'inscrivant dans un plan directeur ou dans un plan d'action adopté par le conseil municipal.

Le niveau de préparation, d'analyse et d'étude du projet.

PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE DU PTI

Figure 4 – Planification opérationnelle du PTI



CADRE FINANCIER

Afin de s'assurer d'une saine gestion des finances publiques, la Ville respecte le cadre et les indicateurs financiers qu'elle s'est donnés, entre autres avec l'application de politiques financières rigoureuses. Ces politiques sont à la base du cadre financier de la Ville. Elles sont décrites à la section « Structure financière, politiques et processus » du présent document, sous la rubrique « Cadre financier et politiques financières ». Le PTI 2018-2020 a été élaboré dans le respect du cadre financier et, notamment, du plan de gestion de la dette qui en découle.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les projets d'investissement inscrits au PTI influencent le budget de fonctionnement par le biais de leur mode de financement.

En effet, différentes sources de financement sont requises par la Ville, entre autres des emprunts à long terme, afin qu'elle soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement : c'est ce qu'on appelle le service de la dette.

De plus, un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le « paiement comptant d'immobilisations ». Il s'agit d'un mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

Par ailleurs, une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés a été créée en 2012. Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Cette réserve a donc un impact sur la dette et conséquemment sur le service de la dette et le budget de fonctionnement.

Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent également le budget de fonctionnement. En effet, les dépenses concernant l'exploitation et l'entretien d'une infrastructure sont comptabilisées au budget de fonctionnement.

ACTIFS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Les unités administratives responsables des différents actifs de la Ville actualisent annuellement leurs données concernant la valeur des immobilisations.

La valeur des actifs de la Ville est estimée à 13 517,8 M\$, soit une hausse de 1,8% par rapport à la dernière évaluation. Cette variation provient notamment d'ajout de nouveaux actifs, d'ajout à des actifs existants et de prise de valeur de certains actifs.

Graphique 13 – Valeur des actifs

(en millions de dollars)

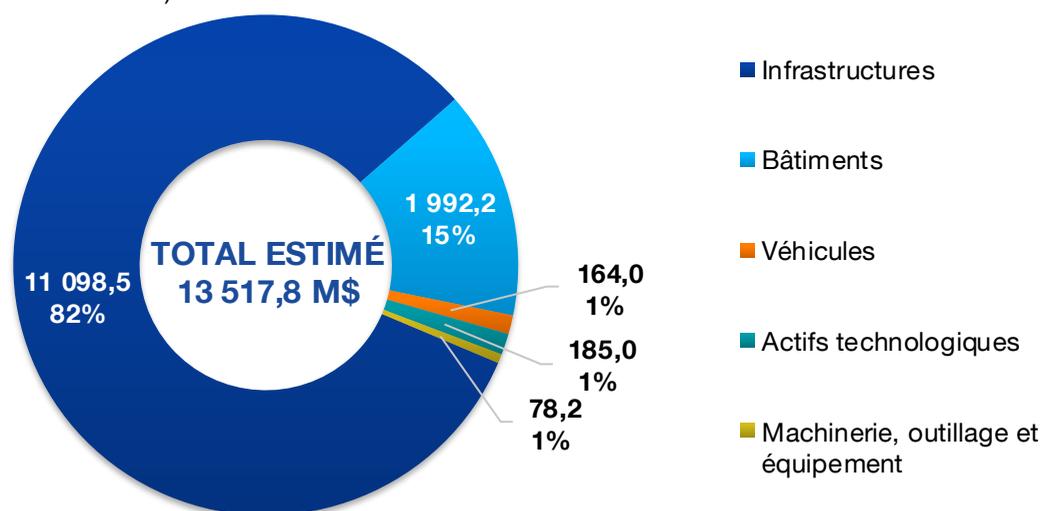


Tableau 60 – Portrait sommaire des actifs

2 380 km	de routes
1 268 km	de trottoirs
6 892 km	de conduites aqueduc et égout
1 022	bâtiments
1 379	ouvrages ponctuels*
3 745	ouvrages d'art et structures**
1 740	véhicules roulants et récréatifs
589	autobus***
*Usines, réservoirs, chambres de vannes, postes de pompage, etc.	
**Ponts, ponceaux, passerelles, murs, aires de stationnement, etc.	
***Exclut de la valeur des actifs	

INVENTAIRE DES ACTIFS

La Ville a complété, en 2013, son premier bilan de l'état de l'ensemble de ses réseaux de voirie, d'aqueduc, d'égout, d'éclairage de rue et de signaux lumineux, ce qui constituait une première au Québec. Ces infrastructures sont le principal groupe d'actifs de la Ville.

Depuis 2015, l'actualisation des pratiques de la Ville en matière de gestion des actifs permet de dresser un inventaire des actifs de la Ville, incluant l'estimation des travaux requis pour assurer le maintien de la pérennité des actifs. Les investissements visant à assurer la pérennité des actifs sont modulés en fonction des besoins. Certains équipements majeurs peuvent influencer le niveau d'investissement requis pour une année. Conséquemment, les besoins d'investissement identifiés ne peuvent être nivelés annuellement.

La méthodologie derrière la réalisation de ces travaux s'inspire du « Guide de gestion des actifs en immobilisations à l'intention des gestionnaires municipaux » paru en février 2015 et élaboré par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Une meilleure connaissance de l'état des actifs permet à la Ville de cibler de façon précise les interventions à effectuer.

Le tableau qui suit détaille l'inventaire des actifs par catégorie.

Tableau 61 – Inventaire des actifs par catégorie
(en millions de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIF	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
INFRASTRUCTURES		
HYGIÈNE DU MILIEU		
Installations d'approvisionnement et de production	318,9	81,5
Réservoirs d'eau potable	165,4	32,0
Postes de suppression et de régulation de pression	65,5	16,5
Autres équipements majeurs (eau potable)	80,2	31,5
Installation de traitement	820,4	99,0
Réservoirs et bassins de rétention	189,9	12,5
Postes de pompage (eaux usées)	56,9	24,0
Autres équipements majeurs (eaux usées)	57,9	16,0
Réseau d'égout - conduites	2 475,6	219,3
Réseau d'aqueduc - conduites	1 488,4	96,7
Sites d'enfouissement	24,2	12,7
Incinérateur	387,5	45,0
Terminal Envac	9,1	1,5
Écocentre	9,9	3,9
Collecte sélective - Tri	23,6	3,0
Amélioration des cours d'eau	25,5	1,9
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	6 199,0	697,0
TRANSPORT		
Chemins, rues et trottoirs	3 579,4	242,4
Système d'éclairage des rues	626,1	21,9
Ponts, tunnels et viaducs	586,3	34,6
Stationnements	29,3	4,3
TOTAL TRANSPORT	4 821,1	303,1
PARCS PUBLICS ET TERRAINS DE STATIONNEMENT		
Dépôts à neige	26,4	3,5
Parcs et terrains de jeux	52,0	7,8
TOTAL PARCS PUBLICS ET TERRAINS DE STATIONNEMENT	78,4	11,3
TOTAL INFRASTRUCTURES	11 098,5	1 011,4
BÂTIMENTS		
Édifices administratifs	153,1	30,9
Édifices communautaires	571,9	34,1
Édifices communautaires - arénas	875,8	48,6
Édifices communautaires - bibliothèques	135,1	6,9
Ateliers, garages et entrepôts	198,6	23,7
Autres bâtiments	57,8	3,8
TOTAL BÂTIMENTS	1 992,2	147,8
VÉHICULES		
Autos, camionnettes et autres	18,1	13,5
Patrouille et police	10,6	9,5
Camions outils incendie	32,9	5,4
Véhicules lourds	55,1	14,4
Camions fourgons	34,7	6,4
Unités mobiles	10,0	1,2
Autres véhicules motorisés	2,6	1,2
TOTAL VÉHICULES	164,0	51,7

CATÉGORIES D'ACTIF	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
ACTIFS TECHNOLOGIQUES		
Actifs logiciels	118,0	64,0
Actifs matériels	67,0	36,0
TOTAL ACTIFS TECHNOLOGIQUES	185,0	100,0
MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT		
Machinerie lourde (chargeuse-pelleteuse, niveleuse, chargeur et autres)	51,1	10,5
Outillage et équipement	0,7	0,2
Unités mobiles	8,3	0,5
Autres	18,1	6,4
TOTAL MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT	78,2	17,7
TOTAL DES ACTIFS	13 517,8	1 328,6

FAITS SAILLANTS DU PROCESSUS DE GESTION DES ACTIFS

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Tableau 62 – Inventaire des actifs (Technologies de l'information)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		
Actifs logiciels	118,0	64,0
Actifs matériels	67,0	36,0
Total	185,0	100,0

Inventaire des actifs

Inventaire complet et exhaustif de l'ensemble des actifs logiciels et matériels :

- 540 actifs logiciels d'une valeur de 118,0 M\$;
- actifs matériels d'une valeur de 67,0 M\$.

Valeur des actifs

La valeur des actifs est déterminée en fonction du coût de remplacement, soit ce qu'il en coûterait en date d'aujourd'hui pour remplacer la solution ou le matériel.

Besoin d'entretien et niveau de désuétude

La méthode développée et utilisée est basée sur les meilleures pratiques en matière de gestion des actifs TI (Gartner, Forrester). Cette méthode repose sur des critères (16) de valeur et de vulnérabilité permettant d'établir ce qu'on appelle « l'état de santé » de l'actif. Chaque actif a été évalué individuellement sous chacun des critères permettant de mesurer l'indice de vétusté des actifs. Une mise à jour annuelle de l'information est effectuée.

Tableau 63 – Critères de valeur et de vulnérabilité (TI)

Impacts sur les services aux citoyens (incluant la sécurité des biens et des personnes)
Impacts sur la continuité des affaires
Satisfaction de la clientèle
Couverture des besoins d'affaires
Impact sur les revenus ou les entrées de fonds
Alignement avec les orientations et les principes directeurs de la Ville
Concurrence présente dans le marché
Augmentation continue des coûts (licences, entretien, amélioration et support)
Obligations contractuelles
Prise en charge / désuétude technologique
Fiabilité de l'actif
Capacité à supporter et entretenir l'actif
Conformité par rapport aux exigences de sécurité / légalité
Capacité de reprise des activités en cas de sinistre ou de panne
Conception selon les normes ou standards de développement
Fréquence des correctifs ou améliorations apportées

Critères de priorisation des travaux et vision long terme

Privilégier les investissements jugés essentiels pour la pérennité et la continuité des affaires, et ainsi avoir minimalement des projets au PTI pour redresser les actifs qui sont les plus à risque.

Favoriser également les projets qui permettent à la Ville de rencontrer ses obligations (normes, conformité réglementaire, audits, sécurité) et qui permettent d'atténuer des risques importants.

À terme, une rationalisation du parc d'actifs est visée, en misant sur le délestage de systèmes peu ou pas utiles et en maximisant la réutilisation de solutions communes.

PROJETS INDUSTRIELS ET VALORISATION ET ARRONDISSEMENT SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE**Tableau 64 – Inventaire des actifs (Projets industriels et valorisation)**

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
PROJETS INDUSTRIELS ET VALORISATION		
Incinérateur	387,5	45,0
Terminal Envac	9,1	1,5
Centre de tri	23,6	3,0
Lieux d'enfouissements	22,2	12,4
Total	442,4	61,9

Tableau 65 – Inventaire des actifs (Arrondissement Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
ARRONDISSEMENT SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE		
Écocentres	9,9	3,9
Site de traitement et de balayures de rues (Jean-Talon)	2,0	0,3
Total	12,0	4,2

Inventaire des actifs

La liste des actifs a été déterminée à partir de la base de données corporative de la Ville.

Valeur des actifs

Pour certains actifs plus récents, notamment les écocentres, la valeur de remplacement correspond au coût de construction connu de ces actifs, lesquels ont été indexés depuis leur année de construction.

En ce qui a trait à l'incinérateur, pour une capacité de traitement de 280 000 tonnes par année, nous estimons une valeur de remplacement de 350 M\$.

Critères de priorisation des travaux

Les investissements sont priorisés de façon à assurer la pérennité des investissements et une utilisation sécuritaire des actifs par les citoyens et les employés, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Tableau 66 – Critères de priorisation des travaux (Projets industriels et valorisation et Arrondissement Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge)

Incinérateur	Santé-sécurité, performance environnementale, maintien du service et pérennité des actifs
Centre de tri	Santé-sécurité et performance opérationnelle (réduction du taux de rejet)
Lieux d'enfouissement	Performance environnementale et planification des cellules enfouissement

TRAITEMENT DES EAUX

Tableau 67 – Inventaire des actifs (Traitement des eaux)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
TRAITEMENT DES EAUX		
Installations d'approvisionnement et de production	318,9	81,5
Réservoirs d'eau potable	58,8	7,0
Installation de traitement	820,4	99,0
Réservoirs et bassins de rétention	15,9	1,5
Postes de pompage (eaux usées)	9,0	3,5
Autres équipements majeurs (eaux usées)	2,2	0,5
Total	1 225,2	193,0

Inventaire des actifs

À la suite des réorganisations administratives de 2016, les actifs liés à la gestion des eaux sont une responsabilité partagée entre le Service du traitement des eaux et le Service de l'ingénierie. La façon de traiter ces actifs est détaillée sous la section « Ingénierie ».

INGÉNIERIE

Tableau 68 – Inventaire des actifs (Ingénierie)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
INGÉNIERIE		
Réseau d'égout - conduites	2 475,6	219,3
Réseau d'aqueduc - conduites	1 488,4	96,7
Chemins, rues et trottoirs	3 450,3	234,0
Système d'éclairage des rues	366,0	8,4
Réservoirs d'eau potable	106,6	25,0
Postes de suppression et de régulation de pression	65,5	16,5
Autres équipements majeurs	80,2	31,5
Réservoirs et bassins de rétention	174,0	11,0
Postes de pompage (eaux usées et pluvial)	47,9	20,5
Autres équipements majeurs (eaux usées)	55,7	15,5
Amélioration des cours d'eau Barrages)	25,5	1,9
Ponts, tunnels et viaducs	586,3	34,6
Total	8 922,1	714,9

Inventaire des actifs

Tableau 69 – Infrastructures linéaires (Ingénierie)

Voirie	Longueur et superficie de pavage selon le type d'artère (collectrice ou locale)
Aqueduc	Longueur de conduites par diamètre, par type de matériaux et par année de construction
Égout sanitaire et pluvial	Longueur de conduites par diamètre, par type de matériaux et par année de construction
Lampadaires et signaux lumineux	Nombre et type de lampadaires et de signaux lumineux par type de matériaux
Ouvrages ponctuels	1 265 ouvrages ponctuels : Établissement de la liste des actifs à partir de la base de données corporative de la Ville Nombre d'ouvrages par catégorie selon le bilan en eau exigé par le MAMOT (réservoir, poste, etc.)
Ouvrages d'art et structures	Plus de 2 200 ouvrages d'art et de structure Établissement de la liste des actifs à partir de la base de données corporative de la Ville Nombre d'ouvrages par catégorie (pont, tunnel, mur, barrage, etc.)

Valeur des actifs

Tableau 70 – Valeur de remplacement selon les actifs (Ingénierie)

Linéaires	Évaluation du coût de reconstruction en fonction des coûts moyens des travaux des trois dernières années
Ouvrages ponctuels	La valeur de remplacement a été établie à partir des coûts réels provenant de l'analyse de plus de 70 projets réalisés durant les dernières années. Lorsque des valeurs comparables n'étaient pas disponibles, un outil d'estimation, fourni par le MAMOT, a été utilisé
Ouvrages d'art et structures	Données 2008 actualisées et indexées

Besoin d'entretien

Tableau 71 – Besoin d'entretien annuel selon les actifs (Ingénierie)

Linéaires	Évaluation des besoins annuels d'entretien basés sur le coût de reconstruction et la durée de vie utile
Ouvrages ponctuels	Les critères utilisés sont ceux provenant du rapport sur les coûts et les sources de revenus des services d'eau paru en février 2016 et élaboré par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et par le MAMOT. Le tout tel que présenté dans le formulaire de l'usage de l'eau potable (bilan en eau) ainsi que le formulaire des immobilisations ponctuelles (PRADIM). Les besoins annuels d'investissements sont établis en divisant la valeur actuellement de remplacement des ouvrages par la durée de vie restante pondérée selon la valeur des ouvrages
Ouvrages d'art et structures	Évaluation des besoins annuels d'entretien basée sur le coût de reconstruction et la durée de vie utile

Niveau de désuétude

Tableau 72 – Détermination d'une cote de désuétude par type d'actifs : mesure des paramètres (Ingénierie)

Voirie	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fissuration • Orniérage • Capacité structurale • Confort au roulement
Aqueduc	<ul style="list-style-type: none"> • Âge des conduites versus durée de vie utile par type de matériaux • Taux de bris
Égout sanitaire et pluvial	<ul style="list-style-type: none"> • Âge des conduites versus la durée de vie utile par type de matériaux • Mesure des paramètres suivants selon un protocole normalisé : <ul style="list-style-type: none"> • État structural de la conduite (fissuration, affaissement, etc.) • État fonctionnel de la conduite ou potentiel de blocage (présence de débris dans la conduite)
Lampadaires et signaux lumineux	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation systématique des 50 000 lampadaires de la Ville
Ouvrages ponctuels, d'art et de structure	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections visuelles et audits effectués pour les éléments jugés les plus critiques de manière à préciser les travaux qui doivent être accomplis et les montants qui y sont associés • Audits et inspections réglementaires • Inspections visuelles et expertise du personnel • Âge de l'ouvrage versus durée de vie utile par type d'ouvrage ou d'élément

Évaluation du déficit d'entretien

Évaluation du coût de reconstruction de tous les actifs pour lesquels la durée de vie utile est atteinte ou dont l'état est évalué mauvais ou très mauvais.

Besoins annuels sur 20 ans

En fonction des niveaux de désuétude mesurés (déficit d'entretien), de l'âge des actifs et de leur durée de vie utile, détermination, sur un horizon de 20 ans, des besoins d'investissement annuels requis pour le rattrapage du déficit d'entretien et le maintien du niveau de service.

Critères de priorisation des travaux

Tableau 73 – Critères de priorisation des travaux (Ingénierie)

Linéaires	Les principaux critères qui guident la priorisation des travaux sont la désuétude technique et la qualification des projets aux exigences du plan d'intervention. Le plan d'intervention est requis par le MAMOT pour accéder aux subventions et ses critères de priorisation sont basés sur la désuétude et la hiérarchisation par niveau de risque, tel que santé et sécurité du public, conséquence de défaillance, etc. Les travaux réalisés par l'ingénierie sur les différents réseaux viennent améliorer directement le niveau de service aux citoyens (diminution du nombre de bris d'aqueduc, diminution du potentiel de refoulements d'égout, amélioration de la protection incendie, diminution des débordements d'eaux usées dans l'environnement, etc.)
Ouvrages ponctuels	Les priorités et les éléments critiques sont identifiés en comparant la durée de vie restante avec la durée de vie théorique de chaque ouvrage. Des inspections visuelles et des audits sont effectués pour les éléments jugés les plus critiques de manière à préciser les travaux qui doivent être accomplis et les montants qui y sont associés
Ouvrages d'art et structures	Priorisation des projets en fonction du niveau de risque, des obligations réglementaires et des opportunités d'amélioration

ARRONDISSEMENT LA CITÉ-LIMOILOU

Tableau 74 – Inventaire des actifs (Arrondissement La Cité-Limoilou)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU		
Dépôt à neige - aménagement	26,4	3,5
Total	26,4	3,5

Inventaire des actifs

La liste des actifs est déterminée à partir de la base de données corporative de la Ville. Sur les 12 dépôts à neige répertoriés, 10 sites peuvent toujours être utilisés comme lieu d'élimination de la neige usée.

Valeur des actifs

La valeur des actifs est déterminée en fonction de l'évaluation municipale (terrain, bâtiments, etc.).

Critères de priorisation des travaux

Les investissements sont priorisés de façon à optimiser le volume global de stockage de neige usée dans l'ensemble des dépôts, à assurer la pérennité des installations et à favoriser une utilisation sécuritaire des actifs, le tout, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

GESTION DES IMMEUBLES

Tableau 75 – Inventaire des actifs (Gestion des immeubles)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
IMMEUBLES		
Stationnements	29,3	4,3
Chemins, rues et trottoirs	129,1	8,4
Système d'éclairage des rues	260,1	13,5
Parcs et terrains de jeux	52,0	7,8
Édifices administratifs	153,1	30,9
Édifices communautaires	571,9	34,1
Édifices communautaires - arénas	875,8	48,6
Édifices communautaires - bibliothèques	135,1	6,9
Ateliers, garages et entrepôts	198,6	23,7
Autres bâtiments	57,8	3,8
Total	2 462,7	181,8

Inventaire des actifs

Tableau 76 – Actifs sous la responsabilité du service (Gestion des immeubles)

Bâtiments et équipements urbains (excluant bâtiments d'hygiène du milieu)
Éclairage public et signalisation lumineuse (partagée avec l'Ingénierie et le Bureau des transports)

L'inventaire des actifs s'effectue comme suit :

- Les équipements sont répertoriés et les interventions sont colligées dans des applications de gestion des actifs (Gestion des bâtiments, gestion des ponts, Tririga, Excel, etc.).
- La mise à jour de l'inventaire est effectuée en fonction de l'ajout ou de la disposition des actifs (construction neuve, agrandissement, démolition, vente, acquisition, etc.).

Valeur des actifs

Tableau 77 – Valeur de remplacement (Gestion des immeubles)

Bâtiments	Établie par le Service de l'évaluation, selon la technique du coût et le Service de la gestion des immeubles (Tririga)
Éclairage public et signalisation lumineuse	Selon le coût unitaire de remplacement

Niveau de désuétude

Tableau 78 – Détermination de l'indice de vétusté (Gestion des immeubles)

Interrogation des banques d'état pour connaître les opportunités colligées lors des audits pour les cinq prochaines années
Ajout des opportunités liées aux améliorations fonctionnelles
Ajout des opportunités liées à des interventions réglementaires
Indice : $\frac{\text{Coût des opportunités identifiées}}{\text{Valeur actualisée de remplacement}} \times 100$

Évaluation du déficit d'entretien

Tableau 79 – Mesure de l'état des actifs (Gestion des immeubles)

Audits techniques (banques d'état) et inspections réglementaires
Inspections visuelles et expertise du personnel
Études et expertises ciblées
Demandes d'inscription au PTI de nos clients (améliorations fonctionnelles)
Stratégies relatives aux plans directeurs

Critères de priorisation des travaux

Priorisation selon des critères organisationnels et selon le niveau de risque des projets.

Critères organisationnels :

- Projet généré par un alignement stratégique
- Projet démarré
- Projet générant des économies récurrentes à court terme

Critères liés aux risques :

- Projet en lien avec la protection des personnes, des biens et de l'environnement (risque élevé)
- Projet en lien avec une interruption totale de service (risque élevé)
- Projet en lien avec une non-conformité par rapport à la réglementation applicable (risque modéré)
- Projet en lien avec une possibilité de dommages à l'intégrité de l'équipement (risque modéré)
- Projet en lien avec une interruption partielle de service (risque modéré)
- Projet en lien avec une intervention à certaines composantes (risque faible)
- Projet en lien avec un dommage fonctionnel ou esthétique (risque faible)

GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

Tableau 80 – Inventaire des actifs (Gestion des équipements motorisés)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS		
Autos, camionnettes et autres	18,1	13,5
Patrouille, police et autres	10,6	9,5
Camions outils incendie	32,9	5,4
Véhicules lourds	55,1	14,4
Camions fourgons	34,7	6,4
Unités mobiles	18,3	1,7
Autres véhicules motorisés	2,6	1,2
Machinerie lourde (chargeuse-pelleteuse, niveleuse, chargeur et autres)	51,1	10,5
Outillage et équipement	0,7	0,2
Autres machinerie, outillage et équipements	18,1	6,4
Total	242,1	69,4

Inventaire des actifs

Les actifs du Service de la gestion des équipements motorisés sont constitués des véhicules motorisés et de leurs équipements, faisant partie du parc véhiculaire de la Ville de Québec. Ils sont divisés en 10 catégories de véhicules.

Valeur des actifs

Un prix budgétaire de remplacement est attribué à chaque véhicule. Ces prix sont mis à jour en fonction des différents appels d'offres passés pour le remplacement de véhicules.

Coûts des travaux de maintien des actifs

Tableau 81 – Budget d'opération d'entretien de véhicules + Coût de remplacement des véhicules à effectuer pour ces années (Gestion des équipements motorisés)

Coût d'entretien des véhicules du parc	Budget d'entretien de l'année précédente majoré de 3% annuellement, distribué selon les catégories de véhicules
Coût de remplacement des véhicules	Valeur budgétaire du coût de remplacement des véhicules ciblés pour les prochaines années

Détermination du moment de remplacement d'un véhicule – Vie utile d'un véhicule

Un des objectifs du Service de la gestion des équipements motorisés est de fournir des véhicules conformes aux besoins des utilisateurs, à coût minimum. Le coût de possession des véhicules doit être le plus bas possible (coût de possession = coût d'achat + coût entretien + coût d'utilisation (carburant)).

Plus le véhicule vieillit, plus son coût annuel d'entretien augmente. Après un certain temps, il en coûte plus cher de conserver un véhicule que de le remplacer. Le véhicule doit être changé avant cette étape. Cette période représente la vie utile du véhicule.

Critères de priorisation des travaux

Les véhicules à remplacer sont sélectionnés selon le ratio du coût d'entretien annuel par rapport au coût d'investissement annuel de remplacement. Plus le ratio est élevé et plus il y a des économies sur les coûts d'entretien annuel par dollar investi. Ces véhicules sont subdivisés selon les catégories demandées.

D'autres éléments peuvent avoir un impact sur les véhicules à remplacer, notamment :

- Nouveauté technologique.
- Changement dans les méthodes de travail des utilisateurs permettant une efficacité accrue.
- Méthodes plus sécuritaires de travail des utilisateurs.
- Nouvelles règles gouvernementales.

INVESTISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus au PTI 2018-2020 se chiffrent à 1 386,1 M\$ (excluant le RTC). Ils sont principalement concentrés aux services de l'Ingénierie (22,9%), de la Gestion des immeubles (13,6%) et des Loisirs et sports (11,1%).

Graphique 14 – Répartition des investissements par unité administrative
(en millions de dollars)

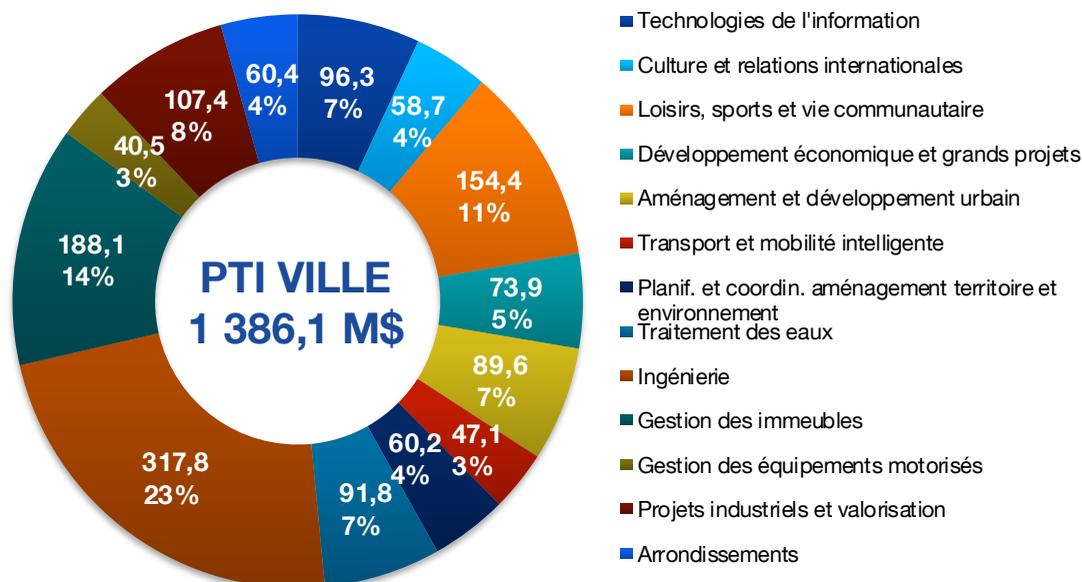


Tableau 82 – Sommaire des investissements par unité administrative
(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2018	2019	2020	TOTAL
Technologies de l'information	36,7	38,2	21,4	96,3
Culture et relations internationales	11,4	16,4	30,9	58,7
Loisirs, sports et vie communautaire	65,4	58,3	30,8	154,4
Développement économique et grands projets	35,0	20,6	18,4	73,9
Aménagement et développement urbain	37,2	29,5	22,9	89,6
Transport et mobilité intelligente	19,6	14,5	13,0	47,1
Planif. et coordin. aménagement territoire et environnement	14,4	23,8	22,0	60,2
Traitement des eaux	22,1	29,5	40,1	91,8
Ingénierie	113,5	107,1	97,3	317,8
Gestion des immeubles	53,6	67,2	67,3	188,1
Gestion des équipements motorisés	12,8	14,5	13,2	40,5
Projets industriels et valorisation	14,3	38,1	55,0	107,4
Arrondissements	21,7	19,5	19,2	60,4
Total	457,6	477,2	451,3	1 386,1

Le détail des projets d'investissement du PTI est présenté dans le document complémentaire « Cahier 2 : Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 ».

MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS

Le maintien de la pérennité des actifs de la Ville est une des priorités du PTI. En effet, les projets présentés au PTI sont d'abord évalués par rapport à l'impact qu'ils ont sur la pérennité des actifs de la Ville.

Plus spécifiquement, le maintien de la pérennité des actifs se définit comme étant l'action de maintenir un niveau de service constant et adéquat des actifs ou de le ramener au niveau prévu initialement. Les interventions en pérennité ciblent la performance, la continuité et la stabilité de l'actif. Les montants impliqués visent principalement, sans s'y limiter, l'exploitation, l'entretien majeur, la mise aux normes, la réhabilitation ou le renouvellement d'une partie de l'actif.

Dans le respect des priorités de la Ville, le maintien de la pérennité des actifs représente 42,8% (592,6 M\$) des investissements du PTI.

Le tableau suivant détaille la proportion d'investissement, par unité administrative, consacrée au maintien de la pérennité des actifs. Plus de la moitié des sommes consacrées à cet effet (362,9 M\$, soit 61,2%), se situent aux services de l'Ingénierie (223,6 M\$, soit 37,7%) et de la Gestion des immeubles (139,3 M\$, soit 23,5%). Ces services sont responsables d'identifier, de définir et de réaliser les projets de consolidation et de réhabilitation relativement aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, à la voie publique, à la signalisation et à l'éclairage des rues et de gérer les biens immobiliers de la Ville.

Tableau 83 – Maintien de la pérennité des actifs par unité administrative
(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2018		2019		2020		PTI	
Maintien de la pérennité des actifs								
Technologies de l'information	23,5	5,1%	24,4	5,1%	13,4	3,0%	61,2	4,4%
Culture et relations internationales	0,9	0,2%	2,1	0,4%	2,5	0,6%	5,6	0,4%
Loisirs, sports et vie communautaire	9,3	2,0%	8,3	1,7%	4,7	1,1%	22,3	1,6%
Développement économique et grands projets	5,5	1,2%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	5,5	0,4%
Aménagement et développement urbain	1,5	0,3%	1,5	0,3%	0,7	0,2%	3,6	0,3%
Transport et mobilité intelligente	0,8	0,2%	0,8	0,2%	0,8	0,2%	2,4	0,2%
Planif. et coordin. aménagement territoire et environnement	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Traitement des eaux	21,5	4,7%	28,7	6,0%	19,8	4,4%	70,0	5,1%
Ingénierie	81,8	17,9%	73,2	15,3%	68,7	15,2%	223,6	16,1%
Gestion des immeubles	30,8	6,7%	50,8	10,6%	57,8	12,8%	139,3	10,1%
Gestion des équipements motorisés	12,0	2,6%	14,4	3,0%	13,2	2,9%	39,5	2,9%
Projets industriels et valorisation	5,5	1,2%	5,3	1,1%	5,0	1,1%	15,8	1,1%
Arrondissements	1,3	0,3%	1,2	0,2%	1,2	0,3%	3,6	0,3%
Total du maintien de la pérennité des actifs	194,4	42,5%	210,5	44,1%	187,7	41,6%	592,6	42,8%
Projets de développement	263,3	57,5%	266,7	55,9%	263,5	58,4%	793,5	57,2%
Investissements annuels	457,6	100,0%	477,2	100,0%	451,3	100,0%	1 386,1	100,0%

INVESTISSEMENTS EN TRANSPORT COLLECTIF

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a pour mission de permettre aux citoyens de mieux vivre la ville de Québec par un transport collectif de qualité, au meilleur coût pour la collectivité. Ce faisant, le RTC contribue à un environnement sain et à un aménagement urbain de qualité, tout en soutenant le développement économique, social et culturel de la région.

Bien qu'il soit administré de façon indépendante, cet organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville depuis 2008. Des informations complémentaires sont disponibles au <http://www.rtcquebec.ca/>.

Tableau 84 – Sommaire des investissements en transport collectif

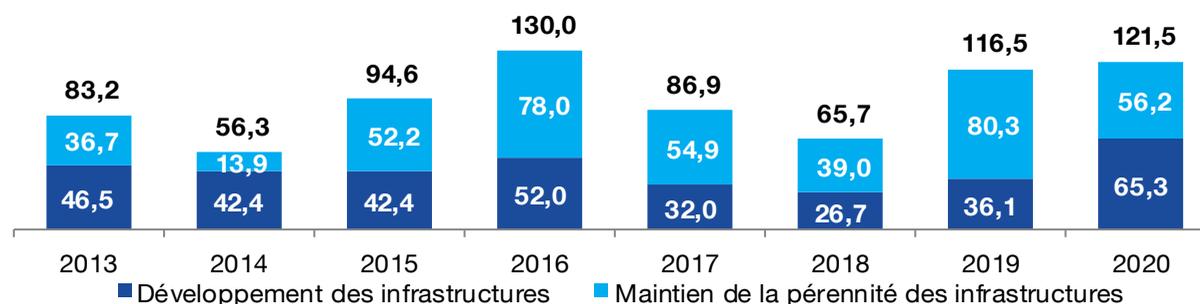
(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - RTC	2018	2019	2020	TOTAL
Investissements RTC	65,7	116,5	121,5	303,6
Financement RTC				
Emprunts par obligations	18,4	32,6	34,0	85,0
Financement externe	47,3	83,9	87,5	218,6
Financement total RTC	65,7	116,5	121,5	303,6

Le PTI 2018-2020 du RTC totalise 303,6 M\$, dont 72% (218,6 M\$) des investissements sont subventionnés par les programmes du ministère des Transports du Québec. Le PTI s'inscrit dans la continuité de maintenir et de développer un réseau de transport durable. Concrètement, 175,6 M\$ (57,8%) sont consacrés au maintien du patrimoine, alors que 128,1 M\$ (42,2%) sont attribués aux projets de développement du transport en commun dans la ville de Québec.

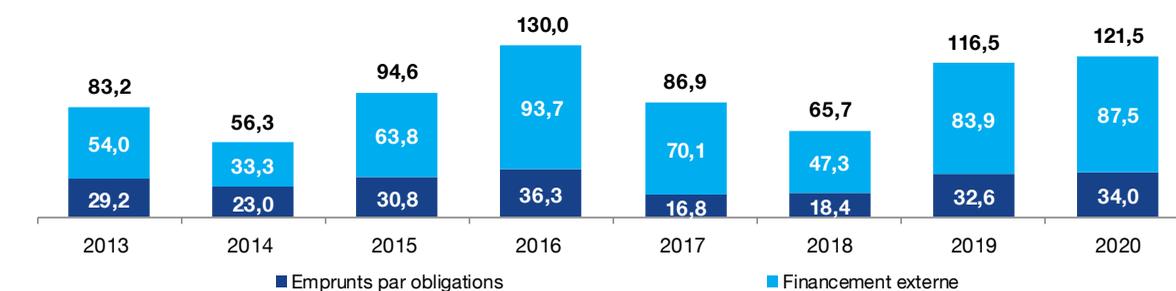
Graphique 15 – Projets d'investissement annuels en transport collectif selon les PTI adoptés

(en millions de dollars)



Graphique 16 – Mode de financement des projets d'investissement annuels en transport collectif selon les PTI adoptés

(en millions de dollars)

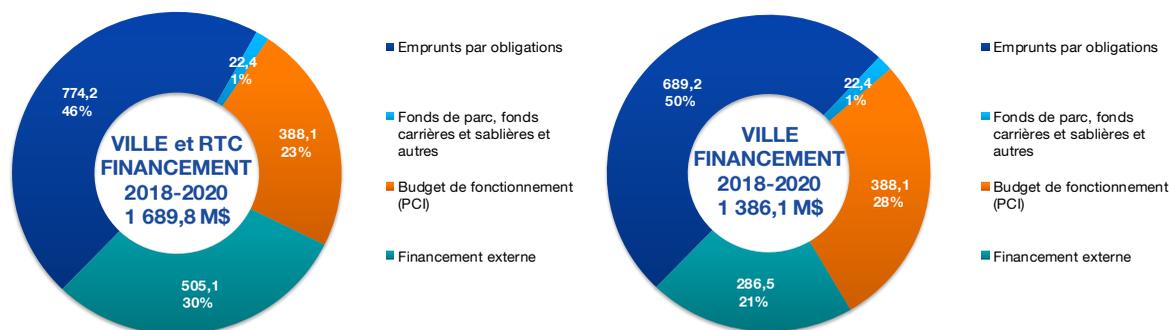


FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le PTI regroupe les projets d'immobilisations que la Ville s'attend à réaliser. Les investissements prévus au PTI 2018-2020 (excluant RTC) totalisent 1 386,1 M\$, dont 689,2 M\$ (50%) financés par des emprunts à la charge des citoyens.

Graphique 17 – Financement des investissements

(en millions de dollars)



MODE DE FINANCEMENT

Le financement se rapportant aux activités d'investissement comprend le financement à la charge des contribuables, ou de la Ville, et celui à la charge de tiers, soit les différents partenaires financiers de la Ville.

Plus spécifiquement, les emprunts par obligations et le financement puisé à même le budget de fonctionnement, les paiements comptant d'immobilisations (PCI), sont ceux qui sont assumés par les contribuables de la Ville. Les investissements financés par emprunts se chiffrent à 218,6 M\$ en 2018 et à 689,2 M\$ pour la période du PTI et les PCI représentent 120,3 M\$ en 2018 et 388,1 M\$ pour la durée du PTI; ceci dans le respect de la Politique de gestion de la dette.

Le fonds de parc est issu de sommes versées à la Ville, par les promoteurs de projets de développement immobilier. Ces sommes sont cumulées dans un fonds en vue d'aménager des parcs sur le territoire de la ville. Le fonds carrières et sablières est constitué pour répondre aux dispositions obligatoires de perception par les instances municipales de droits auprès des exploitants de carrières et de sablières pour compenser les travaux d'entretien et de réfection des voies publiques en proportion des dommages causés par leur utilisation. Ces modes de financement sont utilisés en 2018 pour 13,7 M\$ et 22,4 M\$ pour la durée du PTI.

Les financements externes représentent la participation financière des partenaires de la Ville à des projets d'infrastructure. En 2018, ce financement représente 105,1 M\$ et 286,5 M\$ pour la durée du PTI.

Le tableau suivant présente le financement qui se rapporte aux activités d'investissement du PTI. Ce montage financier comprend les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés dans des PTI antérieurs et les nouvelles demandes de fonds.

Tableau 85 – Mode de financement prévus selon les PTI adoptés
(en millions de dollars)

MODES DE FINANCEMENT PRÉVUS SELON LES PTI ADOPTÉS - VILLE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	PTI
Emprunts par obligations	278,5	218,0	238,4	218,6	248,7	221,9	689,2
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	6,2	4,9	5,6	13,7	3,9	4,8	22,4
Budget de fonctionnement (PCI)	74,6	84,7	102,2	120,3	126,6	141,2	388,1
Financement à la charge de la Ville	359,3	307,6	346,2	352,5	379,1	368,0	1 099,6
Financement externe	123,1	45,9	153,8	105,1	98,1	83,3	286,5
Financement total	482,4	353,5	500,0	457,6	477,2	451,3	1 386,1

Le montage financier des projets distingue les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés dans des PTI antérieurs, de ceux des nouvelles demandes de fonds. Ceci permet d'assurer un meilleur suivi des sommes à régler ou à financer par le biais des PCI.

Conséquemment, les PCI poursuivent leur progression, tel que prévu par le plan de gestion de la dette. Cependant, la progression annuelle de 15,0 M\$ affectée aux PCI doit être considérée pour les nouveaux projets d'investissement uniquement. Tel que prévu, les PCI liés aux nouveaux projets d'investissement se chiffrent à 111,2 M\$ en 2018, 126,2 M\$ en 2019 et 141,2 M\$ en 2020. Cette répartition du financement respecte le cadre financier et les engagements de la Ville.

Tableau 86 – Modes de financement selon les PTI antérieurs et les nouveaux projets
(en millions de dollars)

MODES DE FINANCEMENT - VILLE	2018		2019		2020		PTI 2018-2020		Total
	PTI antérieurs	Nouveaux projets							
Emprunts par obligations	0,0	218,6	0,0	248,7	0,0	221,9	0,0	689,2	689,2
Fonds de parc	1,9	2,4	0,0	0,6	0,0	2,8	1,9	5,8	7,8
Fonds carrières et sablières	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0	6,0	6,0
Autres (surplus affectés et autres)	0,0	7,3	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0	8,6	8,6
Budget fonctionnement (PCI)	9,1	111,2	0,4	126,2	0,0	141,2	9,5	378,6	388,1
Financement à la charge de la Ville	11,0	341,5	0,4	378,7	0,0	368,0	11,4	1 088,2	1 099,6
Financement externe	0,0	105,1	0,0	98,1	0,0	83,3	0,0	286,5	286,5
Financement total	11,0	446,6	0,4	476,8	0,0	451,3	11,4	1 374,7	1 386,1

DETTE ET PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

Une part importante des investissements de la Ville est financée par des emprunts à long terme. En conséquence, le portrait de la dette est directement influencé par la réalisation des différents projets inscrits aux PTI passés et présent.

DETTE

La dette de la Ville exclut celle du RTC et comprend les sommes dues à un ou plusieurs créanciers. Il s'agit d'un poste de passif au bilan de la Ville.

La dette brute est composée de l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, incluant la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes (principalement subventions gouvernementales).

La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes et des sommes accumulées pour son remboursement (revenus).

BUDGET

Le budget 2018 de la dette nette est de 1 577,9 M\$ soit une variation de -15,2 M\$ (-1,0%) par rapport au précédent budget, en conformité avec l'évolution prévue au cadre financier.

Le respect de la planification du cadre financier depuis 2009 est un élément important lors de l'évaluation de la notation de crédit de la Ville par l'agence Moody's. La notation de crédit de la Ville est maintenue à Aa2 depuis 2011.

Tableau 87 – Dette

(en millions de dollars)

DETTE NETTE	Réel		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015	2016		2017	2017	2018	2018-2017
Dette brute	2 065,2	2 027,0	1 979,6	1 982,1	2 026,7	44,7	2,3%
Sommes affectées au remboursement de la dette*	-394,7	-399,8	-388,0	-388,9	-448,9	59,9	15,4%
Dette nette	1 670,5	1 627,2	1 591,6	1 593,1	1 577,9	-15,2	-1,0%

* Dette remboursée par des tiers et sommes accumulées pour le remboursement de la dette

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 44,7 Dette brute	Nouveaux travaux plus élevés que le remboursement de capital et les paiements comptant sur les refinancements, attribuables à la hausse des financements externes
↑ 59,9 Sommes affectées au remboursement de la dette (revenus)*	
63,9	Dette remboursée par le gouvernement du Québec, notamment dans le cadre du programme PIQM
-2,5	Utilisation des sommes accumulées liées à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette
-2,4	Utilisation des sommes accumulées liées aux ventes de terrains
0,9	Autres variations diverses
↓ -15,2 Dette nette	

* Dette remboursée par des tiers et sommes accumulées pour le remboursement de la dette

En déduction de la dette brute

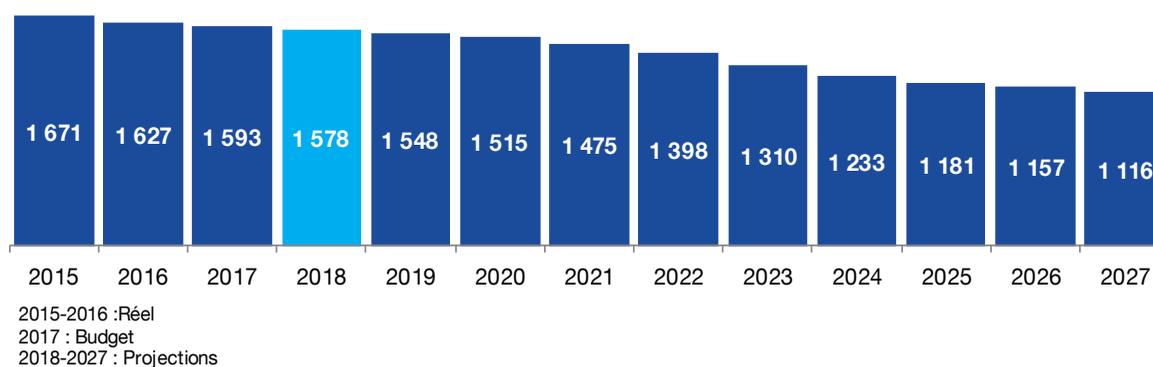
PROJECTIONS

Les projections effectuées pour les 10 prochaines années maintiennent la diminution de la dette nette, tout en conservant un niveau de réalisation des investissements d'au moins 300 M\$ par année.

Pour les trois prochaines années, la diminution anticipée de la dette nette est de -78,1 M\$, tout en investissant 1 386,1 M\$ dans les infrastructures de la Ville.

Graphique 18 – Dette nette

(en millions de dollars)



DETTE NETTE PAR RAPPORT AU POTENTIEL FISCAL

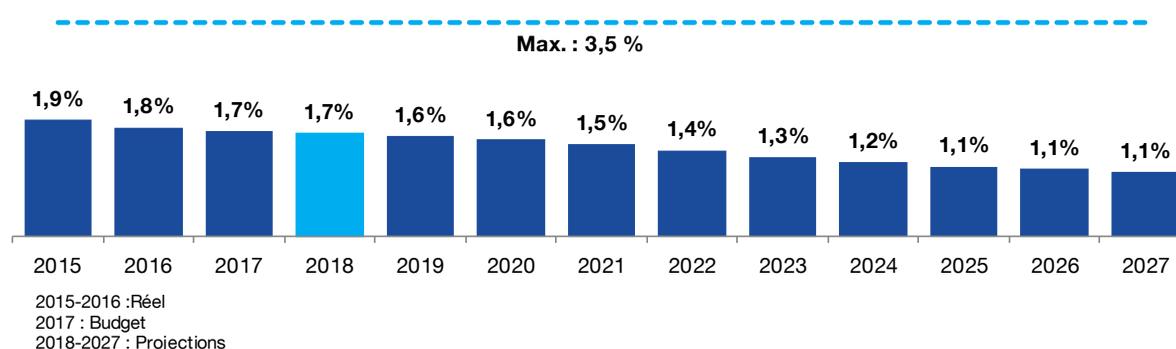
Une des pratiques adoptées dans le cadre de la Politique de gestion de la dette indique que le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne doit pas excéder 3,5%. En effet, il est important que la dette nette n'augmente pas plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.

Le potentiel fiscal est la capacité, pour la Ville, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industries et commerces) qui est majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

En 2018, il est prévu que ce ratio atteigne 1,7%. Les projections pour les prochaines années indiquent aussi que ce ratio se maintiendra sous la barre des 3,5%.

Graphique 19 – Dette nette par rapport au potentiel fiscal



POIDS DE LA DETTE

Dans un souci d'amélioration de la gestion de la dette, des outils de planification et de contrôle du remboursement de la dette font partie de la Politique de gestion de la dette. Une de ces balises vise à limiter le niveau de la dette nette consolidée à un maximum équivalant à 100% des recettes totales consolidées. Ce ratio est suivi par certaines agences de notation de crédit.

En 2011, l'agence de notation de crédit Moody's attribuait une première cote Aa2 à la dette de la Ville de Québec, soit la même que celle attribuée au gouvernement du Québec. La notation de crédit est maintenue à Aa2 depuis ce temps.

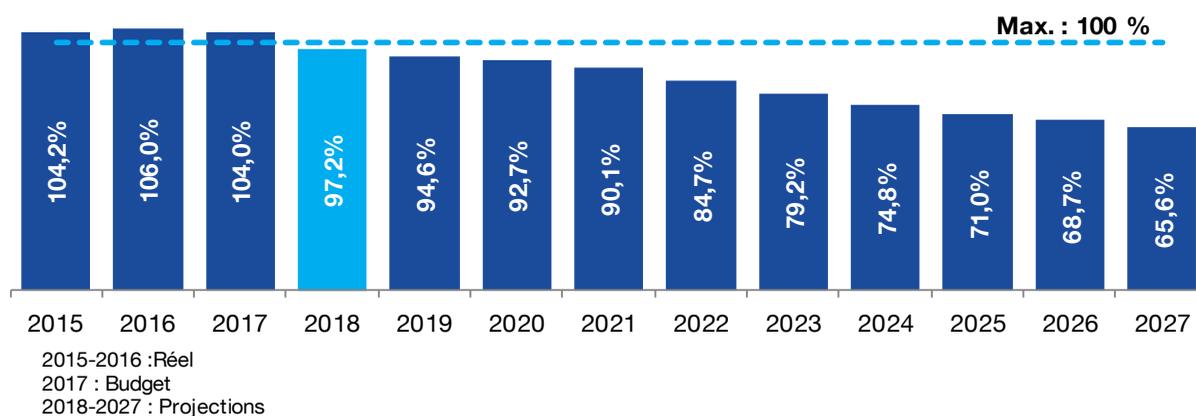
La dette nette consolidée comprend la dette nette de la Ville ainsi que celle des organismes⁷ compris dans son périmètre comptable.

Les recettes totales consolidées représentent les recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville ainsi que celles des organismes compris dans son périmètre comptable.

⁷ Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Service de transport adapté de la Capitale (STAC)

Il est prévu que ce ratio atteigne 97,2% en 2018, soit sous la barre du 100% maximal ciblé. Les projections pour les prochaines années indiquent également que ce ratio se maintiendra sous la barre des 100%.

Graphique 20 – Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales



HYPOTHÈSES D'EMPRUNT

Le tableau suivant présente les hypothèses d'emprunt utilisées pour le calcul des prévisions de la dette. Ces dernières sont révisées annuellement. Les financements ne peuvent être comparés aux projets du PTI puisqu'il y a un décalage dans le temps entre l'adoption des projets et le financement de ces derniers.

Tableau 88 – Hypothèses d'emprunt

(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021
NOUVELLE DETTE (nouveaux projets issus de différents PTI)				
Financement à la charge de la Ville	180,5	156,8	139,4	135,4
Financement externe (subventions)	96,5	76,4	44,6	29,1
Total financement de nouveaux travaux	277,0	233,2	184,0	164,5
DETTE EXISTANTE				
Refinancement de la dette actuelle	63,0	105,8	82,0	23,5
TOTAL FINANCEMENT PAR EMPRUNT	340,0	339,0	266,0	188,0
TAUX DE FINANCEMENT	3,50% à 3,75%	4,00%	4,25%	4,50%

SERVICE DE LA DETTE

Les investissements en immobilisations influencent le budget de fonctionnement par le biais des frais de financement et du remboursement de la dette à long terme qui y sont comptabilisés. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.

Le service de la dette comprend l'ensemble des sommes que l'organisation est tenue de verser pour rembourser le capital et payer les intérêts et les frais d'émission au cours de l'exercice financier. Il inclut la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette.

BUDGET

Le budget 2018 du service de la dette nette est de 239,8 M\$ soit une variation de -3,6 M\$ (-1,5%) par rapport au précédent budget.

Tableau 89 – Service de la dette

(en millions de dollars)

SERVICE DE LA DETTE	Réal		Projeté 2017	Budget		Écart	
	2015*	2016**		2017	2018	2018-2017	
Service de la dette brute	270,3	280,7	287,6	289,4	286,6	-2,9	-1,0%
Revenus associés au service de la dette***	-42,8	-46,8	-46,3	-46,0	-46,8	-0,7	1,6%
Service de la dette nette	227,5	233,9	241,3	243,4	239,8	-3,6	-1,5%

* Redressé afin de refléter le remboursement d'obligations municipales émises envers les caisses de retraite (PL-54) déjà provisionnées antérieurement pour 5,1 M\$

** À compter de 2016 : Reclassement des revenus d'intérêts de l'encaisse et des placements temporaires ainsi que les dépenses associées au compte bancaire dans les revenus d'intérêts

*** Sommes remboursées par les tiers et utilisation des sommes accumulées pour le service de la dette

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2017 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -9,4	Remboursement de capital Impact de l'utilisation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette existante
↑ 0,9	Frais de financement Anticipation de hausse des taux d'intérêt
↑ 5,6	Affectations (réserve financière pour le paiement accéléré de la dette) Majoration de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette : la réserve atteint son maximum en 2018, soit une dotation de 50,0 M\$ annuellement
↓ -0,7	Revenus associés au service de la dette*** Majoration de l'utilisation des sommes accumulées liées aux ventes de terrains
↓ -3,6	Service de la dette nette

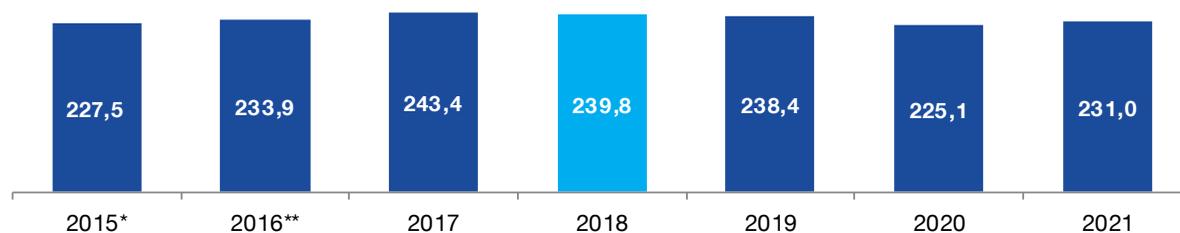
*** Sommes remboursées par les tiers et utilisation des sommes accumulées pour le service de la dette

PROJECTIONS

Les projections effectuées pour les prochaines années sont présentées dans le graphique qui suit. Les variations s'expliquent notamment par les investissements en immobilisations de même que par l'augmentation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette qui atteindra 50,0 M\$ en 2018.

Graphique 21 – Service de la dette nette

(en millions de dollars)



2015-2016: Réel

2017: Budget

2018-2021: Projections

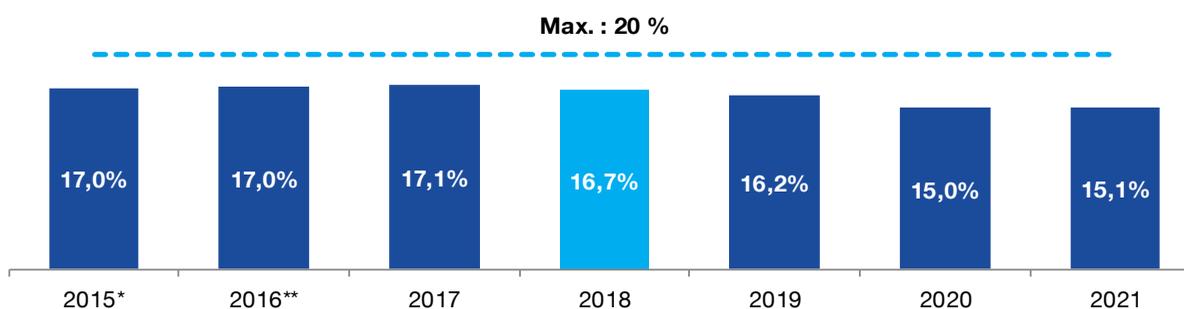
* Redressé afin de refléter le remboursement d'obligations municipales émises envers les caisses de retraite (PL-54) déjà provisionnée antérieurement pour 5,1 M\$

**À compter de 2016 : Reclassement des revenus d'intérêts de l'encaisse et des placements temporaires ainsi que les dépenses associées au compte bancaire dans les revenus d'intérêts

SERVICE DE LA DETTE NETTE PAR RAPPORT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une autre pratique issue de la Politique de gestion de la dette indique que le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement ne doit pas excéder 20%; ceci, afin de limiter les emprunts à des niveaux acceptables.

En 2018, il est prévu que ce ratio soit de l'ordre de 16,7%. Les projections des prochaines années démontrent aussi que ce ratio se maintiendra sous la barre des 20%.

Graphique 22 – Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement

2015-2016: Réel

2017: Budget

2018-2021: Projections

* Redressé afin de refléter le remboursement d'obligations municipales émises envers les caisses de retraite (PL-54) déjà provisionnée antérieurement pour 5,1 M\$

**À compter de 2016 : Reclassement des revenus d'intérêts de l'encaisse et des placements temporaires ainsi que les dépenses associées au compte bancaire dans les revenus d'intérêts

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS ET RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA DETTE

Le « paiement comptant d'immobilisations (PCI) » est un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

La Politique de gestion de la dette expose certaines stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt, dont celle de porter progressivement à 175,0 M\$ le poste des PCI, soit une majoration annuelle moyenne de 15,0 M\$.

Cette stratégie a été mise en place afin de diminuer la pression sur la dette et d'accélérer la réalisation de projets ou de profiter de certaines opportunités. En effet, en évitant les procédures de règlement d'emprunt, on accélère de façon substantielle la réalisation de projets. De même, ce mode de financement offre plus de flexibilité.

Par ailleurs, une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés a été créée en 2012. Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Ces sommes serviront au paiement des refinancements de la dette actuelle. Ainsi, en plus de limiter la croissance de la dette, le paiement comptant d'une partie des refinancements générera également des économies d'intérêts et de frais d'émissions d'obligations, d'où l'impact sur la dette et, conséquemment, sur le service de la dette et le budget de fonctionnement.

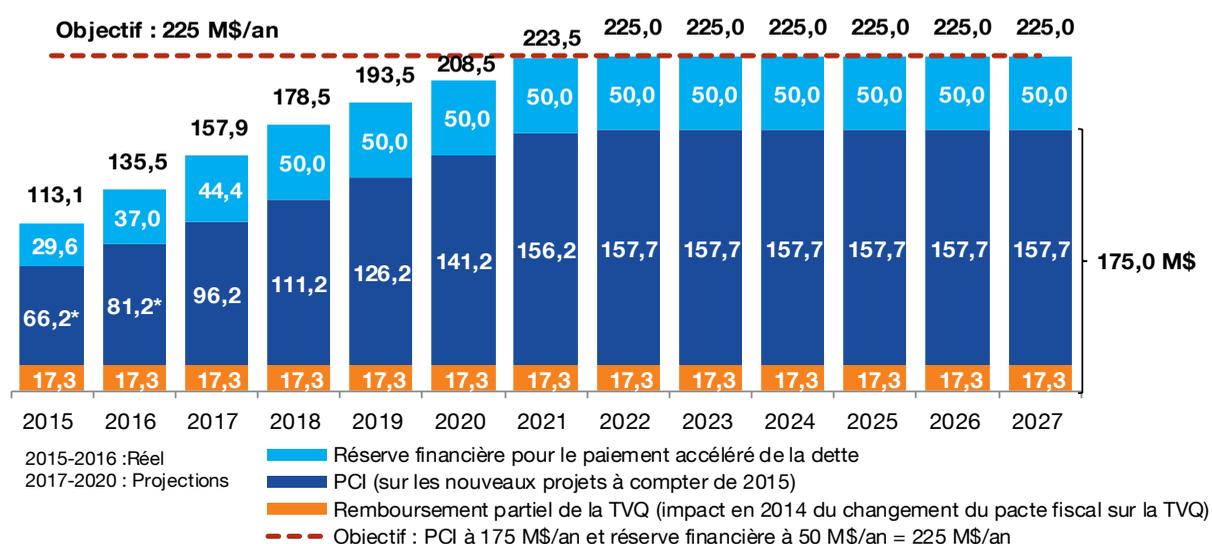
La dotation de départ de cette réserve a été de 7,4 M\$ en 2012, majorée annuellement de 7,4 M\$, jusqu'à concurrence de 50,0 M\$ par année, qui sera atteint en 2018. Cette réserve est incluse dans le service de la dette nette.

De manière combinée, les efforts consacrés aux immobilisations sont majorés de 22,4 M\$ par année (15 M\$ en PCI + 7,4 M\$ provenant de la réserve financière) et se répercutent dans les dépenses de fonctionnement. Ces pratiques vont permettre de limiter l'endettement et, par le fait même, réduire le solde de la dette annuelle qui en découle.

En 2018, il est prévu que 111,2 M\$ soient consacrés aux immobilisations et 50,0 M\$ à la dotation de la réserve financière, qui servira au remboursement de la dette. La réserve financière atteindra sa cible en 2018, tel que prévu au cadre financier et il est prévu que les PCI poursuivent leur progression jusqu'en 2022 pour atteindre globalement 225 M\$ (PCI +réserve financière) annuellement. Depuis l'implantation du cadre financier en 2009, la dotation budgétaire cumulée des PCI totalise 621,5 M\$⁸ et celle de la réserve financière totalise 205,4 M\$.

Au budget 2007, les PCI se chiffraient à 2,0 M\$

Graphique 23 – PCI sur les nouveaux projets et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette (en millions de dollars)



* Incluant 2,5 M\$ en 2015 et 3,4 M\$ en 2016 liés au traitement des droits imposés aux exploitants des carrières et sablières dorénavant comptabilisés au bilan comme revenus reportés.

⁸ Incluant le remboursement partiel de la TVQ depuis 2014

ANNEXES



HISTORIQUE BUDGÉTAIRE

REVENUS

Tableau 90 – Revenus selon les budgets adoptés
(en millions de dollars)

BUDGETS DES REVENUS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	621,8	641,6	667,7	709,4	726,7	762,1	775,6	814,6	861,7	903,9	952,4	1 001,6	1 042,0	1 071,2	1 112,8	1 129,0	1 151,6
Quotes-parts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,0	28,4	26,3	28,3	31,4	34,8	36,7	39,1	40,2	40,0	42,5
Transferts (subventions)	80,4	82,8	87,1	88,7	97,8	94,4	105,8	107,2	118,0	116,4	114,7	124,7	93,3	86,5	95,0	97,2	90,1
Services rendus	36,0	35,4	37,6	41,2	47,3	45,2	48,1	46,1	59,4	76,6	78,7	64,0	67,9	61,3	64,9	61,1	65,5
Autres revenus	31,9	37,9	40,1	44,5	51,8	47,2	50,0	52,3	55,4	63,3	68,0	81,1	84,6	94,8	87,2	79,9	80,8
Affectations	6,1	4,6	4,5	12,2	9,2	1,7	1,2	7,2	6,7	15,0	12,8	7,0	9,3	12,8	3,5	12,2	7,9
Total revenus	776,2	802,3	837,0	896,0	932,8	950,6	1 007,7	1 055,8	1 127,5	1 203,5	1 258,0	1 313,2	1 333,8	1 365,7	1 403,6	1 419,4	1 438,4

DÉPENSES

Tableau 91 – Dépenses selon les budgets adoptés
(en millions de dollars)

BUDGETS DES DÉPENSES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rémunération globale	292,5	310,9	325,8	353,1	376,9	409,1	423,0	431,4	453,4	472,0	494,8	509,5	529,6	552,0	560,8	557,2	555,9
Service de la dette	225,5	227,9	232,2	244,9	241,2	221,5	235,4	249,7	257,9	274,0	278,1	283,3	294,4	281,7	285,2	289,4	286,6
Autres dépenses	258,2	263,5	279,0	298,0	314,7	320,0	349,3	374,7	416,2	457,5	485,1	520,4	509,8	532,0	557,6	572,7	595,9
Total dépenses	776,2	802,3	837,0	896,0	932,8	950,6	1 007,7	1 055,8	1 127,5	1 203,5	1 258,0	1 313,2	1 333,8	1 365,7	1 403,6	1 419,4	1 438,4

RÉMUNÉRATION GLOBALE

Tableau 92 – Rémunération globale selon les budgets adoptés
(en millions de dollars)

BUDGETS RÉMUNÉRATION GLOBALE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RÉMUNÉRATION	235,7	251,8	266,9	288,5	295,8	310,9	315,1	314,8	328,4	340,0	350,6	350,4	358,5	379,0	386,6	392,0	405,9
CHARGES DE L'EMPLOYEUR																	
Charges sociales et autres cotisations	32,2	37,5	35,1	35,0	39,4	44,9	51,9	53,6	52,1	49,0	51,2	51,1	50,8	52,7	59,9	62,2	67,7
Régimes de retraite																	
Charges des services courants	19,0	16,2	17,6	19,7	23,0	31,9	34,9	35,0	34,2	37,0	36,5	38,2	37,7	36,9	32,4	33,0	35,0
Charge d'équilibre	<u>5,6</u>	<u>5,4</u>	<u>6,2</u>	<u>9,9</u>	<u>18,7</u>	<u>21,4</u>	<u>21,1</u>	<u>28,0</u>	<u>38,7</u>	<u>46,0</u>	<u>56,5</u>	<u>69,8</u>	<u>82,6</u>	<u>83,4</u>	<u>81,9</u>	<u>70,0</u>	<u>47,3</u>
Total régimes de retraite	24,6	21,6	23,8	29,6	41,7	53,3	56,0	63,0	72,9	83,0	93,0	108,0	120,3	120,3	114,3	103,0	82,3
Total charges de l'employeur	56,8	59,1	58,9	64,6	81,1	98,2	107,9	116,6	125,0	132,0	144,2	159,1	171,1	173,0	174,2	165,2	150,0
Total rémunération globale	292,5	310,9	325,8	353,1	376,9	409,1	423,0	431,4	453,4	472,0	494,8	509,5	529,6	552,0	560,8	557,2	555,9
% budget fonctionnement	37,7%	38,8%	38,9%	39,4%	40,4%	43,0%	42,0%	40,9%	40,2%	39,2%	39,3%	38,8%	39,7%	40,4%	40,0%	39,3%	38,6%

EFFECTIF

Tableau 93 – Effectif selon les budgets adoptés
(en personnes/année)

BUDGETS EFFECTIF	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 révisé	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Régulier	4 033	4 115	4 233	4 378	4 361	4 346	4 322	4 370	4 400	4 345	4 288	4 287	4 297	4 343	4 308	4 304
Occasionnel	918	993	1 049	1 001	989	915	888	819	894	877	782	774	719	683	685	696
Effectif total	4 951	5 108	5 282	5 379	5 350	5 261	5 210	5 189	5 294	5 222	5 070	5 061	5 015	5 025	4 993	5 000
Effectif ajusté*	4 951	5 108	5 282	5 379	5 350	5 261	5 159	5 125	5 087	5 014	4 908	4 840	4 816	4 794	4 771	4 748

*Effectif total excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, ExpoCité, l'effectif provenant de projets recouvrables, les ajustements à la suite du règlement des conventions collectives et créations de postes hors PMO (incinérateur, CLD, Service du transport et mobilité intelligente, arrêt Jordan et manuels)

GLOSSAIRE

Agglomération

L'agglomération de Québec est le regroupement de la ville de Québec et des deux villes défusionnées de L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été identifiés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004) comme relevant du regroupement des trois municipalités plutôt que de chacune individuellement. En ce sens, elle est le successeur de l'ancienne Communauté urbaine de Québec. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Charge comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que la durée de vie des immobilisations est limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Arrondissement

Instance de représentation, de décision et de consultation plus proche des citoyens qui a été instituée pour préserver les particularités locales, pour décider et gérer localement les services de proximité. Il s'agit de la porte d'entrée pour les services de proximité.

Budget

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Budget du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Le budget de fonctionnement du Réseau de transport de la Capitale (RTC) est distinct de celui de la Ville de Québec, quoique cette dernière contribue à son financement de façon à combler l'écart entre les dépenses et les revenus de l'organisme.

Capital

Somme empruntée par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour rencontrer les obligations du régime de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charge d'équilibre

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour respecter les obligations du régime de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit de la partie nécessaire au remboursement du déficit, le cas échéant.

Compensation tenant lieu de taxes

Les compensations tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Contingent

Réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dettes

Sommes dues à un ou plusieurs créanciers. Pour la Ville de Québec, la dette n'inclut pas celle du RTC.

Dettes brutes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Québec.

Dettes nettes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Québec, déduction faite de la portion remboursable par des tiers et autres organismes (revenus).

Dettes nettes consolidées

Comprend la dette nette de la Ville ainsi que celle des organismes compris dans son périmètre comptable, soit : Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

Droits sur mutation

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée émis par la Ville de Québec. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Fardeau fiscal

Ensemble des taxes municipales auxquelles est assujetti un contribuable.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisations (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonds de parcs et de terrains de jeux

Sommes versées à la Ville par les promoteurs de projets de développement immobilier. Ces sommes sont cumulées dans un fonds en vue d'aménager des parcs sur le territoire de la ville.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations (actifs)

Actifs identifiables qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, pour des fins administratives ou pour la production de biens ou à servir à l'entretien, à la réparation, au développement ou à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Infrastructures

Installations publiques telles que : routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépense effectuée par la Ville de Québec en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintenance de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir un niveau de service constant et adéquat des actifs ou de le ramener au niveau prévu initialement. Les interventions en pérennité ciblent la performance, la continuité et la stabilité de l'actif. Les montants impliqués visent principalement, sans s'y limiter, l'exploitation, l'entretien majeur, la mise aux normes, la réhabilitation ou le renouvellement d'une partie de l'actif.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement comptant d'immobilisations (PCI)

Mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations, c'est-à-dire à même les dépenses annuelles de fonctionnement.

Personnes/année (p.a.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des personnes/année, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Potentiel fiscal

Capacité pour la Ville de Québec de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriel et commercial) qui est majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Produit intérieur brut (PIB) nominal

Le produit intérieur brut (PIB) représente la somme de tous les biens et services produits sur un territoire pour une période donnée.

Le PIB nominal mesure la production au prix courant, alors que le PIB réel calcule cette richesse au prix d'une année de référence.

Ainsi, le PIB réel permet de mesurer les variations de production en volume uniquement alors que le PIB nominal permet de mesurer les variations de production en volume et en prix (incluant l'inflation).

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements dont, entre autres, des emprunts à long terme. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.

Proximité (compétences/services)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire, culturel ou social, culture, loisirs et parcs d'arrondissement ainsi que la voirie locale).

Recettes totales consolidées

Représentent les recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville ainsi que celles des organismes compris dans son périmètre comptable, soit : Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

Refinancement

Remplacement d'une dette par une autre qui échoit habituellement à une date ultérieure.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations, calcul basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette

Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette.

Rôle (d'évaluation foncière)

Document dans lequel figure la liste des immeubles situés dans une municipalité donnée, ainsi que la valeur imposable de ces biens.

Service de la dette

Ensemble des sommes qu'une entité est tenue de verser au cours d'un exercice au titre des capitaux empruntés et comprenant à la fois les intérêts et les remboursements de capital.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

CLD

Centre local de développement

IPC

Indice des prix à la consommation

LCV

Loi sur les cités et villes

MAMOT

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

OMHQ

Office municipal d'habitation de Québec

PCGR

Principes comptables généralement reconnus

P.A.

Personnes/année

PCI

Paiement comptant des immobilisations

PIB

Produit intérieur brut

PMO

Plan de main-d'oeuvre

PTI

Programme triennal d'immobilisations

RMR

Région métropolitaine de recensement

RTC

Réseau de transport de la Capitale

STAC

Société de transport adapté de la Capitale

TI

Technologies de l'information

